

## PROCÈS-VERBAL

### Séance publique du Conseil Municipal de la ville de Perpignan du jeudi 10 février 2023 à 17h

L'an deux mille vingt et trois, et le 10 février 2023, le Conseil Municipal de la ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 03 février s'est réuni en salle ARAGO, sous la présidence de M. Louis ALIOT assisté de

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Mme Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Roger BELKIRI, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, Mme Charlotte CAILLIEZ, M. Pierre-Louis LALIBERTE, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, M. Bernard REYES , M. Roger TALLAGRAN, Mme Marie ESTEVES

#### **PROCURATIONS**

Mme Marie-Christine MARCHESI ayant donné pouvoir à M. Jean-François MAILLOLS  
Mme Catherine SERRA ayant donné pouvoir à M. Xavier BAUDRY  
Mme Michèle MARTINEZ ayant donné pouvoir à Mme Marion BRAVO  
Mme Sandrine SUCH ayant donné pouvoir à M. André BONET  
Mme Anaïs SABATINI ayant donné pouvoir à M. François DUSSAUBAT  
M. Jean-Marc PUJOL ayant donné pouvoir à M. Pierre PARRAT  
Mme Joëlle ANGLADE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BRUZI  
Mme Laurence MARTIN ayant donné pouvoir à M. Yves GUIZARD  
Mme Catherine PUJOL ayant donné pouvoir à M. Bernard REYES

#### **ABSENTS**

#### **SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

M. Pierre-Louis LALIBERTE

#### **MODIFICATION DE L'ÉTAT DES PRÉSENTS EN COURS DE SÉANCE**

- Point 1.03 :  
Mme Roger BELKIRI donne procuration à Michèle RICCI
- Point 3.03 :  
Mme Soraya LAUGARO donne procuration à M. Sébastien MENARD
- Point 4.01  
Mme Chantal GOMBERT donne procuration à Mme Fatima DAHINE
- Point 5.01  
M. Jean CASAGRAN donne procuration à M. Jean-Luc ANTONIAZZI
- Point 5.03

M. Frédéric GUILLAUMON donne procuration à M. Charles PONS

- Point 5.06

Mme Christine ROUZAUD DANIS donne procuration à M. Louis ALIOT

- Point 6.01

M. Rémi GENIS donne procuration à M. Jacques PALACIN

### **Étaient également présents :**

#### **ADMINISTRATION MUNICIPALE**

**M. Frédéric BORT**, Directeur de Cabinet

**M. Philippe MOCELLIN**, Directeur Général des Services

**M. Jean-Philippe LOUBET**, Directeur Général des Services Adjoint

**M. Jean-Pierre BROUSSE**, Directeur Général Adjoint des Services – Ressources

**Mme Sandrine RAYNARD**, Directeur Général Adjoint des Services – Citoyenneté et Solidarité

**M. Farid BELACEL**, Directeur Général Adjoint des Services – Développement urbain, stratégie foncière et attractivité commerciale

**M. Jochen ENGELMANN**, Directeur des Ressources Humaines

**Mme Manon LELAURAIN**, Responsable du Secrétariat Général

**M. Jean-Luc ROIG**, Responsable Gestion de l'Assemblée, du Courrier et de la GRU

**Mme Catherine FONTANEL**, Secrétariat Général

#### **M. le Maire**

Je déclare notre séance ouverte.

#### **APPEL NOMINATIF DES ÉLUS ET RECENSEMENT DES PROCURATIONS**

M. le Maire procède à l'appel nominatif des élus et recense les procurations.

#### **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Nous vous proposons comme secrétaire de séance Monsieur Pierre-Louis LALIBERTE.

#### **ANNONCE DES PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **M. le Maire**

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 30 mars à 17h.

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 15 DÉCEMBRE 2022**

#### **M. le Maire**

Nous allons maintenant procéder à l'approbation du procès-verbal du 15 décembre 2022.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Pas de remarques.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

On passe maintenant à l'ordre du jour et à l'inscription d'un point supplémentaire.

### **INSCRIPTION D'UN POINT À L'ORDRE DU JOUR**

#### **M. le Maire**

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'ajouter à l'ordre du jour de notre séance un point un peu extraordinaire, un peu particulier, qui est lié à l'actualité et aux dramatiques conséquences du séisme qui a eu lieu à la frontière turque et syrienne et qui, à ce jour, a déjà comptabilisé la mort de plus de 20 000 personnes. Un élan de solidarité est en train de se mettre en place à l'échelle planétaire, en tout cas en ce qui nous concerne, Européens et Français. On a regardé ce matin ce qu'il se faisait un peu dans les collectivités. On peut, je pense, dans un premier temps, au-delà des collectes qui seront organisées par les associations et qui sont déjà d'ailleurs à pied d'œuvre, octroyer une aide d'urgence, symbolique mais quand même, de 15 000 €, ventilée sur 3 associations. Deux qui œuvrent notamment en Turquie et qui sont déjà à pied d'œuvre, la Croix Rouge et l'Ordre de Malte, et aussi un peu en Syrie, et SOS Chrétiens d'Orient qui œuvrent déjà en Irak, en Syrie et dans cette partie du monde.

Je ne sais pas s'il y a des interventions de votre part, mais je pense que symboliquement, il était important que Perpignan se joigne à cet élan de solidarité.

Madame BRUZI.

#### **Mme Chantal BRUZI**

Pas de souci, Monsieur le Maire, bien évidemment on s'associe à votre démarche.

#### **M. le Maire**

Je vous remercie.

On va procéder au vote.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

Monsieur BAUDRY ne participe pas au vote.

*(hors micro)*

#### **M. le Maire**

Merci Jean-Claude. C'est gentil.

On passe maintenant aux informations, décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal, l'article 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – Art L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

### **M. le Maire**

Est-ce qu'il y a des remarques ? Monsieur NOUGAYREDE.

### **M. Bruno NOUGAYREDE**

J'ai un certain nombre de questions. Je vais commencer par la décision n° 145. La décision n° 145, c'est un litige qui a lieu entre Jean-Jacques SAEZ et la SAS ESKIS, qui est la SAS qui est concernée par les demandes de préemption de la ville de Perpignan sur les locaux de la rue de la Cloche d'Or. Si je comprends bien, le propriétaire du lieu nie le fait que la SAS ESKIS soit propriétaire du bail commercial et donc attaque la Ville en disant que la Ville ne peut pas préempter un bail qu'elle ne posséderait pas. Donc je voudrais savoir ce qu'il en est, s'il vous plaît.

### **M. François DUSSAUBAT**

C'est en cours, la situation n'est pas exactement celle-là. C'est le propriétaire des murs, si je ne me trompe pas, qui a appelé la Ville à la cause, puisque son locataire ancien ne réglait pas ses loyers.

### **M. Bruno NOUGAYREDE**

Qu'est-ce qu'il s'est passé le 14 décembre à l'audience, s'il vous plaît ?

### **M. François DUSSAUBAT**

Renvoi. L'audience a été renvoyée.

### **M. Bruno NOUGAYREDE**

À quelle date à peu près, s'il vous plaît ?

### **M. François DUSSAUBAT**

Je ne sais pas. On vous le dira.

### **M. Bruno NOUGAYREDE**

D'accord. Deuxième décision, la décision n° 159. C'est la décision qui concerne l'affaire entre la SCI LA POLLA qui était le propriétaire de l'immeuble de la rue Lluçia, et la ville de Perpignan. Si je comprends bien cette décision, ça confirme ce qui était écrit dans Le Figaro de cette semaine, à savoir que les propriétaires du 38 de la rue Lluçia avaient saisi la justice contre la ville de Perpignan et qu'une audience devait avoir lieu le 18 janvier pour voir s'il fallait désigner un expert judiciaire. C'est ce que l'avocate de la SCI écrit, je crois, dans Le Figaro, puisqu'elle a écrit que l'audience était fixée le 18 janvier, l'immeuble a été démoli le 13 janvier, « l'immeuble est démoli donc il n'y a plus de preuves, l'expert ne peut plus constater la carence de la commune ». Entre nous, je suis assez étonné de la réponse que vous faites, Monsieur le Maire, quand vous dites « on refait la voirie de cette artère de

centre-ville très abîmée, dans le cadre de la rénovation urbaine. Des experts se sont rendu compte que la situation s'était aggravée pendant les travaux de réfection ». Ce qui laisse un petit peu entendre que ce sont les travaux qui ont amené à devoir prendre cette décision. Il me semble qu'aujourd'hui, sur la question de Saint-Jacques, il y a un véritable sujet de confiance. C'est quand même difficile d'instaurer une confiance avec des propriétaires, dont certains sont évidemment de bonne volonté. Ces propriétaires-là avaient réalisé des travaux, s'étaient manifestés auprès de la collectivité depuis plusieurs années. Le problème était manifestement pendant depuis un petit moment, et rien n'avait été fait. Et du jour au lendemain, leur investissement, leur volonté de bouger à Saint-Jacques a été anéantie. Certes, vous vous appuyez, et je ne juge pas de la raison pour laquelle vous avez détruit ces immeubles, sur des expertises qui sont réelles et qui existent, il n'y a pas de doute là-dessus, mais je crois que ça pose quand même la véritable question de confiance. On ne restaurera pas Saint-Jacques sans des bailleurs privés. On aura du mal à construire quelque chose à Saint-Jacques en s'appuyant uniquement sur des bailleurs publics dont on sait pertinemment qu'ils n'arrivent pas à trouver de modèle économique pour investir. Et si on se contente de laisser à Saint-Jacques l'action uniquement des marchands de sommeil qui trouvent un joli modèle économique, on n'est pas sortis de l'auberge.

Deuxièmement, il me semble qu'il est difficile de restaurer la confiance des habitants si eux aussi découvrent du jour au lendemain qu'il y a un problème sur un immeuble et découvrent du jour au lendemain qu'on va le détruire, alors qu'en réalité ça fait des mois qu'il y a des discussions à la Mairie, voire même un certain nombre d'actions juridiques sur cet immeuble-là. Comment restaurer la confiance envers ces habitants quand ils voient qu'on a réussi dans les délais, et je trouve ça tout à fait merveilleux et utile, et je pense que même l'Histoire dira à quel point l'installation de la faculté en centre-ville a été bénéfique pour la ville de Perpignan, quand d'une part on arrive donc à installer la faculté de centre-ville dans les délais et qu'en parallèle, on n'arrive pas à rénover un seul logement pour ces habitants.

Donc je crois, Monsieur le Maire, que si vous voulez restaurer ou instaurer cette confiance avec ces habitants, il va falloir répondre assez précisément à un certain nombre de questions. Premièrement, que s'est-il passé lors de cette audience du 18 janvier suite à la destruction de cet immeuble ? Pouvez-vous nous donner la liste des immeubles du quartier qui sont déjà propriété de la Ville, des éventuelles expertises qui ont été réalisées sur ces immeubles-là ? Y a-t-il aujourd'hui d'autres maisons ou îlots qui vont subir demain le sort qu'a subi cet îlot-là ? C'est-à-dire d'autres lieux sur lesquels il y a des expertises, des difficultés, qui sont pour l'instant restées dans le cénacle, on va dire, de la Mairie, et qui vont demain conduire à d'autres destructions. Quel est concrètement votre projet sur cet îlot maintenant à moitié détruit ? Est-ce que vous allez le reconstruire ? Si oui, comment, avec qui, quand, dans quels délais ? Et puisqu'on parle de reconstruction, où en êtes-vous de l'acquisition des deux terrains qu'il manquait pour maîtriser le foncier de l'îlot Puig ?

## **M. le Maire**

On vous répondra avec précision par écrit sur ces choses-là, mais quand même, je trouve que vous ne manquez pas de toupet. On va finir par vous appeler Monsieur NOUNOURS-GAYRED.

## **M. Bruno NOUGAYREDE**

Oh, c'est beau !

## **M. le Maire**

Parce que c'est très précisément l'argumentaire que développe un certain nombre d'opposants à votre groupe politique qui a semé la perturbation pendant longtemps, notamment sous l'influence du député Romain GRAU et qui a bloqué précisément toute reconstruction ou démolition pendant 3 ans, embarquant d'ailleurs dans cette opération le Préfet, qui malheureusement n'en demandait pas tant, et on en est arrivés au point où nous en sommes aujourd'hui. L'ANRU a commencé déjà avec Jean-Paul ALDUY. La question, c'est, comment en 20 ans il ne s'est rien passé sur Saint-Jacques ? C'est la question que je pose. Et je me la posais avant. À part l'université... Oui, d'accord, mais l'université ce n'est pas du logement pour des populations précaires. Là, on parle d'un projet pour des populations précaires. Madame GAVALDA, ne commencez pas à réagir parce que c'est vous qui avez été bloquée par ce groupe-là, qui est toujours à l'œuvre mais qui manifestement a de l'influence sur Monsieur NOUGAYREDE aujourd'hui. Donc on vous répondra...

## **M. Bruno NOUGAYREDE**

Vous savez, si Monsieur NOUNOURS dit qu'il faut beau, je ne vais pas dire qu'il pleut.

## **M. le Maire**

Et nous, on fait avec l'état de l'héritage qu'on nous a laissé. La question est simple. Quand nous sommes arrivés, le 3 juillet 2020, on a repris en main le fameux NPNRU par lequel Saint-Jacques est concerné. À la première séance que nous avons eue, d'ailleurs avec l'État, le Conseil Départemental etc., on a vu la carence de la mairie de Perpignan sur un volet, notamment le volet social qui n'existait pas. Ce n'est même pas qu'il était en écriture, il n'existait pas. Ce pourquoi ça n'avancait pas sur Saint-Jacques. Alors là, adressez-vous à celles et ceux qui géraient le NPNRU dans l'ancienne équipe de Jean-Marc PUJOL pour me dire de quoi il en retourne. Donc on a repris point par point ces éléments. On a détruit Betriu, dont on ne pouvait pas dire qu'il avait un caractère historique en termes de bâtiments, et qui causait pas mal de problèmes. Vous verrez qu'à l'avenir, ce sera quand même un autre lieu qui bénéficiera de l'aide publique. Nous avons détruit le « fameux » îlot Puig qui vous avait bloqué. Et j'allais dire, on n'a eu aucun avantage à le faire parce qu'il est tombé tout seul, on va dire. Il a fallu, là aussi, dans l'urgence, prendre un arrêté pour procéder à ces destructions et commencer d'ores et déjà toutes les opérations juridiques pour le reconstruire. Parce que l'enjeu, il est là. Le jour où on aura construit les premiers îlots dans Saint-Jacques, on aura gagné la bataille de la rénovation urbaine, et c'est en train d'être fait. La semaine dernière encore, nous étions en réunion avec les bailleurs sociaux, avec le Préfet, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, pour mettre la touche finale à notre projet de rénovation urbaine partenariale, et les choses avancent. Mais on est évidemment dans un enchevêtrement administratif important, qui ne nous permet pas d'aller aussi vite qu'on le pourrait ou qu'on le voudrait. Il se trouve que sur Lucia précisément, nous avons agi dans l'urgence, au point que nous avons obtenu, mais le problème, c'est que les articles de presse n'en parlent pas, pas plus la presse locale qui s'est fait un malin plaisir à ne pas mentionner les deux jugements que nous avons obtenus la semaine dernière et qui nous donnent raison pour ce qu'on allait

faire, pas plus que le Figaro Magazine, encore qu'il est plus honnête que les autres, et je ne parle même pas de l'article de Mediapart qui est finalement l'officine désormais de la NUPES en matière d'enquêtes diverses et variées sur les villes dont ils peuvent faire la recension. Sur Saint-Jacques, on est très à l'aise finalement.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Tant mieux.

**M. le Maire**

Oui. Parce que les habitants, on discute avec eux, en bilatéral, en multilatéral, avec des familles, avec des gens qu'on a relogés et qui seront relogés une fois que les logements seront refaits. Mais effectivement, on essaie de ne pas trop perdre de temps avec un certain nombre de personnes qui passent leurs journées à utiliser les médias et un certain nombre d'associations locales pour freiner l'action de la Mairie dans la rénovation urbaine de Saint-Jacques et dont vous avez été vous-mêmes les victimes au précédent mandat. C'est ça qui est extraordinaire ! Et là, vous allez à la remorque de ceux qui contestent la chose !

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Pourquoi vous parlez d'eux ? Je ne vous ai pas dit un mot sur eux. Je ne sais pas d'où vous sortez ça.

**M. le Maire**

C'est exactement le même argumentaire que l'association, je ne sais pas comment elle s'appelle, qui a entamé tous les procès contre la précédente municipalité et qui a fait de même avec nous, et qui perd tous les procès.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Je vous dis qu'il faut restaurer la confiance et c'est une mauvaise argumentation ?

**M. le Maire**

Mais nous sommes en train de la restaurer.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Tant mieux, je m'en félicite alors.

**M. le Maire**

Simplement, on n'est pas obligés, pour restaurer la confiance avec les habitants, d'utiliser les porte-voix et d'en faire grand cas tous les jours, etc. Surtout que, dans ce quartier précisément, un certain nombre d'agitateurs font tout pour que ça n'aboutisse pas. Pourquoi ?

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Ces agitateurs que vous avez mobilisés aux municipales ? Avec vous.

*(hors micro)*

**M. le Maire**

Ça ne va pas, non ? Mais vous plaisantez, j'espère.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Non, je ne plaisante pas du tout, Monsieur le Maire. J'ai peut-être l'air de plaisanter mais je ne plaisante pas.

**M. le Maire**

Attendez, qui soutenait Romain GRAU au premier tour ?

**M. Bruno NOUGAYREDE**

On l'a bien vu, c'était écrit dans Marianne, oui. Mais au second tour, Monsieur le Maire.

**Mme Christine MOULENAT GAVALDA**

Et les vidéos, elles existent toujours.

**M. le Maire**

Quelles vidéos ?

**Mme Christine MOULENAT GAVALDA**

De vos soutiens, qui vous soutenaient, dans ce quartier.

**M. le Maire**

Écoutez, ce n'est pas une histoire de soutien.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Ah ! C'est une histoire de quoi alors ?

**M. le Maire**

Quand on a repris les affaires en main, on a fait ce que vous, vous n'avez jamais fait.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Ah ! Peut-être, sans doute.



**M. le Maire**

Quel que soit, par ailleurs, ce qu'ont pu dire les uns et les autres. Betriu, les mêmes ne voulaient pas qu'on le détruise, et oui parce que ça arrangeait un certain nombre de leurs affaires. L'îlot Puig ils ne voulaient pas...

**M. Bruno NOUGAYREDE**

C'est Jean-Marc PUJOL qui voulait le détruire surtout.

**M. le Maire**

Ah bon ?

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Ah oui !

**M. le Maire**

Excusez-moi...

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Ça avait été voté avant.

**M. le Maire**

Alors là, vous rêvez, mon pauvre. Vous rêvez ! Laissez-moi vous le dire. Vous rêvez.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Bah non.

**M. le Maire**

Moi, je vous le dis. Parce que pour le coup, s'il avait voulu le faire, il l'aurait fait. Personne ne l'en empêchait. Personne.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Donc quand vous voulez faire quelque chose, vous le faites toujours, on s'en rappellera, Monsieur le Maire.

**M. le Maire**

Exactement. Souvent. Oui, c'est vrai. Quand je peux le faire...

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Toujours ou souvent ?

**M. le Maire**

Quand je peux le faire et que c'est dans l'égalité des choses, je le fais.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Il y a des choses qu'on peut faire à un moment et pas à un autre.

**M. le Maire**

L'ambition, elle est dans notre programme sur Saint-Jacques, sur la rénovation. Je trouve que nous avons fait, en 2 ans, ce qui n'a pas été fait pendant très longtemps sous les précédentes municipalités. Vous, peut-être, nous ne le voyez pas, mais nous qui sommes dans les dossiers tous les jours, nous le voyons. Et surtout, je vais vous dire, le jour où vous verrez l'îlot Puig, l'îlot Paradis, Fontaine Neuve et sur la rue Lluçia, le projet qui sera montré aux populations, et en partenariat précisément avec la population, je me demande ce que vous trouverez à redire à ce moment-là. Je suis persuadé que vous redirez encore quelque chose.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Vous voyez, vu la misère dans laquelle vivent ces gens, je ne pourrais que m'en féliciter, Monsieur le Maire.

**M. le Maire**

Monsieur PONS me montrait justement ce bureau de vote où Jean-Marc PUJOL fait 50 % et nous 50 %. Vous voyez que...

**M. Bruno NOUGAYREDE**

On parlait de soutien.

**M. le Maire**

Si on va soutien contre soutien, vous auriez un certain nombre de surprises, laissez-moi vous le dire.

Moi, sur Saint-Jacques, on répondra par écrit très précisément à vos questions. Je ne sais pas si le Docteur GATAULT veut parler parce que c'est lui qui est en charge du NPNRU, mais je peux vous dire que jamais il n'y aura eu sur Saint-Jacques, sur la rénovation urbaine et sur le quartier de centre-ville une telle avancée qui verra son début de réalisation dans les 2 ans qui arrivent. On en reparlera, mais moi je suis confiant. Monsieur GATAULT.

**M. Jean-Yves GATAULT**

Juste pour revenir sur les problématiques entre 36, 38 et 40 rue Lluçia, il faut savoir qu'en juin 2022, LA POLLA, au 38, a fait venir des experts, de sa propre initiative, pour montrer l'origine qui était 2 murs mitoyens, entre 36-38, 38-40. Les experts qui sont venus ont conseillé des périls sur le 36-38 en disant que le 40 ne montrait pas de signes majeurs de déstabilisation. La problématique, c'est que, au-delà des 2 murs

mitoyens, l'ensemble de l'îlot, puisqu'au court de la démolition, il s'est avéré que, par exemple, le 15 rue des Potiers derrière était complètement effondré mais inaccessible à nos services, était déjà en train de s'effondrer. Sachez aussi que le 30 rue Lucia, il y a eu obligation, en fin décembre, de déménager les gens à cause d'infiltration. Tout l'îlot était infiltré par la pluie, tout simplement, et l'ensemble de l'îlot était en train de bouger. Le problème, c'est que LA POLLA pensait que le problème ne venait que de leurs 2 murs mitoyens, ce qui n'est absolument pas le cas puisqu'il y a eu ensuite différentes expertises, dont les experts demandés par LA POLLA, qui ont confirmé des grands mouvements au mois de décembre. Et début janvier, il y a eu un tel mouvement qu'on ne pouvait plus laisser cet immeuble en état.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Encore une fois, je ne vous ai pas contesté le droit de les détruire ou la nécessité de les détruire. Je vous parle de méthode. Comment des propriétaires peuvent avoir confiance quand ils apprennent après la destruction que leur bien a été détruit ? C'est tout, ma question est là.

**M. le Maire**

Nous en sommes autant victimes, la Ville en est victime aussi, par ailleurs.

**M. Jean-Yves GATAULT**

Effectivement, il y a un défaut de confiance. Mais imaginons un petit peu qu'on ait donné 3 jours aux gens, on donnait 3 jours où il y avait un risque d'effondrement et où il y avait un risque de populations qui refusent notre action. Il faut aussi être dans la réalité où, dès l'instant qu'il y a des enjeux de vie avec un risque de mort, il y a quand même des enfants qui étaient dans l'îlot, on ne pouvait pas laisser cet îlot s'effondrer éventuellement. C'est tout simplement ça.

**M. le Maire**

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les décisions du Maire ?

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Oui, s'il vous plaît, la n° 173. Il s'agit d'une préemption, 2 place de la Révolution Française, et la préemption est motivée par une requalification de la place de la Révolution Française. Je voudrais savoir quelle requalification est envisagée et qu'est-ce que vous envisagez pour ce local.

**M. Charles PONS**

Là, vous me posez 2 rue de la Révolution Française...

**M. Bruno NOUGAYREDE**

C'est un vendeur de burgers, qui est face de l'entrée de la Chapelle du Tiers-Ordre des Dominicains. Sur la place.

**M. Charles PONS**

Ah, très bien ! Pardon, excusez-moi.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

C'est une devanture bleue, à droite.

**M. Charles PONS**

Le Mag Burger, exactement, si vous voulez avoir son nom, effectivement. Vous savez que cette rue de la Révolution Française est en train de bien remonter, il y a de belles affaires qui sont en train de se monter, notamment fromager, caviste et autres, où vraiment il y a un dynamisme qui est en train de se créer dans cette rue. Il y avait ce fameux Mag Burger en bas, au 2 rue de la Révolution Française, qui était en train d'être racheté pour refaire un autre Mag Burger, ce qui était fort dommageable. Donc nous l'avons préempté, nous sommes en train de finir les accords avec le propriétaire et nous allons le remettre sur le marché, mais on aimerait justement que ce soit une activité qui ressemble à l'activité de cette rue, parce qu'elle est en train vraiment de bien remonter, entre La Carmagnole, je ne vais pas vous citer tous les restaurants et les très bonnes adresses qu'il y a dans cette rue, et on essaie de bien continuer à dynamiser cette rue et éviter d'avoir, malheureusement, une activité qui ne correspondrait pas aux autres activités. Elle sera de toute manière sur le « marché » sur le site de la Ville pour trouver un repreneur et on vous tiendra informés du futur repreneur.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Donc la requalification de la place, c'est ça en fait ? Il n'y a pas de projet de travaux particuliers ?

**M. Charles PONS**

Ah non, pas du tout, non non. C'était juste pour éviter d'avoir une activité qui ne correspondait pas aux autres activités. C'est juste pour le dynamisme de cette rue.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Sur la décision n° 187. La décision n° 187, c'était un contrat de maintenance d'un photocopieur couleur en service qui est destiné à l'atelier de reprographie de la Ville. C'est un contrat qui s'élève à 45 000 € par an pour de la maintenance. Est-ce qu'on pourrait savoir qu'est-ce qui justifie un tel coût de maintenance ? Parce que c'est beaucoup quand même pour maintenir un copieur pour un an. Combien de copies sont utilisées ?

**M. François DUSSAUBAT**

Demandez aux membres de votre groupe qui étaient à la CAO, puisqu'on a longuement parlé de ce sujet-là. Il y a écrit copieur mais c'est...

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Oui mais il n'y a pas le nombre de copies, Monsieur DUSSAUBAT, dans le dossier. Ce n'est pas écrit.

**M. François DUSSAUBAT**

C'est un accord-cadre à bon de commande, donc il ne peut pas y avoir un nombre de copies fatalement.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Le nombre de copies envisagé peut-être ?

**M. François DUSSAUBAT**

C'est certainement dans l'accord.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Je ne l'ai pas vu.

**M. François DUSSAUBAT**

De fait, c'est pour l'imprimerie municipale, donc le nombre de copies effectuées chaque année sur ce matériel d'impression, on pourra vous le donner.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Une dernière décision sur laquelle j'ai aussi une question, une remarque. La n° 188, qui pour moi illustre parfaitement cette question de confiance dont on parlait tout à l'heure. Le point n° 188, c'est l'attribution, suite à un concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de la Médiathèque du Vernet, de l'attribution du marché à un groupement d'atelier qui s'appelle King Kong, ce qui en soi n'est pas un problème majeur. En revanche, je suis un petit peu étonné, vous allez me dire que d'un point de vue légal il n'y a aucune obligation, mais il me semble que quand on lance un concours d'architecture en vu d'un équipement aussi structurant que celui-là, qui est en tout cas présenté comme étant une réalisation importante pour l'avenir, personne, en dehors d'un petit cercle d'initiés, puisse savoir quels ont été les projets présentés, qu'on ne présente pas à la Ville et aux Perpignanais au minimum dans un document, dans le cadre de la revue municipale par exemple, quelques projets. Je me rappelle qu'il y a quelques années, la réhabilitation du quai Vauban s'était faite après une concertation. Il y avait eu des concertations autour de la rénovation de la place de la République, il y avait eu des concertations pour savoir s'il fallait construire ou pas un bâtiment à la place du presbytère à côté de la cathédrale. C'est, je trouve, un paradoxe dans notre assemblée. On va voter et délibérer sur des subventions de 300 € pour une association, et sans que personne n'ait jamais rien vu, sans que rien n'ait été présenté au Conseil Municipal, on a choisi un cabinet d'architecte, qui touchera grosso modo 500 000 € pour réaliser ce travail, ce dont je ne doute pas qu'il soit capable de faire, mais je trouve ça vraiment tout à fait dommage. Et je pense que ça contribue en grande partie à expliquer une partie de la méfiance de beaucoup vis-à-vis de la politique et du fait que ça ne leur rapporte

plus rien et qu'ils n'ont pas l'impression de décider de quoi que ce soit pour leur environnement immédiat.

**M. Charles PONS**

Juste pour vous répondre, c'est une Commission d'Appel d'Offres. Je me demande s'il n'y avait pas des élus de l'opposition qui sont à l'intérieur. Enfin, je ne me demande pas, c'est à peu près une certitude. Il y a eu 38 cabinets d'architecture qui ont répondu. Le truc le plus clair, le plus simple possible, on a pris le cabinet King Kong qui est l'un des plus gros cabinets d'architecture français, pour faire cet ouvrage. C'est une médiathèque qui aura...

*(hors micro)*

On en avait un, exactement. Pour vous dire toute la procédure, donc 36...

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Ah mais je n'ai pas de doute sur le process.

**M. Charles PONS**

On en a choisi 3 à la fin et tout est vraiment dans l'anonymat le plus complet.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Moi je vous parle des Perpignanais.

**M. Charles PONS**

J'arrive. Et donc, on a choisi cette entreprise qui est une excellente entreprise, et qui va démarrer les travaux, qui va lancer justement les appels d'offres cette fois-ci pour construire ce bâtiment, pour faire travailler les entreprises locales, on parle de 6 millions d'euros pour le BTP local, c'est fantastique.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Il y a écrit 3,5 millions dans l'appel d'offre.

**M. Charles PONS**

Oui mais ça c'était, l'économiste nous avait fait, je pense, l'estimation avant la guerre, avant tout ça, avant l'inflation, donc je pense qu'on en aura pour beaucoup plus, mais bon, on en reparlera. Comptez sur nous...

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Ce n'est pas écrit dans le DOB.

**M. Charles PONS**

Laissez-moi finir s'il vous plaît. Comptez sur nous pour communiquer sur ce bâtiment. Vous nous reprochez tout le temps qu'on communique à outrance, même voire trop, et là vous nous reprochez qu'on ne communique pas. Donc laissez-nous

finir cette procédure d'appel d'offre où on doit avoir un minimum de discrétion, chose qui est finie, là c'est bon, c'est terminé tout ça. Ne vous inquiétez pas, on vous mettra plein de photos, plein de visuels et vous verrez...

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Non mais on communique sur un résultat, ce n'est pas la même chose que communiquer sur un projet, Monsieur PONS.

**M. Charles PONS**

Et vous verrez ce magnifique projet qui, j'espère, sortira de terre d'ici grosso modo 24 mois, ce serait parfait. Mais avec le délai des appels d'offres et autres, c'est toujours un peu plus long. Mais ne vous inquiétez pas, vous verrez ce magnifique projet assez rapidement.

**M. le Maire**

Merci. On passe maintenant...

**M. Pierre PARRAT**

Monsieur le Maire.

**M. le Maire**

Ah bon, Pierre PARRAT.

**M. Pierre PARRAT**

Au regard des sujets que vous venez d'aborder, ma question paraîtra vraiment sans intérêt, j'en suis désolé mais c'est comme ça. C'est de la juxtaposition des décisions n° 200 et 247. Nous avons reçu à Perpignan Madame Dalila Saïb qui est venue présenter 2 ouvrages et vous lui avez donné une rémunération de 240 € pour sa prestation, ce qui en soi n'entraîne bien entendu aucune critique. D'ailleurs, ça correspond au tarif qui est recommandé par la Société des Gens de Lettres. En revanche, lorsque vient à Perpignan Monsieur Bernard THOMASSON pour faire à peu près la même chose, animer une table ronde des écrivains gastronomes, on lui verse une somme de 2 500 €. Pouvez-vous m'expliquer cette différence entre ces 2 personnes pour réaliser une prestation à peu près identique ?

**M. André BONET**

Bernard THOMASSON, lorsqu'il intervient, c'est autour de 10 000 €. C'est un grand professionnel de la communication. Dans le cadre de ce travail, de ce festival des écrivains gastronomes et de ce festival de la gastronomie, il travaille tout au long de l'année pour préparer les tables rondes et pour préparer le festival. C'est une rémunération symbolique qui n'est d'aucune manière comparable avec une conférence d'un auteur dont vous venez de parler. (*hors micro*) On parle d'un festival qui dure plusieurs jours, qui représente des heures de travail. Là, Pierre, tu compares avec une conférence, ce sont deux choses qui ne sont pas comparables.

## **M. le Maire**

On passe maintenant au rapport suivant.

### **Rapport annuel de la Commission Consultative des Services Publics Locaux – Année 2022**

## **M. le Maire**

On vous a communiqué le rapport annuel de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2022.

### **Perpignan Méditerranée Métropole – Rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement – Art. L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales**

## **M. le Maire**

Et le rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administration arrêté par l'organe délibérant de l'établissement selon l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

On peut maintenant passer au budget et au premier rapport, le rapport 2022 sur la situation en matière de développement durable. Plusieurs élus prendront la parole. Je laisse précisément celle-ci à notre collègue Rémi GENIS.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1 – BUDGET**

#### **DOSSIER 1.01 – Rapport 2022 sur la situation en matière de développement durable**

## **M. Rémi GENIS**

Bonsoir à tous, chers collègues. Je vous présente aujourd'hui le 12<sup>ème</sup> rapport sur la situation en matière de développement durable, s'inscrivant dans une volonté de transparence de l'action municipale.

Ce document revient sur les faits marquants de l'année, en lien avec la transition énergétique, et par ailleurs illustre les avancées concrètes obtenues dans le cadre du Plan Climat et du label européen Climat-Air-Énergie, nouveau nom de Cit'ergie. Perpignan a déjà engagé des actions structurelles et des investissements importants en faveur de la transition écologique dans le cadre de son Plan Climat, pour consommer moins et surtout consommer mieux. Ces mesures sont renforcées et complétées. Élus et services sont fortement mobilisés pour modifier les pratiques au quotidien, réduire la facture énergétique, préserver l'environnement mais aussi accompagner la mutation de notre belle Ville et son adaptation aux enjeux de demain.

On va commencer sur la thématique de la propreté, et notamment la lutte contre les incivilités qu'on subit quotidiennement. Vous le savez, la propreté c'est une priorité de notre mandat. La lutte des incivilités se poursuit grâce notamment au



travail de la FAP, Force Action Propreté, qui a été renforcée l'année dernière et qui lutte au quotidien contre les dépôts sauvages. Un chiffre, sur 2022, 6 600 dépôts sauvages recensés ; 1 647 verbalisations avec des amendes allant de 35 € à 135 ; et 215 médiations. Nous avons d'ailleurs récemment attrapé une personne qui jetait des déchets et qui risque 1 500 € d'amende. Nous avons aussi mené, au mois de septembre, la journée mondiale de la propreté, World Cleanup Day. En 2022, ça a été renforcé. Nous avons organisé cette manifestation au pied du Castillet. Ça a regroupé le service Propreté, le service Développement Durable de la Ville, mais aussi des services de PMM avec des ambassadeurs du tri, et de nombreuses associations qui ont organisé des animations sur le tri, le recyclage, l'économie circulaire et sur la préservation de l'environnement.

On change de thème, la nature en ville, avec 2 nouveaux parcs aménagés pour favoriser le cadre de vie. Le jardin Terrus, dans le prolongement du square Jeantet Violet, vient d'être achevé récemment. Il vient compléter en toute harmonie l'identité paysagère de l'entrée de ville, de part et d'autre de la rivière la Basse en créant une ambiance apaisée et sécurisée, notamment avec la passerelle qui a été mise en place récemment. Il y a aussi, récemment, une ouverture de la première tranche du parc de la Lunette de Canet, créée dans le cadre du NPNRU sur le quartier Champ de Mars. Le parc urbain de la Lunette de Canet comprend 27 jardins familiaux, un espace de compostage, des aires de jeux pour enfants, un espace canin de 400 m<sup>2</sup>, une prairie, des plantations. Bref, un cadre de vie beaucoup plus favorable pour le quartier.

Monsieur RAYNAL va nous parler des micro-forêts.

## **M. Gérard RAYNAL**

Je vous convie à une petite promenade en forêt, ça nous fera du bien. Perpignan développe les micro-forêts urbaines pour favoriser le retour de la nature en ville. En 2022, 4 nouvelles micro-forêts ont été créées sur Perpignan, 9 000 jeunes arbres ont été plantés selon la technique Miyawaki au niveau de l'échangeur de l'avenue d'Espagne, sur l'échangeur Saint-Jacques, au rond-point de Copenhague et avenue de Prades. La méthode employée consiste à planter des espèces végétales et locales de manière très dense, 3 jeunes arbres par m<sup>2</sup>, afin de recréer des forêts naturelles qui, au bout de 3 ans, deviendront totalement autonomes et abriteront une diversité bien plus importante qu'une forêt classique. Pour mémoire, une forêt native de plus de 3 000 arbres a déjà été plantée au Vernet, avenue Paul Gauguin, fin 2021. Au total, ce sont 12 000 jeunes arbres qui ont été plantés selon cette méthode-là sur Perpignan, et ce n'est pas fini. Merci.

## **Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK**

Bonsoir à tous. Le développement durable entre dans nos cours d'école grâce au projet des Oasis. Les cours de récréation des écoles de Perpignan sont progressivement transformés en Oasis, avec pour objectif de créer des espaces de fraîcheur plus agréables à vivre. Ces aménagements permettent d'améliorer l'attractivité de nos écoles publiques et répondent à différents enjeux : désimperméabiliser pour une meilleure gestion des eaux de pluie et limiter les risques d'inondations ; végétaliser pour lutter contre les îlots de chaleur et réintroduire la nature en ville ; améliorer le cadre de vie et la santé des enfants ; sensibiliser les enfants au cycle de l'eau et à la nature en ville, en les associant à la coconstruction du projet.

6 cours d'école et 2 plateaux sportifs, dont 3 groupes scolaires, seront réaménagés sur le mandat. Les travaux sur le groupe scolaire Les Arrels sont en cours et se termineront au premier semestre 2023. Puis suivra, la même année, Romain Rolland, dont les études ont démarré, puis les groupes scolaires Hélène Boucher en 2024 et Simon Boussiron en 2025. Merci de votre écoute.

### **M. Frédéric GUILLAUMON**

Sur le thème de la mobilité active, voie verte de la Basse, 2 nouveaux tronçons aménagés. Les travaux d'aménagement de la voie verte, qui doit relier à terme l'ouest de Perpignan au centre-ville, se poursuivent. 2 nouveaux tronçons ont été aménagés cette année. Une voie cyclable, séparée de la circulation, a été créée sur l'avenue du lycée entre l'avenue Dalbiez et le boulevard des Pyrénées, il dessert désormais en toute sécurité le lycée Arago et le collège Jean Macé. Le trottoir piéton a également été élargi.

Le deuxième tronçon se situe sur le quartier nord, au niveau de l'avenue de La Salanque, à l'arrière de l'hôpital, avec la création d'une piste cyclable bidirectionnelle de 600 mètres et un trottoir pour sécuriser les piétons. Un déploiement important des bornes de recharge électrique d'ici 3 ans. Pour tenir le cap de la transition écologique et favoriser un verdissement de la flotte de véhicule, il convient à court terme d'accompagner le déploiement des infrastructures de recharge.

Dans ce cadre, nous avons adopté, le 10 novembre dernier, un schéma directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques à l'échelle de la Ville. Ce dernier prévoit l'implantation de 85 bornes supplémentaires pour atteindre l'objectif total de 100 bornes d'ici 2025. Une phase de concertation a été lancée auprès des Perpignanais via le magazine de janvier et les réseaux sociaux concernant l'implantation de ces bornes. En moins d'un mois, nous avons déjà reçu plus de 100 réponses.

Perpignan récompensée par le label Ville Prudente. En novembre dernier, la ville de Perpignan a reçu le niveau 2 du label Ville Prudente décerné par l'association Prévention Routière. Ce label est une belle reconnaissance pour Perpignan qui a multiplié les efforts et les actions de prévention, notamment pour la sécurité des piétons : aménagements pour réduire la vitesse à 30 kilomètres-heure dans certaines zones à l'aide des ralentisseurs ou la mise en place de zones à 30 kilomètres-heure ; l'installation de radars pédagogiques et création de pistes et de bandes cyclables ; rétrofit de vélos au parking Arago. Je souhaite aussi vous informer que le parking Arago diversifie son offre de service, 10 vélos ont été récemment confiés à une entreprise perpignanaise chargée de les transformer en vélos à assistance électrique et d'en assurer l'entretien. Ces vélos, disponibles depuis fin décembre 2022, sont désormais proposés à la location à la journée, au mois ou au trimestre.

### **M. Jean-François MAILLOLS**

Bonsoir à tous. Le label BDO, Bâtiment Durable Occitanie, a été décerné au bâtiment Saint-Saveur de l'université de Perpignan, site Mailly. Pour rappel, le bâtiment Saint-Sauveur se trouve à droite en montant la rue Émile Zola, juste après l'hôtel Pams, en face la médiathèque. L'objectif étant de réduire les besoins énergétiques et d'avoir des performances renforcées. Dès sa conception, le bâtiment a obtenu le label Or, qui est le niveau le plus exigeant. On peut citer quelques éléments notables : le choix des matériaux, béton bas-carbone, bois et isolants biosourcés ; équipement de panneaux solaires dont la production

d'électricité est mutualisée avec la médiathèque ; la production et la consommation, par exemple, si l'été l'université est fermée, c'est la médiathèque qui va bénéficier de la production de ces panneaux solaires de Saint-Saveur ; des protections également solaires, verres spécifiques, brise-soleil verticaux, etc. ; et enfin, un puits climatique permettant de tempérer l'air ambiant, c'est-à-dire rafraîchir l'air l'été et le réchauffer l'hiver. C'est pour toutes ces mesures que dès sa livraison, en septembre 2022, ce bâtiment a confirmé son label or. Merci.

### **M. Jacques PALACIN**

Des panneaux solaires sur le bâtiment de la police municipale. Les travaux d'installation de la toiture photovoltaïque du bâtiment de la police municipale se sont achevés en mars dernier. L'électricité produite par les panneaux solaires est directement consommée dans le bâtiment pour faire fonctionner les installations de la police municipale, ordinateurs, caméras, etc. En 2022, la production d'électricité s'élève à 24 500 kilowatts.

### **Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK**

Toujours dans nos écoles, un préau solaire a été installé dans la cour de l'école maternelle Simon Boussiron. Cette structure permet de créer une zone ombragée qui produit de l'énergie et en même temps protège les enfants en période de récréation durant les journées de forte chaleur. L'installation d'une puissance de 21 kilowatts-crêtes est en autoconsommation et devrait couvrir la moitié des consommations du bâtiment. Le surplus produit sera revendu. La production annuelle estimée est de 29 400 kilowatts-heure. Je vous rappelle qu'un kilowatt-crête est égal à 1 000 kilowatts-heure par an.

### **M. Rémi GENIS**

Concernant l'exemplarité de la collectivité, le contexte actuel fait que la clé essentielle de la transition écologique est notre indépendance énergétique. Élus et services sont fortement mobilisés pour modifier les pratiques au quotidien et réduire la facture énergétique, afin de préserver l'environnement.

Quelques exemples des mesures prises. Au niveau de l'éclairage public, remplacement de 5 000 luminaires par des LEDs sur 3 ans, avec une économie estimée à 65 % en 2025. Concernant le chauffage, la température est abaissée dans les bâtiments culturels et administratifs. Sur les bâtiments, il y a 500 000 € par an pour la rénovation énergétique jusqu'à la fin du mandat. Concernant l'eau, il y a une installation systématique de goutte à goutte et réalisation de fosses d'arbre pour capter l'eau de pluie avec une télérelève des compteurs pour repérer les fuites. Concernant les véhicules, plus de 25 % d'acquisition de véhicules propres avec un déploiement de vélos de service. Il y a la collecte de cartouches solidaires qui est mise en place avec l'association IDEA 66. Une convention a été signée avec cette association, afin de valoriser les cartouches d'encre et en même temps renforcer son action de sensibilisation à la protection de l'environnement et au soutien de personnes en précarité.

### **M. Sébastien MENARD**

La direction des Sports a expérimenté cette année la plantation d'une nouvelle variété de gazon sur les terrains de Porte d'Espagne et de Maillol. Cette variété plus

résistante a montré de beaux résultats à la fin de l'été. Pas de maladies, aucune utilisation de produits phytosanitaires, et surtout moins d'arrosage nécessaire. Ce qui s'inscrit pleinement dans une gestion moderne, durable et raisonnée des surfaces engazonnées. Des réflexions sont en cours pour réaliser ce même type d'opération sur des terrains professionnels de Brutus ou Aimé Giral et également sur d'autres terrains de sport amateur, et on verra si ça donne de bons résultats.

### **Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK**

Sur le volet sensibilisation des jeunes et du public, la ville de Perpignan, en partenariat avec l'Éducation nationale a souhaité cette année renforcer l'offre en faveur de l'Éducation au Développement Durable, EDD, dans les écoles. Le budget a été augmenté et les services ont collaboré, afin de mettre en place un appel à candidature spécifique pour l'année scolaire 2022-2023. Cet appel à candidature liste tous les projets d'éducation au développement durable accompagnés par la Ville et les ressources documentaires existantes. L'objectif est de permettre aux enseignants d'avoir une vision globale des actions proposées et de pouvoir approfondir les thématiques qu'ils souhaitent. L'appel à candidature comprend 11 fiches actions organisées autour de diverses thématiques : climat, air et énergie, alimentation durable, déchets et économie circulaire, jardins, agriculture, nature et biodiversité. Au total, 50 classes et 13 accueils de loisirs, péri et extrascolaires, sont inscrits sur ces actions pour l'année scolaire 2022-2023, ce qui représente plus de 1 500 enfants sensibilisés. Merci.

### **M. David TRANCHECOSTE**

Chers collègues, de nombreux évènements pour sensibiliser les habitants et un grand public, nous avons organisé la fête de la nature qui a attiré plus de 4 000 personnes au parc Sant Vicens cette année avec son marché bio, son marché aux fleurs, des stands d'animation, des produits locaux qui ont été mis en valeur, et tout ça autour de la nature bien sûr et de l'environnement. C'était la première édition de Jardins en Fête organisée par l'association des jardins familiaux de Maillol et la ville de Perpignan, qui s'est très bien passée, il y a eu beaucoup d'enfants, beaucoup de parents, on a eu un beau temps, c'était une très belle édition. Ensuite, nous avons fait ce village mobilité à l'occasion de l'évènement Roue Libre à Perpignan. Nous avons fait ce village mobilité pour attirer l'attention d'un grand et large public pour le vélo, la mobilité douce. Il y avait le vélo, la trottinette, on avait des stands avec des ventes de vélos d'occasion, il y a eu des promenades à vélo dans la ville de Perpignan pour mettre en valeur les nouveautés qu'on a eues avec la promenade des arbres remarquables. Donc tout ça autour de la mobilité douce à cette occasion. Merci à vous.

### **Mme Marion BRAVO**

Sur l'habitat et la précarité énergétique, le ravalement des façades. Dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville, Perpignan a mis en place un dispositif de ravalement obligatoire des façades et devantures commerciales. Les façades concernées par le dispositif sont situées dans l'hyper-centre. Des subventions pouvant aller de 20 % à 45 % des travaux selon le secteur concerné sont mis en place afin d'inciter les propriétaires à réaliser des travaux dans les délais. La première campagne lancée en 2022 concerne une centaine de façades, situées dans le quartier Saint-Jean choisi pour son attrait culturel, économique et touristique. Les

propriétaires concernés ont 18 mois, à compter du printemps 2023, pour se conformer à cette obligation en effectuant les travaux prescrits. Une équipe dédiée de techniciens accompagne les propriétaires et commerçants et suit le chantier jusqu'à sa conformité et le versement de la subvention.

Le volet, les aides à l'habitat privé. Perpignan a mis en place des aides renforcées sur le centre-ville élargi et sur 5 faubourgs. Ces aides financent la rénovation des logements et peuvent aller jusqu'à 50 % des travaux en fonction des revenus des propriétaires ou du choix de conventionnement si le bien est loué. En 2022, 5 logements ont fait l'objet de travaux de rénovation énergétique pour un montant de 132 123 €, subventionnés à hauteur de 62 177 € par l'ANAH et 33 761 € par la Ville. Des aides existent aussi sur l'ensemble de la Ville.

Dans le cadre du programme d'intérêt général, la Communauté Urbaine et la Ville accompagnent également les habitants dans leur projet de rénovation en mobilisant les aides de l'ANAH et en apportant une aide complémentaire de 500 € chacune. En 2022, 54 logements ont fait l'objet de travaux pour un montant de plus de 1 million d'euros, subventionnés à hauteur de 496 900 € par l'ANAH, 34 500 € par la Ville et 34 500 € par la Communauté Urbaine.

Je passe la parole à mon collègue Rémi GENIS.

### **M. Rémi GENIS**

Pour conclure cet exposé, je rappellerai que Perpignan est engagée dans le label d'excellence européen Climat-Air-Énergie porté par l'ADEME, un label attribué seulement pour 4 ans, qui nous pousse donc à une amélioration continue. À ce jour, Perpignan a obtenu 3 étoiles dans le label, qui en compte maintenant 5, et devra en octobre 2023 subir un nouvel audit pour confirmer sa labellisation.

La mission transition énergétique et développement durable, accompagnée par un conseiller financé par l'ADEME, va travailler en 2023 en étroite collaboration avec les services pour élaborer ce dossier, répondre à l'ensemble des questions du label, fournir les justificatifs et remplir les 70 indicateurs. L'ambition est d'obtenir la 4<sup>ème</sup> étoile dès cette année.

Je rappelle, pour conclure définitivement, que cette présentation ne donne lieu ni à débat, ni à vote.

### **M. le Maire**

Merci. Chers collègues, est-ce qu'il y a des prises de parole sur cela ? Madame BRUZI.

### **Mme Chantal BRUZI**

Je vais faire un petit propos introductif avant l'intervention de mes collègues pour vous dire, Monsieur le Maire, après ces interventions, j'ai un regret. C'est que vous avez su reprocher à l'ancienne majorité tout à l'heure à priori un manque de rapidité sur les démolitions de Saint-Jacques, vous auriez pu au moins demander à vos élus de remercier l'ancienne majorité pour avoir accompli tout ce qui se trouve dans ce rapport, notamment le bâtiment innovant en photo avec le bâtiment Saint-Sauveur, mais également, par exemple, quand j'ai entendu le photovoltaïque sur la police municipale, qui était bien évidemment envisagé du temps de notre majorité, et bien d'autres, et pour le label que nous avons également obtenu. C'est le seul regret que j'ai. On va intervenir à plusieurs sur ce sujet.

## **M. Rémi GENIS**

Je vous remercie de nous avoir laissé le service Propreté dans l'état dans lequel nous l'avons trouvé également, Madame BRUZI. Merci beaucoup.

*(applaudissements)*

## **M. le Maire**

Qui prend la parole ? Madame GOMBERT.

## **Mme Chantal GOMBERT**

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, bonsoir. Vous savez, Monsieur GENIS que je suis adepte de Monsieur Jean-Louis BORLOO, avec qui j'ai travaillé pour le Grenelle 2015. Vous savez que j'ai été personne qualifiée pour l'Agenda 21 et présidente du Conseil de Suivi et d'Évaluation de l'agglomération de Perpignan pendant quelques années. Donc ce rapport, ce 12<sup>ème</sup> rapport, puisque c'est le 12<sup>ème</sup> depuis 2012, je l'ai lu avec attention. En faisant simple, je vais vous dire que je suis d'accord avec vous. Consommer moins pour consommer mieux. Alors quoi de neuf ? L'intérêt de ce rapport, c'est de pouvoir comparer avec celui que vous nous avez proposé l'an passé. Je ne vais pas remonter à 2012, bien sûr. Mais l'an dernier, c'est vous qui l'avez fait, d'où mes questions. Vous aviez développé 5 axes majeurs l'an passé. Première question, quid de la ferme urbaine au nord ? Ce ne sont pas les micro-forêts dont nous avons parlé tout à l'heure. Deuxième question, quid du parc thématique arbres fruitiers ? Ce ne sont toujours pas les micro-forêts, on est bien d'accord. Quid des résultats et du préau solaire de Boussiron, dont Madame vient de faire un exposé assez brillant, je dois le dire ; seule chose à votre crédit, j'en conviens et je vous en tiens acte. Par contre, sur votre rapport, vous parlez de la désimperméabilisation, j'ai répété parce que sinon on ne peut pas le sortir comme ça, des cours d'école, c'est-à-dire on va enlever le ciment, les choses, pour que les enfants puissent s'esbaudir, on va dire. Or, je vous rappelle que c'était déjà un projet d'une des anciennes premières adjointes de la ville de Perpignan, que vous avez peut-être connue, en l'occurrence Mimi TJOYAS en 2009, et qui avait fait ça à Claude Simon. Je me souviens qu'à l'époque, il y a eu beaucoup de problèmes par rapport aux enfants. Demandez à nos services, Monsieur le Maire, des soucis d'alors. Les salissures, l'eau, la boue, le non-entretien des lieux, le laisser-aller lors des vacances scolaires, parce que ni les professeurs, ni les enseignants, ni le service municipal, personne n'entretient rien. Donc on arrive à la rentrée, ce n'est pas brillant. Donc une grosse remise en état et des gros coûts.

J'en arrive au 4<sup>ème</sup> point. Quid de Las Canals ? On n'en parle plus. Qui devait arriver jusqu'au Parc des Sports. Pas de communication sur le sujet. Et enfin, la fameuse voie verte, qui devait arriver jusqu'au centre-ville. Or, à ce jour, comme vous l'avez justement dit, je crois que c'est Monsieur GUILLAUMON, ce n'est qu'un copier/coller de ce que nous avons dans les cartons et ce qu'avait fait l'ancienne municipalité, dont d'ailleurs Monsieur Charles PONS était élu à l'époque, c'est pour ça que tu t'en rappelles, Charles. Nos projets s'arrêtaient au lycée Arago, et maintenant ça va jusqu'au lycée Arago. Donc ma question, on va essayer de creuser un petit peu, d'aller un peu plus loin, de travailler ensemble, d'avancer pour les habitants de la Ville, quels sont vos projets pour la suite ? Et l'arrivée en cœur de ville, c'est-à-dire jusqu'au Palmarium, jusqu'au Castillet. La voie verte, elle va où ? Dans la Basse ? Sur la Basse ? Sur les côtés ? Il faut savoir parce que les quais, c'est

une option. Les berges, s'en est une autre. Et nous ne sommes pas informés. Les Perpignanais nous posent des questions auxquelles nous ne pouvons bien entendu pas répondre. Quels sont vos projets ?

Enfin, et j'en terminerai par-là, mais vous avez été très nombreux à parler donc je m'octroie 2 secondes de plus, si vous le permettez, Monsieur, j'en terminerai par la trottinette. La trottinette. Page 17 de votre rapport. Vous écrivez, enfin quelqu'un écrit : « les trottinettes ont la côte à Perpignan ». Je cite, regardez, j'ai tout. Or, en arrivant, si je n'en ai pas eu 4 ou 5 qui ont failli me mettre par terre, et encore que j'ai, malgré mon certain âge, encore une certaine souplesse. Je vais vous dire, elles sont partout non réglementées. Elles fonctionnent avec des gens de façon anarchique. C'est du grand n'importe quoi. Je ne vais pas faire De Gaulle avec la chienlit, mais c'est pareil. Ceci est très dangereux pour les piétons. Sur les trottoirs, c'est interdit par la loi. Mais le Maire, Monsieur le Maire, vous en l'occurrence, pouvez y déroger, alors que vous souhaitez (*hors micro*), oui, oui, j'ai regardez la jurisprudence. Que souhaitez-vous faire ? Parce que la loi, si vous ne dérogez pas, impose une amende de 135 € pour la circulation d'une trottinette sur un trottoir. Je n'ai jamais vu une seule verbalisation. C'est dangereux pour les personnes âgées, en déambulateur ou normal, c'est dangereux pour nos enfants qui courent devant les mamans, c'est dangereux également sur la chaussée parce que ces mobylettes slaloment entre les véhicules. C'est un véritable fléau. Comment allez-vous réglementer cela ? Je vous l'avais déjà demandé l'année dernière. Car même à Paris, ce n'est pas un exemple, certes, avec Madame HIDALGO, mais même à Paris et dans d'autres grandes villes, on envisage leur suppression. Merci de votre réponse sur ce point précis. Certaines villes exigent une assurance RC, pour ceux qui ne comprennent pas, Responsabilité Civile, obligatoire, ainsi que le port du casque pour les personnes qui sont sur les trottinettes. Je vous demande de préciser quelle est la position de la ville de Perpignan sur la trottinette.

J'en terminerai enfin par une question qui m'intrigue. La question qui m'intrigue, n'ayant nulle part lu ou entendu votre position sur l'eau. Vous avez parlé de l'eau tout à l'heure, moi j'ai fait plusieurs conférences sur le sujet, mais que pensez-vous de certaines communes de la Communauté d'Agglomération Perpignanaise, qui pensent réutiliser les eaux usées ? La question, c'est le recyclage des eaux usées. Je pense à notre centrale sur la route de Canet, jusqu'en eau potable, c'est une vraie question au regard du règlement climatique actuel. En fait, à la lecture de votre rapport, je n'ai rien de neuf, donc j'attends des réponses à mes questions. Je vous remercie.

## **M. le Maire**

Merci Madame GOMBERT, vous avez lu attentivement le rapport, c'est bien.

Sur les trottinettes, le reste on vous répondra par écrit. Il vaut mieux... (*hors micro*) Oui mais il y a 18 questions, si on doit vous répondre en séance, on a d'autres dossiers aussi importants à traiter. Monsieur GUILLAUMON, sur les trottinettes.

## **M. Frédéric GUILLAUMON**

Pour vous dire un petit mot sur les trottinettes qui, sans faire de jeu de mots, sont sur la sellette. Le problème que nous avons avec les trottinettes, ce n'est pas sur les trottinettes privées, c'est sur les trottinettes qui sont en location, les trottinettes jaunes que vous voyez sur les routes etc., et dont nous avons hérité, d'ailleurs, de votre époque. Le contrat s'arrête fin juin. On est en train, nous, de réfléchir maintenant au redéploiement après avec un mode déjà de parking, parce que vous avez cité,

vous, la circulation sur les trottoirs, certes, c'est problématique, mais on a aussi un problème de parking, on a un problème de rangement de ces trottinettes. Donc on s'occupe de lancer une consultation, on voudrait trouver un délégataire qui nous garantisse le rangement des trottinettes et des vélos électriques sur des racks, qui seraient des racks chargeurs et qui permettraient... Alors, il est évident qu'il y aura moins de trafic puisqu'il y aura moins de racks que de possibilité de laisser les trottinettes n'importe où, mais en tout cas, ça amènera une certaine amélioration dans l'utilisation de la trottinette.

**M. le Maire**

Et sur les voies cyclables ?

**M. Frédéric GUILLAUMON**

C'est-à-dire ?

**M. le Maire**

La question sur les voies cyclables.

**M. Frédéric GUILLAUMON**

Sur les voies cyclables, concernant le bord de Têt, bord de Basse ? Là, le dossier est à l'étude. On avance, pas aussi vite qu'on le voudrait, mais en tout cas ce n'est pas abandonné. Je pense qu'au prochain Conseil Municipal, on pourra vous en dire un peu plus.

**Mme Chantal GOMBERT**

Excusez-moi, je ne veux pas insister, mais ce ne sont pas que les trottinettes qui sont mises à disposition. Il y a quand même des gamins, et voire des adultes, voire des nonagénaires qui utilisent ces fameuses trottinettes et qui fauchent des gamins ou des personnes sur les trottoirs, c'est ça mon histoire.

**M. le Maire**

Dans votre groupe. (*hors micro*) Mais il est prudent, il est prudent.

Écoutez, sur les trottinettes, vous avez raison, c'est une question nationale, il y a un référendum qui va être organisé à Paris, mais je pense que le législateur ne va pas faire l'économie d'aggraver un peu le code de circulation pour ces véhicules-là. Parce que ce sont des véhicules. Je suis assez d'accord avec vous. Le port du casque, c'est déjà un minimum et l'histoire de l'assurance, c'est effectivement peut-être une solution aux abus qu'il peut y avoir dans la location de ces trottinettes-là.

Sur l'eau, un petit mot de notre ami George PUIG.

**M. Georges PUIG**

Sur l'eau, deux choses. Les eaux usées, le retraitement est prévu, et irrigation de Saint-Jacques. Ça, c'est en cours. Et sur Las Canals, le travail est fait d'entretien avec les vanniers, mais l'ancienne municipalité avait délégué beaucoup de choses, était en train de déléguer l'entretien de Las Canals au Conseil Départemental, et



notamment avec le projet de tout bétonner, pour apporter toute l'eau à Villeneuve-de-la-Raho, gratuitement, comme c'est le cas depuis 47 ans, c'est-à-dire 2 ou 300 000 € par an gratuit, à la charge des Perpignanais. Nous, nous avons arrêté ça, nous avons rétabli les droits d'eau de Perpignan qui sont de 600 litres par seconde, qui sont des droits immémoriaux. Nous avons le projet d'irriguer le Parc des Sports pour commencer, mais le problème c'est que le grand aqueduc construit en 1368 perd de partout, il était complètement percé. On y est allés. Donc on est obligés, on doit refaire la restauration de cet aqueduc, ça sera fait, et on va irriguer le Parc des Sports rapidement, peut-être en juin 2023, on va voir. Et de là, irriguer le maximum de parcs, de cimetières, d'endroits possibles, on verra.

### **M. le Maire**

Merci. Et Jean-Yves GATAULT.

### **M. Jean-Yves GATAULT**

Vous avez cité la ferme urbaine et le verger de collection. Sur la ferme urbaine, tous les contrats sont prêts. Le 30 mars, il y aura la délibération qui va permettre à une équipe de venir. Sachant que nous sommes déjà en train de faire des travaux d'aménagement pour cette nouvelle équipe. Pour le verger de collection, nous sommes en train, alors c'est très long, c'est avec le CFA de Rivesaltes, il y a une convention qui est en train d'être passée et c'est relativement long. Mais ce projet se fera.

### **M. le Maire**

Merci à tous et merci à toutes pour ces interventions.

On va passer au rapport... Ah, encore une information. Madame BRUZI.

### **Mme Chantal BRUZI**

J'ai juste une petite intervention sur ce qu'a dit Monsieur PONS, il me semble, sur le fait que vous allez baisser l'intensité et pas éteindre la lumière le soir et la nuit. Sur ça, je suis parfaitement d'accord parce que je considère que la sécurité de nos jeunes à la sortie des bars et qui des gens qui travaillent tard ou qui commencent très tôt, est prioritaire. Mais je sais que nous avons un outil intelligent à la police municipale, et qui nous permettrait éventuellement de faire, il me semble qu'à l'époque on avait commencé les tests, notamment sur Bourrat, qui nous permet de réduire, ou plutôt de détecter les personnes, et donc de réduire l'intensité de la luminosité en fonction du nombre de personnes qui se trouvent dans cette rue. À l'époque, nous avons fait des tests, on n'en était qu'à la phase test. La question que je vous pose, c'est est-ce que vous comptez développer ce système-là, l'étudier ? Parce que je pense qu'effectivement, pour l'avenir, si on regarde un peu plus loin que demain matin, ça serait l'avenir et qu'avec les outils dont nous avons doté le système de vidéoprotection, c'était déjà compatible. Du coup, ça permettrait de le faire et effectivement à la fois d'économiser, de réduire l'intensité et de sécuriser les gens. J'ai vu qu'il y avait des villes qu'on appelle les villes connectées, avec l'éclairage connecté, qui vont même au-delà, puisque cet éclairage connecté aujourd'hui peut même être réglé, du moins augmenté ou diminué, par le riverain lui-même avec son smartphone. Je ne vous demande pas d'en arriver là dès demain matin, parce que je me doute que ça ne doit pas être simple et que c'est un budget, mais

je pense que ça mériterait de programmer quelque chose sur plusieurs années pour en arriver là et que l'outil soit performant pour la population, et en même temps efficace sur le plan du budget.

**M. le Maire**

C'est le cas, mais on me dit que les tests n'étaient pas concluants, pour des questions d'alarmes et de réglages apparemment, et que c'est en cours, mais il va falloir essayer une autre société, mais pour aller dans ce sens-là.

**Mme Chantal BRUZI**

Parce qu'il me semble, je crois que c'est la première délib peut-être d'ailleurs, on évoque des capteurs.

**M. le Maire**

Oui.

**Mme Chantal BRUZI**

Vous évoquez des capteurs, du coup effectivement ça fait référence aux capteurs que nous avons essayés à l'époque. D'accord.

**M. Charles PONS**

Tout à fait, et également aussi, vous savez, sur tout ce qui est passages piétons et autres, on est en train de travailler sur des nouveaux matériaux qui vont réfléchir la lumière du jour pour que ce soit la nuit assez éclairée. Donc ça vous évite d'avoir un candélabre juste en dessous d'un passage piétons. Il y a toute une évolution, mais c'est national, toute une évolution sur les économies d'énergie.

**Mme Chantal BRUZI**

Parfait, merci.

**M. le Maire**

On vous fera un retour.

On passe au dossier suivant, c'est le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de Perpignan. Il y a un PowerPoint, et c'est Roger BELKIRI qui va en assurer la lecture et l'explication.

**DOSSIER 1.02 – Rapport 2022 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de Perpignan**

**M. Roger BELKIRI**

Merci Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs. Mes chers collègues, dans le cadre de ma délégation de lutte contre les discriminations à la politique d'égalité à l'action aux droits, je vais vous présenter deux dossiers. Un concernant le personnel municipal, toujours dans le cadre de l'égalité professionnelle entre hommes et

femmes. Et le second dossier, c'est le rapport concernant la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de la ville de Perpignan.

Concernant le personnel, vous avez toutes et tous reçu une documentation, d'ailleurs très bien, félicitations pour le personnel qui a fait ça, où tout est détaillé.

Chers collègues, vu la loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, journal officiel du 13 mars 2012 ; vu le protocole d'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, 8 mars 2013 ; vu la circulaire du 8 juillet 2013 relative à la mise en œuvre du protocole ; vu la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, article 61-77, journal officiel du 5 août 2014 ; vu le décret du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales, journal officiel du 28 juin 2015, les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Cette présentation a lieu préalablement au débat sur le projet de budget. La loi n'impose pas de débat et de vote, mais l'exécutif peut décider de soumettre le rapport à la discussion et au vote. Le rapport concerne le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur le territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le rapport appréhende tout d'abord la collectivité comme employeur en présentant sa politique de ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il présente également les politiques menées sur le territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, j'en parlerai tout à l'heure.

Sur ce dossier qui concerne le personnel, les ressources humaines, j'ai vu que concernant l'égalité des femmes et des hommes, c'est à peu près respecté. Sur la police municipale, j'ai vu qu'effectivement il y avait moins de policiers municipaux du sexe féminin que d'hommes, mais ça concerne également la police nationale, la gendarmerie parce que les femmes ne candidatent pas à ces professions, et je le regrette.

Voilà en ce qui concerne le premier rapport. Si vous avez des questions, je suis là pour répondre.

## **M. le Maire**

Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur CAPSIE.

## **M. Philippe CAPSIE**

Merci Monsieur le Maire. J'ai lu avec attention ce rapport. J'ai bien compris l'obligation qui était faite à nos collectivités de dresser un bilan sur la situation au sein de la collectivité entre les hommes et les femmes, et je me suis rappelé, souvenu plus exactement, un article paru dans le journal Libération, les 26 et 27 novembre 2022, où il était fait état d'un certain nombre d'agissements de certains adjoints au préjudice précisément de certains personnels de notre collectivité. Des faits graves avaient été dénoncés dans ce journal. Vous aviez, Monsieur le Maire, semble-t-il répondu que vous aviez vous-même dénoncé, à l'occasion de l'application de l'article 40, un certain nombre de ces agissements. Est-ce que ce n'est peut-être pas l'occasion aujourd'hui de nous dire où en sont les premiers résultats de ces investigations sur ces agissements qui concernent notre personnel, qu'il s'agisse donc d'hommes ou de femmes ?

## **M. le Maire**

Je ne suis ni policier, ni magistrat. Donc si une enquête est en cours, je ne suis pas au courant qu'elle est en cours puisqu'elle est en cours par définition.

La deuxième chose que j'ai à vous dire, je ne fais aucune confiance à ce qu'il y a marqué dans Libération. Et pour l'homme de droite que vous êtes, prendre Libération comme une espèce de journal, comme Bible, comme Bréviaire, ça me désole un peu. Mais c'est comme ça.

## **M. Philippe CAPSIE**

Est-ce que vous pouvez, Monsieur le Maire, peut-être quand même nous confirmer au moins avoir dénoncé ces agissements vous-même auprès du Procureur de la République ? Pas du tout ?

## **M. le Maire**

Ah non, je ne vous confirme rien du tout.

## **M. Philippe CAPSIE**

Vous ne le confirmez pas, mais on ne peut pas savoir si vous l'avez fait ou si vous ne le confirmez pas. C'est embarrassant.

## **M. le Maire**

Ce n'est pas embarrassant, je n'ai pas à vous répondre sur ce sujet.  
On passe...

## **M. Roger BELKIRI**

Au deuxième dossier. L'égalité sur le territoire, à ce moment-là, l'égalité entre les femmes et les hommes. Et je terminerai d'ailleurs ensuite, une fois qu'on aura projeté, je conclurai, l'égalité femmes/hommes. La valorisation des talents féminins et la lutte contre les violences et les discriminations constituent des axes forts de notre politique. Vous allez découvrir dans le diaporama que la Ville a fait, au cours de l'année 2022, et qui a été fait en partenariat avec le tissu associatif local, de nombreuses actions pour les journées des droits des femmes. La Ville soutient également des actions en faveur des droits des femmes tout au long de l'année à travers de nombreux partenariats. Je tiens à préciser d'ailleurs, je suis membre du CDAD 66, et le Président du Tribunal Judiciaire remercie, lors de nos Conseils d'Administration, la municipalité de Perpignan pour les appuis et l'aide qu'elle apporte dans le cadre de ce que fait la juridiction, le Tribunal Judiciaire de Perpignan.

D'abord, on a la présentation des actions de prévention et de protection permettant de lutter contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité. Vous avez des associations, dont France Victimes, l'APEX, la compagnie Troupuscule, avec le soutien de la Ville, œuvrent au quotidien pour informer les femmes sur leurs droits et venir en aide aux femmes qui subissent des violences conjugales. Le chiffre de 430 femmes qui ont consulté pour les violences conjugales est alarmant car on sait que de nombreuses femmes n'osent pas pousser la porte

d'un commissariat ou se rapprocher des associations pour leur venir en aide. Ça arrive d'ailleurs très souvent dans ce cadre-là. Il y a également les actions visant à assurer aux femmes la maîtrise de leur sexualité. Comme vous pouvez le constater, la Ville soutient le Planning familial, qui informe les femmes des quartiers prioritaires, et c'est très important. Au-delà de la sexualité, de la contraception, le Centre Municipal de Santé a mobilisé la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'association l'Olivier, le Centre Hospitalier, le Planning, à l'occasion des journées des droits des femmes à la maison de quartier Saint-Gaudérique. De nombreuses actions ont été faites, il y a eu beaucoup de fréquentation car les femmes ont souvent tendance à négliger leur santé, faisant passer en priorité leur famille, parfois jusqu'à l'épuisement. Je peux vous dire que dans ces quartiers prioritaires, c'est vrai.

Les actions destinées à prévenir et à lutter contre les stéréotypes sexistes. Beaucoup de femmes s'interdisent une pratique sportive, et c'est pourquoi la Ville soutient les actions de l'UFOLEP.

Par ailleurs, toujours à l'occasion des journées des droits des femmes 2022, la Direction Jeunesse, vie étudiante, insertion à la mobilité filles et garçons, car les droits des femmes concernent également les hommes, on ne doit pas les oublier, pour un jeu de piste. La Direction Cohésion citoyenne, à travers les maisons de quartier, ont proposé des actions d'information et de sensibilisation à l'égalité, ainsi qu'une conférence avec un sociologue sur les inégalités. Il y a également les actions de lutte contre la précarité des femmes. C'est le CCAS qui travaille avec beaucoup d'énergie à lutter contre toutes les formes de précarité, est au cœur de dispositifs avec 3 chantiers d'insertion. Le CIDFF, le Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille, apporte des conseils juridiques au quotidien aux femmes et entreprend des actions pour libérer la parole des femmes sur le travail et l'insertion. Lutter contre la précarité, c'est aussi accompagner les femmes à renouer avec l'estime de soi, notamment par le sport et l'art. Je ne vais pas développer toutes les actions, mais je voudrais saluer l'exposition à la maison du quartier du Haut Vernet, expression de femmes, où les créations des femmes du quartier ont été présentées.

Voilà ce que j'ai à dire. S'il y a des questions, et je terminerai par conclure.

Effectivement, la libération de la parole des femmes et les droits des femmes ne sont pas un sujet facile. Je vous retourne la question, devons-nous abandonner la lutte contre les violences faites aux femmes, contre les discriminations, pour notre majorité conduite par Monsieur le Maire ? La réponse est non. La mairie de Perpignan n'abandonnera jamais ce combat. Je précise également que les avocats participent dans le cadre du CIDFF, font énormément. Et dans le cadre de nos réunions au CDAD 66, mon voisin, Maître MALAVIALLE, je sais que les avocats font énormément. C'est vrai, on peut consulter dans les maisons d'accès au droit, la Maison de la Justice et du Droit, les délais sont très longs, je le reconnais. Par contre, les justiciables peuvent se rendre au tribunal, moyennant une somme modique, peuvent avoir des renseignements et être dirigés vers tel ou tel service.

## **M. le Maire**

Madame BRUZI.

## **Mme Chantal BRUZI**

Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais vu la conclusion de Monsieur BELKIRI, je suis obligée. Bien évidemment que les avocats sont sensibilisés aux violences conjugales et œuvrent au quotidien. Je dirais même, puisque nous sommes enregistrés et que nous sommes filmés et que des Perpignanais nous entendent, ce que dit Monsieur

BELKIRI est vrai, que des fois les délais peuvent être un peu longs quand on passe par certaines associations ou autres, mais je tiens à préciser que tous les avocats qui font beaucoup de droit de la famille, si quelqu'un appelle et explique qu'il s'agit de violences conjugales, rare est le confrère quand même qui ne fixe pas un rendez-vous dans l'urgence, ou dans la journée ou dans les 48 heures, de manière à ce qu'on mette les outils en place que nous avons maintenant, pour effectivement faire sortir la personne violente du domicile familial le plus rapidement. Le dispositif, il existe, ça s'appelle les ordonnances de protection, et je tiens à dire que l'intégralité de mes confrères le font, donc il ne faut pas que les femmes hésitent un instant à téléphoner à un avocat.

## **M. le Maire**

Merci. Ceci étant conclu et dit, je vous remercie, Monsieur BELKIRI, pour cette intervention et la défense de ce dossier.

On va maintenant passer au Débat d'Orientation Budgétaire.

## **DOSSIER 1.03 – Débat d'Orientation Budgétaire – Année 2023**

## **M. le Maire**

Avant de céder la parole à Madame BACH, notre adjointe aux finances qui rappellera les actes majeurs, je souhaite vous livrer quelques éléments.

Ce rapport a été élaboré dans un véritable contexte de crise, et je remercie les services qui en sont à l'origine parce que, cette année particulièrement, il n'a pas été facile à rédiger. La crise géopolitique qui dure sur fond de conflits armés, ayant notamment entraîné une hausse sans précédent des prix de l'énergie et d'autres produits de consommation courante, une crise économique qui s'installe avec malheureusement cette loi sur les retraites qui n'a pas fini de faire parler d'elle et les injustices qui vont avec, et sur laquelle je me suis encore hier positionné évidemment en totale opposition avec ce projet gouvernemental. L'inflation ruineuse, plus de 7 % pour notre pays, qui touche indistinctement les ménages, les commerçants, les entreprises, les collectivités locales. S'ajoute à cela, après une période plutôt faste en matière de taux d'intérêt, une augmentation des taux avoisinant les 2,5. Ce matin, on était en Conseil Communautaire et le vice-président aux Finances nous parlait de taux à 3,5 désormais, qui alourdissent la dette et fragilisent l'immobilier et l'investissement privé autant que public. Autant dire que le DOB se fonde sur des hypothèses budgétaires encore bien incertaines. Si les indicateurs de la situation économique actuelle de la France ne sont pas bons, au regard de l'explosion des déficits de la dette et de la balance commerciale, les prévisions des collectivités locales ne sont pas meilleures. Des hausses mécaniques de dépenses de fonctionnement. Les frais de personnel appelés à progresser également mécaniquement à hauteur de 4 %. L'impact en pleine année de la revalorisation du point d'indice. Si la loi de finances n'a pas retenu dans l'immédiat les fortes contraintes que l'État souhaitait imposer aux collectivités locales, les récentes déclarations du ministre de l'Économie nous inquiètent à nouveau puisque celui-ci a déclaré qu'il allait passer les dépenses des collectivités au peigne fin, à la différence près que lui, en tant que ministre de l'Économie, peut aggraver le déficit du pays et présenter précisément un budget en déficit, alors que les collectivités locales, elles, ne le peuvent pas et sont contraintes à faire des choix, ce que nous faisons par ces orientations budgétaires. Nous considérons cela comme une mise, évidemment, sous tutelle.

Plus précisément, la situation financière de notre Ville, comme dans d'autres villes, subit une inflation. Elle subit une inflation du coût de l'énergie, elle subit la hausse des points d'indice des fonctionnaires et une augmentation mécanique du coût de fonctionnement. Nous avons cependant fait des choix, des choix de recrutement que nous assumons dans les services de proximité et dans les services de la sécurité par les policiers municipaux. Les décisions futures en ce domaine ne sont motivées que par la volonté de solidifier le service public et de répondre dans les meilleures conditions aux attentes légitimes des Perpignanais, en lien direct avec les orientations politiques de ce mandat.

Au regard de l'estimation de la progression de nos dépenses de fonctionnement et de l'évolution possible des recettes, il est envisagé de provisionner un autofinancement net, entre 10 et 15, et en dégagant une marge de manœuvre sur le budget, un investissement compris entre 50 et 55 millions en faveur de la réalisation des grands projets d'aménagement à venir. L'emprunt d'équilibre du budget primitif devrait par ailleurs se situer autour des 20 millions d'euros. En début de cette conjoncture défavorable, l'enjeu de notre Ville est donc de concilier sur la durée le volontarisme et le réalisme budgétaire. Dans cette perspective, je pense que le budget 2023 est un budget particulièrement prudent dans cette conjoncture, mais aussi ambitieux, avec des choix. Sûrement, nous aurons le débat notamment sur les charges de personnel. Mais je dois dire que je me félicite des options que nous avons prises pour Perpignan et qui commencent à se voir d'ailleurs dans nos rues, dans les quartiers et auprès de nos concitoyens, ce qui évidemment tend à prouver que nous avons la bonne analyse. Je laisse maintenant la parole à Madame BACH.

### **Mme Marie BACH**

Merci Monsieur le Maire. Je suis désolée, mais je vais peut-être répéter certaines choses que vous avez évoquées.

Je vais parler du document du rapport du Débat d'Orientation Budgétaire, qui est la première étape du cycle budgétaire, qui se poursuivra par le vote du budget primitif, qui sera voté lors du Conseil Municipal du 30 mars.

La Commission des Finances s'est déroulée le 7 février dernier pour examiner le document qui vous a été transmis. Cela a permis de répondre à des questions techniques d'une manière beaucoup plus approfondie. Le DOB intervient dans un contexte économique, comme vous l'a dit Monsieur le Maire, très défavorable, qui s'est considérablement assombri ces dernières années avec le télescopage de 2 crises majeures. La première résulte de la crise liée à la pandémie du Covid et aux tensions d'approvisionnement dues à la fulgurante reprise des activités entraînant hausse des prix de l'énergie, les matières premières industrielles, bloc, papier, etc. La deuxième, plus récente, provient du conflit Ukraine/Russie qui entraîne une augmentation spectaculaire des prix de l'énergie mais aussi des céréales et autres produits. Ainsi, les indicateurs socio-économiques se trouvent particulièrement dégradés, faisant craindre une récession des économies. Il faut aussi noter que l'obligation faite aux collectivités de présenter les orientations budgétaires pluriannuelles ; c'est une nouveauté qui s'impose à nous aujourd'hui, s'inscrit dans un contexte où les perspectives peuvent bien sûr rapidement devenir obsolètes. Les graphiques nous montrent le ralentissement de la croissance, le déficit public important, l'explosion de l'inflation notamment et la hausse des taux d'intérêt. Quelles sont les conséquences de ce contexte pour les collectivités ? Ces 2 crises alimentent une inflation galopante qui a des conséquences très significatives sur les budgets des collectivités, notamment sur le prix de l'énergie, nous l'avons dit, mais aussi sur le SMIC ou encore l'augmentation du point d'indice de la fonction

publique. Après une période d'argent pas cher, les taux d'intérêt des emprunts alourdissent le poids de la dette, accentuant les difficultés pour le bouclage des budgets. La Banque Postale et l'AMF annoncent une hausse des prix de 7,2 % pour les communes. Le panier du Maire augmente dans des proportions jamais atteintes. Depuis très longtemps, comme le montre le graphique de l'évolution de l'indice des prix des dépenses communales. Vous avez les produits alimentaires qui augmentent de 6,8 ; les combustibles et carburants de 45,3 % ; l'électricité, gaz, vapeur, air conditionné, 63,6 % ; les BTO, qui sont les bâtiments pour tout corps d'état, qui augmentent de 7,2 % ; et les travaux publics, index général, qui augmentent eux de 10,3 %.

Ainsi, l'inflation et l'explosion des dépenses énergétiques pèsent très lourdement dans les budgets des communes. L'importance des dépenses d'énergie dans la section de fonctionnement met en péril la continuité des services publics pourtant essentiels à la population. Des collectivités ont été contraintes, dès 2022, de réduire certains services avec des fermetures de piscine par exemple, nous l'avez évoqué, ou la réduction de l'éclairage public par exemple.

Dans ce contexte, quelle est la situation financière de Perpignan ? Les données rétrospectives montrent depuis 2 ans une diminution de résultats comptables et de l'autofinancement. Malgré cela, l'ensemble des indicateurs financiers de Perpignan restent globalement favorables et montrent une situation financière saine. Le délai moyen de remboursement du stock de dette est de 2 fois inférieur à la norme imposée par l'État. La norme imposée par l'État est de 12 ans ; pour la Ville, nous sommes à 6 ans. Les diminutions observées sont la conséquence d'une part de l'explosion des dépenses liées à l'inflation et la crise énergétique, mais d'autre part des choix que nous avons faits pour doter les services publics de moyens supplémentaires, comme nous allons le voir dans un instant.

Comment vont évoluer les principales masses financières dans le budget ? Observons d'abord l'évolution de la masse salariale qui représente le premier poste de la section de fonctionnement, environ 61 %. Je rappelle que le statut de la fonction publique et les décisions imposées par le Gouvernement conduisent chaque année à des augmentations subies par les collectivités. Pour 2022, ces décisions représentent une nouvelle dépense de 3,6 millions d'euros environ. Il est d'ailleurs anormal que les collectivités aient dû faire face à l'augmentation du point d'indice en 2022, sans que cette information n'ait été connue lors du vote du budget, ce qui a contraint l'ensemble des collectivités à faire des décisions modificatives, et vous l'aviez relevé, pour inscrire ces nouvelles dépenses imposées par le Gouvernement. En 2023, une augmentation du taux de la CNRACL de 1 % pourrait conduire à une nouvelle dépense de l'ordre de 500 K€. Par ailleurs, l'augmentation du point décidé en 2022 génère une dépense nouvelle de 1,4 million d'euros en 2023. Ainsi donc, la masse salariale progresse suite à des décisions qui s'imposent aux collectivités. Des moyens humains supplémentaires ont aussi été alloués pour améliorer la sécurité, la propreté et la proximité. Le graphique montre l'évolution de la masse salariale, impactée à hauteur de 1,6 million d'euros, par la décision d'allouer aussi des tickets restaurant au personnel municipal.

Deuxièmement, le point que je propose d'analyser, c'est la dette. Le stock de dette, après une période de baisse, va légèrement progresser puis se stabiliser. C'est la conséquence de la reprise par Perpignan de la compétence voirie qui va être transférée. En effet, la voirie, depuis 2016, avait été transférée à PMM et aujourd'hui nous la récupérons. Nous avons jusqu'ici un emprunt d'équilibre de 15 millions d'euros, il sera désormais autour de 20 millions d'euros. La prospective financière est bâtie sur une hypothèse d'emprunt nouveau de 20 millions d'euros, au taux de 3,5, comme vous le souligniez tout à l'heure, Monsieur le Maire. Ce sont les



prévisions aujourd'hui de toutes les banques. Le délai moyen de remboursement du stock de dette restera largement en dessous de la norme de 12 ans imposée par l'État, comme je vous l'ai dit tout à l'heure.

Nous allons parler de la fiscalité. Elle constitue, comme le montre le graphique, une recette dynamique qui permet de compenser en partie les hausses liées à l'inflation que nous subissons. Si la recette est dynamique, c'est aussi parce que la Ville se développe et les constructions nouvelles sont nombreuses pour accueillir la population et les entreprises. Concernant les taux de fiscalité, l'objectif est de toujours les stabiliser, contrairement à d'autres communes qui ont pris la décision d'augmenter leurs taux communaux déjà en 2022, pour lesquelles certaines déjà en 2023 ont dit qu'elles allaient les augmenter. Je peux vous citer la ville de Grenoble qui augmente son foncier bâti de 25 % ; Lyon, 9 % ; Marseille, 16 %, Mulhouse, 5 %.

Enfin, les travaux et dépenses d'équipement. Comme vous le savez, l'investissement participe à l'attractivité du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Il regroupe à la fois des équipements structurants et des travaux de proximité, équipement de quartier et aménagement de proximité, nous en avons parlé tout à l'heure. En prenant l'hypothèse d'un autofinancement net entre 10 et 15 millions d'euros et un emprunt de 20 millions d'euros, Perpignan est en capacité d'inscrire entre 50 et 55 millions d'euros de dépenses nouvelles pour des travaux et des dépenses d'équipement. Cela correspond approximativement aux dépenses mandatées sur les comptes administratifs 2021 et 2022, soit respectivement 54,4 millions d'euros et 55,8 millions d'euros. Il faut le noter, comme le montre le graphique, que jamais Perpignan n'avait autant investi.

Bouclage prévisionnel du budget primitif 2023. Tous les éléments pour arrêter définitivement l'équilibre du budget 2023 ne sont pas connus au moment de la rédaction de ce rapport, notamment les notifications des bases fiscales, les dotations de fonctionnement de l'État et les résultats du compte de gestion 2022. Par conséquent, des écarts pourraient être observés lorsque nous verrons notre budget primitif. À ce moment-là, bien sûr, le CA sera bloqué, terminé, validé, et donc les résultats sur le BP seront réels. Équilibrée à environ 213 millions d'euros, la section de fonctionnement devrait permettre de dégager un autofinancement de 15 millions d'euros. Autofinancement net pour le BP 2023 avec un volume de travaux inscrit au BP de l'ordre de 57 millions d'euros. Les subventions d'investissement sont estimées à 4 millions d'euros, les ventes foncières à 2,4 millions d'euros, le fonds de compensation TVA à 4,5 millions d'euros, la reprise des résultats de N-1 et le solde des reports à 7 millions. L'emprunt d'équilibre du budget primitif devrait se situer autour de 20 millions d'euros, en augmentation en lien avec le retour de la compétence voirie. L'hypothèse retenue concernant la fiscalité est la stabilité des taux communaux.

L'objectif est de poursuivre chaque année l'investissement avec un volume de travaux allant de 50 à 55 millions d'euros pour développer l'attractivité de Perpignan et la qualité de vie dans les quartiers. Les masses financières 2023, pour le financement de l'investissement, pourraient être maintenues pour les années à venir si les contextes sanitaire, social et économique le permettent.

## **M. le Maire**

Merci Madame BACH. Le débat, conformément à la loi, va maintenant s'ouvrir et je vais noter les prises de parole. Monsieur NOUGAYREDE. Est-ce qu'il y en a d'autres ? Monsieur PARRAT, Madame GOMBERT, et Monsieur CAPSIE. Et Madame BRUZI. Décidément. Monsieur NOUGAYREDE, on vous écoute.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Monsieur de Maire, avant de commenter ce Rapport d'Orientation Budgétaire, je voudrais revenir sur une phrase que vous avez prononcée, que j'ai trouvé assez choquante, quand vous avez dit « la collectivité subit la hausse du point d'indice des fonctionnaires ». Je la trouve choquante à deux points de vue. Le premier, vis-à-vis des fonctionnaires qui vivent chichement, qui ont une petite rémunération, qui subissent de plein fouet la hausse de l'inflation que vous dénoncez, que vous présentez comme un fléau, et vous ne subissez pas cette hausse de point d'indice, vous êtes là pour l'accompagner. Deuxièmement, ça me semble choquant parce que votre partie politique porte, entre autres, avec fracas sur les réseaux sociaux, une mesure qui consisterait à demander à toutes les entreprises d'augmenter de 10 % les salaires. D'un côté, on demande aux entreprises d'augmenter de 10 % les salaires, et de l'autre côté on pleure quand une collectivité doit appliquer la hausse du point d'indice de 2,5 % des salaires. Vous voyez bien qu'il y a quand même une contradiction qui est assez choquante.

**M. le Maire**

Oui mais comme vous êtes d'une mauvaise foi désormais légendaire, je vais répondre immédiatement. On est en matière budgétaire et de discussion budgétaire. La collectivité le subit, dans la mesure où elle ne l'avait pas prévu et qu'on a appris cette augmentation du point d'indice qu'au mois d'avril.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Non, elle était évoquée dans le dernier rapport, même si on ne savait pas le montant de cette augmentation.

**M. le Maire**

Non, non, non. Pas du tout, pas du tout. D'ailleurs, même à l'heure actuelle, on ne sait pas si peut-être l'année prochaine il y aura une autre montée du point d'indice. Alors oui, là où vous avez raison, au regard des difficultés aujourd'hui de la vie, cette augmentation de point d'indice n'était pas de trop.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Je vous en remercie pour eux.

**M. le Maire**

Oui, oui, d'accord. On ne vous a pas attendu pour le dire, excusez-moi.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Si, on avait déjà eu ce débat l'année dernière sur le même sujet, vous aviez répondu la même chose.

**M. le Maire**

Si vous jugez maintenant et que vous jouez sur les verbes, laissez-moi vous dire qu'on n'est pas sortis de l'auberge.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

La langue française est précise, Monsieur le Maire.

**M. le Maire**

Je vais vous dire, en la matière on a toujours été précisément, de ce côté-là, plutôt des employés. Un exemple, les tickets restaurant, Monsieur NOUGAYREDE, au moins ayez la pudeur de ne pas charger la mule de notre municipalité alors que la vôtre était hyper chargée de non-décisions. Parce que les tickets restaurant, c'est nous qui avons pris la décision, vous les avez toujours refusés. Là aussi ça va dans le sens des employés, et là aussi ça va dans le sens du pouvoir d'achat. Et là, on ne vous a pas entendu ! Vous nous avez même reproché d'avoir augmenté le budget de fonctionnement, et pour une petite part c'était aussi ces tickets restaurant.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Non, je vous avais proposé de passer la prise en charge de la mairie à 60 % pour faciliter le pouvoir d'achat des fonctionnaires. Vous pourrez reprendre les débats et vous vous en apercevrez.

**M. le Maire**

Oui, oui, oui, sûrement.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Vous n'aviez pas eu l'idée. Vous m'aviez dit que c'était une bonne idée mais vous n'aviez pas eu l'idée.

**M. le Maire**

Monsieur DUSSAUBAT va vous dire une bricole.

**M. François DUSSAUBAT**

Je voulais juste aussi préciser, effectivement, nous avons fait un effort sur les titres restaurant, mais nous avons fait un effort aussi important pour compenser l'inflation sur l'IFSE. On l'a passée, je ne sais pas si c'est au dernier Conseil Municipal. Oui, il y a deux Conseils Municipaux.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Nous l'avons voté avec plaisir et nous l'avons signalé à l'époque.

**M. François DUSSAUBAT**

Nous sommes très attentifs au sort des employés, des fonctionnaires.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Il y a beaucoup de chiffres et de graphiques de qualité dans ce Rapport d'Orientation Budgétaire, j'en remercie les services et le service financier qui les ont établis. J'invite surtout les Perpignonais à aller regarder les graphiques parce que beaucoup de graphiques parlent d'eux-mêmes, et souvent une image vaut mieux, un dessin vaut mieux qu'un long discours. Et ces graphiques montrent assez bien la dégradation d'un certain nombre de ratios et la dégradation d'un certain nombre de charges de fonctionnement.

**M. le Maire**

Y compris dans les rues de Perpignan, Monsieur NOUGAYREDE. Un point de vue sur les rues vaut mieux qu'un long discours.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Je ne comprends pas ce que vous voulez dire, Monsieur le Maire.

**M. le Maire**

Moi, je comprends tout à fait.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

C'est dommage parce que je ne sais pas de quoi vous parlez.

**M. le Maire**

Je remettrai une couche tout à l'heure.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

D'accord. Bon, ok. C'est une manière de faire qui est assez élégante mais je ne sais même pas de quoi vous parlez. C'est un teasing peut-être, oui.

Derrière tous ces chiffres, tous ces graphiques, Monsieur ALIOT, il y a une réalité qui touche les Perpignonais, c'est la seule réalité qui compte, c'est qu'en 2 ans, vous allez augmenter la taxe foncière de 11 %. Et cette augmentation de la taxe foncière de 11 % en 2 ans, elle touche toutes les catégories de la population. Elle touche les petits propriétaires, elle touche les jeunes, elle touche les ménages, elle touche les retraités. En parallèle, en 2021, vous aviez aussi augmenté de 18 % la Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères. Aujourd'hui, Perpignan, sur la question de l'impôt, reste une des villes les plus chères de France. Perpignan, sur la question de l'impôt, reste la ville la plus chère de la Communauté Urbaine, et donc de la grande couronne perpignanaise. Vous faites un choix politique. Vous faites un choix politique, Monsieur le Maire, vous l'assumez, et je n'ai pas de problème avec ça. Finalement, c'est un choix, c'est une manière de gérer la ville et il y a sans doute d'autres manières de faire. Ce qui est toujours un peu désagréable avec vous, c'est que vous considérez qu'en dehors de vos choix, rien n'est possible. Vous pouvez aujourd'hui diminuer le taux de taxe foncière pour annuler la hausse des bases qui est liée à l'inflation. Vous pouvez le faire, d'autres communes l'ont fait. Vous pouvez aussi vous abriter comme vous l'avez fait derrière certains cancrés, comme Paris ou

Grenoble, pour justifier que vous n'êtes pas à la hauteur de la situation. Mais on peut aussi aller regarder plus près de nous les budgets de ville comme Narbonne ou Béziers, dont les directions politiques ne sont pas exactement les mêmes, on en est tous bien conscients, mais qui ont une gestion de l'argent public qui est assez différente de la nôtre. Mais c'est un choix. Vous resterez finalement dans l'Histoire, vous allez vous inscrire, vous êtes le Maire de l'imposition, celui qui aura réussi à augmenter la taxe foncière comme elle ne l'a jamais été. Vous aimez à dire, et votre Directeur Général des Services le répète aussi assez régulièrement, que vous êtes sorti d'une vision comptable de la Ville. Tant mieux. Peut-être. Mais la réalité, c'est que c'est une vision qui va avoir un coût pour les Perpignanais. La question pour moi, est-ce que les Perpignanais en ont pour leur argent ? Clairement, non. Pourquoi ? Parce que Perpignan ne va pas bien. Et aujourd'hui, nous devrions avancer deux fois plus vite que les autres communes pour rattraper certains retards en termes de développement économique, en termes de pauvreté, en termes de chômage, en termes de problème d'urbanisme. Et nous ne le faisons pas avec cette statistique. Avec cette hausse des impôts, vous ne répondez pas à la problématique démographique, Monsieur le Maire. Vous savez très bien que Perpignan perd des habitants. Les dernières statistiques sont même assez effrayantes, l'accélération est grande de ce point de vue-là. Perpignan se vide au profit des communes aux alentours. Les causes sont multiples. Il manque des propriétaires sur Perpignan, qui est une ville dans laquelle vivent surtout des locataires. Mais en restant la ville la plus chère et en augmentant la taxe foncière, je ne sais pas comment vous allez résoudre cette question-là. Vous avez des difficultés, la ville de Perpignan a des difficultés à attirer des entreprises. Je peux vous dire aujourd'hui qu'en tant que chef d'entreprise, ça devient de plus en plus dur de recruter, on a du mal à avoir des candidats, et quand on trouve des candidats, souvent au moment de dire « je viens à Perpignan », ils ne viennent plus. On a des difficultés avec les commerces, on a des difficultés d'emplois, on a des difficultés d'image de notre Ville, et la communication ne résout pas tout. Vous savez, l'autre jour, en pensant à la communication du moment, je croise un commerçant qui me dit « c'est bien, Perpignan aime de ses commerces, j'aimerais aussi de temps en temps voir les preuves d'amour ». On a des difficultés à attirer des entreprises, on a des difficultés, on a des problématiques de transport, de circulation, de stationnement sur lesquelles, objectivement, des moyens d'action sont nombreux. On a des problématiques d'extrême pauvreté qui, objectivement, rongent une partie de la Ville. Aujourd'hui, les experts-comptables, les médecins quittent le centre-ville de Perpignan pour s'installer ailleurs. Il nous reste les avocats, grâce au Palais de Justice installé en centre-ville. On a des difficultés à vivre en cœur de ville alors qu'au contraire, dans n'importe quelle ville, ce devrait être les habitants du centre-ville qui devraient occuper les lieux les plus enviables de la Ville. On pourrait multiplier les exemples comme ça, Monsieur le Maire.

Dans le Débat d'Orientation Budgétaire, il y a une question d'orientation. Donc l'idée, c'était de voir si dans les projets que vous présentez, que vous allez financer avec cette hausse des impôts, il y avait de quoi répondre à cette difficulté, quels étaient vos projets structurants, comment vous alliez essayer de répondre à ces besoins de fond. Je pense qu'il y a un premier problème dans votre discours, dans votre état d'esprit général, c'est que vous êtes le Maire Calimero. C'est-à-dire que vous passez votre temps, vous passez en tout de cas beaucoup de temps dans les médias, ailleurs, ici, à dénoncer vos prédécesseurs.

## **M. le Maire**

Vous êtes jaloux.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Je ne suis pas votre prédécesseur, donc je ne peux pas juger.

**M. le Maire**

Vous êtes jaloux, vous ne pouvez pas passer dans les médias, c'est comme ça. Ça viendra, peut-être.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Il y a des chances, si je le souhaite.

**M. le Maire**

Oh !

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Mais vous passez votre temps dans ces médias, vous perdez votre temps. Plutôt que de vanter Perpignan, vous débinez vos prédécesseurs, vous débinez l'État, vous débinez la Région, vous débinez le Département, vous débinez tout le monde, vous débinez la Fnac, vous débinez tout un tas de gens qui ne sont pas pour grand-chose dans nos maux, ou qui en tout cas font ce qu'ils peuvent avec leur vision politique, qui peut être discutée par rapport à la vôtre, évidemment, mais qui le font, comme vous êtes censé le faire vous-même. Donc ne perdez pas trop de temps à dénigrer à longueur de temps, à chercher des responsabilités. Vous savez, quand on va voir un médecin, qu'on est gravement malade, je ne suis pas certain qu'on ait vraiment envie qu'il consacre l'essentiel du rendez-vous à vous dire que les médecins qui vous ont soigné précédemment sont des nuls, que malheureusement, comme la politique nationale fait qu'on n'a pas des scanners de bonne qualité, il n'est pas certain de pouvoir vous soigner, que de toutes les manières il est contraint à beaucoup trop de paperasseries, donc il va accorder peu de temps à votre cas. Ce n'est pas ce qu'on attend, ce n'est pas ce qu'on attend d'un maire aujourd'hui. On attend qu'il soit protecteur, on attend qu'il cherche des solutions en s'adaptant aux contraintes qui sont les siennes aujourd'hui. Vous savez, dans le monde de l'entreprise, dans le monde réel, dans le monde de la pauvreté, dans le monde à tous les niveaux, chacun s'adapte aux réalités, aux contraintes du moment. Donc plutôt que de vous plaindre, il y a un ton larmoyant dans ce Rapport d'Orientation Budgétaire qui est assez pénible de ce point de vue-là. Je ne vous dis pas que tout est de votre faute, Monsieur le Maire, je ne suis pas idiot complètement. Je ne suis pas de mauvaise foi complètement, même si vous vous aimez à le dire, mais je pense qu'aujourd'hui il faut peut-être changer de vision politique de ce point-là, il faut peut-être être un peu plus imagitatif, avancer. Perpignan, normalement vous avez déjà des projets depuis longtemps, ça fait 15 ans que vous avez été élu pour la première fois dans cette opposition, donc depuis 15 ans, vous avez quand même eu le temps... 15 ans. 14 ans, pardon, excusez-moi.

**M. le Maire**

Non, non.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Non, 2008. 15 ans. C'est bien ce qu'il me semblait.

**M. le Maire**

Je n'ai fait qu'un an.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

D'accord, mais vous avez eu le temps de réfléchir après, vous savez.

**M. le Maire**

Ça j'ai réfléchi, j'ai vu surtout.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

La roche Tarpéienne permet de réfléchir en général.

**M. le Maire**

Ah oui, oui, croyez-moi. Mais pour vous aussi, vous savez.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Je réfléchis, ne vous inquiétez pas.

**M. le Maire**

Et des fois, elle arrive plus vite qu'on ne le croit.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Sans doute. En 15 ans, vous avez eu le temps de développer la vision qui était celle que vous aviez pour la Ville. Vous avez eu le temps de présenter des solutions à ces problèmes. Sinon, ça va être un mandat pour rien au moment où Perpignan a besoin d'aller deux fois plus vite que les autres villes. Regardons un peu les projets structurants. Vous nous avez dit que vous n'aviez jamais autant investi. Évidemment, puisque vous avez rempli votre agenda d'inaugurations de tous les projets structurants que votre prédécesseur avec les équipes précédentes avait mis en place. Je vais vous dire tant mieux, ils étaient bons. La faculté en centre-ville, le parc Sant Vicens, la restauration du patrimoine architectural et religieux, j'en passe, on pourrait multiplier les exemples, ce sont ceux-là qu'on retrouve dans les budgets d'investissement.

**M. le Maire**

Juste sur l'université, elle était prévue par mon prédécesseur sur la Dalle Arago. Nous, on était plutôt favorables, pendant la campagne 2014, précisément là où elle est aujourd'hui.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Vous racontez n'importe quoi, Monsieur le Maire.

**M. le Maire**

Et on a soutenu le projet.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

La mauvaise foi a des limites aussi de votre côté, Monsieur le Maire. (*hors micro : ridicule !*) Vous pouvez reconnaître qu'il y a au moins une chose qui était une véritable vision d'avenir, qui était cette vision de réinstaller l'université de droit en plein centre-ville, et que ça a été le projet de votre prédécesseur et qu'il l'a mené à bien dans les délais et de belle manière. Il suffit d'aller voir et les profs et les élèves qui y enseignent ou qui y reçoivent un enseignement et ils sont tous ravis.

Vos projets, ceux que vous présentez, grosso modo, vos projets structurants, j'en ai relevés 4. Je ne reviendrai pas sur la médiathèque du Vernet, on en a parlé tout à l'heure, on va parler des autres.

Le premier, le plus coûteux d'entre eux. L'agrandissement du Parc des Sports. Aujourd'hui, il est présenté avec un budget de 26 millions d'euros. Je vous rappelle déjà une promesse de campagne que vous avez faite, que vous avez plusieurs fois répétée à ce micro ici, à savoir que vous solliciteriez les Perpignanais sur des projets d'envergure, et évidemment que vous le feriez, sur certains de ces projets, dépassé une certaine somme. Et vous aviez vous-même, lors d'un Conseil Municipal, dit qu'au-delà de 20 millions d'euros, évidemment vous solliciteriez les Perpignanais. Encore une fois, les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent. Aujourd'hui, sur cette question-là, on pourrait discuter, on pourrait réfléchir. Est-ce qu'il faut tout concentrer au sud ? Est-ce qu'il n'y avait pas matière à réflexion autour d'équipements sportifs dans différents quartiers de la Ville ? Est-ce qu'il n'y avait pas une réflexion à avoir ? 26 millions d'euros, ce n'est pas loin du coût final pour une ville comme Perpignan, si elle construisait demain un stade de 25 000 places neuf. Est-ce qu'il n'y avait pas des réflexions autour de ça à avoir, Monsieur le Maire ? Non, aujourd'hui vous préférez passer en force sur cette question-là. En plus, chaque année, sur ce projet du Parc des Sports, vous nous annoncez des travaux pour l'année prochaine. Ça fait 3 ans que ça dure. Quand on prend les Rapports d'Orientation Budgétaire, l'année dernière, il était écrit noir sur blanc dans le Rapport d'Orientation Budgétaire que le Parc des Sports, en tout cas que le centre d'entraînement pour le rugby verrait le jour pour la Coupe du Monde 2023. Et vous l'aviez redit à ce micro. Tout à l'heure, vous nous avez expliqué que quand on voulait, on faisait. Donc on va finir par croire que vous ne voulez pas. (*hors micro*) On relira ensemble le Rapport d'Orientation Budgétaire de l'année dernière. C'est écrit noir sur blanc, Monsieur le Maire. Et le compte rendu est clair. Je pense que Monsieur MENARD pourra confirmer que vous avez dit que ce serait prêt pour ça. C'est écrit dedans. Sinon, on relira ensemble, avec Monsieur MENARD, le Rapport d'Orientation Budgétaire et le compte rendu.

**M. le Maire**

Peut-être que vous n'avez pas tout compris dans ce qu'il y avait écrit.



**M. Bruno NOUGAYREDE**

Oui, je sais que je suis idiot, en plus d'être de mauvaise foi et malfaisant.

**M. le Maire**

Ça peut arriver.

**Mme Christine MOULENAT GAVALDA**

Il faut faire la pédagogie comme MACRON. On ne comprend pas.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Vous savez, Monsieur le Maire, comme le dit AUDIARD, il vaut mieux deux cons qui avancent et qui sont en marche qu'un intellectuel assis. Et comme vous aimez à longueur de temps rappeler que je suis en marche, j'en profite.

Sur ce Parc des Sports, aujourd'hui, vous avez réalisé 20 % des acquisitions foncières nécessaires pour le mener à bien. Est-ce qu'il verra le jour avant la fin du mandat ? Permettez-moi ici, c'est enregistré et ça sera écrit dans le rapport, d'en douter fortement.

Deuxième sujet, l'entrée de ville. L'entrée de ville, personne n'a rien vu aujourd'hui. Je vous félicite parce que vous avez réussi ; la seule orientation qui a été donnée, elle a été donnée dans L'Indépendant il y a quelques mois déjà : réduire de 30 % de flux des voitures. En gros, vous nous faites une ZFE sans ZFE. C'est bien. Je ne suis pas sûr que ce soit aujourd'hui la priorité pour Perpignan. En tout cas, je ne suis pas sûr que ce soit une priorité si elle ne s'inscrit pas dans un plan global de développement. Aujourd'hui, vous n'avez rien présenté. Est-ce qu'on va repenser le stationnement avec ? Est-ce qu'on va repenser le plan de traversée de la Ville ou est-ce qu'on va juste donner une contrainte supplémentaire à cette entrée de ville qui est déjà largement embouteillée ? Qu'en est-il des itinéraires cyclables ? Une piste cyclable à priori là-bas, vers où va-t-elle et à quoi va-t-elle servir ? Et vous nous dites que tout ça va voir le jour avant la fin du mandat. Mais rien n'est présenté, rien n'est structuré.

L'agrandissement du Parc des Expositions, qui est votre troisième point. On va mettre beaucoup d'argent dans un lieu qui a été conçu il y a plusieurs dizaines d'années, dont on sait pertinemment que dans toutes les villes où ça a été fait, ça n'a servi à pas grand-chose, ça n'a pas résolu les problèmes acoustiques, ça n'a pas, ça n'a jamais.... Vous savez, on ne transforme pas un âne en cheval de course. On peut le doper comme on veut, on peut faire ce qu'on veut, ça ne changera rien. Ce bâtiment a été conçu à une époque où on n'avait pas les réflexions que nous avons aujourd'hui sur ce type d'équipements structurants pour la Ville.

Tout cela, Monsieur le Maire, est-ce que ça va permettre d'attirer des familles, des jeunes, des entreprises, de l'emploi, du dynamisme ? Vous me permettrez d'en douter aujourd'hui. Et on est à mi-mandat. Ce Débat d'Orientation Budgétaire, il est là, vous êtes là pour exprimer vos projets, vos visions, ce qui va changer la Ville, ce qui va permettre de construire Perpignan en 2030. Quelques fois, j'ai des doutes sur votre véritable ambition. Je le regrette. Monsieur le Maire, vous savez que le printemps et l'été approchent, c'est le moment où les chenilles se transforment en papillons. Changez de costume. Agissez. Devenez le Maire qui agit plutôt que le Maire qui s'agite. Je vous assure, Monsieur le Maire, que les Perpignonnais y trouveront leur compte et peut-être que Perpignan cessera de perdre des habitants

et cessera d'imposer à ceux qui restent des impôts et de payer toujours, toujours, toujours plus. On sait très bien qu'on n'a jamais rien résolu avec toujours plus d'impôts. On sait qu'aucune collectivité ne s'est construite comme ça. On sait que c'est une mesure du passé. C'est un fonctionnement du passé. Aujourd'hui, Perpignan a besoin de méthodes radicalement neuves, et celle-là est une méthode très ancienne et d'un très vieux monde.

### **M. Pierre PARRAT**

Monsieur le Maire, j'ai écouté avec beaucoup d'attention ce que vous nous avez dit et ce que nous a expliqué votre adjoint Marie BACH. Vous envisagez, dans l'année qui vient, un investissement qu'a rappelé Bruno NOUGAYREDE de 50 à 55 millions. C'est bien, je pense que la Ville en a besoin, je pense que les entreprises en ont besoin et je pense que les Perpignanais sont satisfaits de voir que l'on investit dans leur Ville. Mais au-delà de ça et des choix que vous avez faits, qui sont peut-être contestables mais ce n'est pas l'objet de mon propos, j'ai aussi entendu des choses qui m'ont un petit peu interpellé. Vous avez liminairement expliqué que nous vivions dans un contexte national et international particulièrement difficile en rappelant la guerre en Ukraine, différentes difficultés, qui, selon ce que vous nous avez expliqué, a des répercussions sur les finances de la Ville. Soit, j'en prends acte. Vous nous avez aussi expliqué, et les tableaux qui sont joints au rapport que vous nous avez adressé le démontrent, qu'il y a un véritable désengagement de l'État avec une baisse graduelle mais réelle et importante, des Dotations Globales de Fonctionnement et de toutes les aides que traditionnellement l'État accorde aux collectivités territoriales. C'est vrai, et d'ailleurs l'Association des Maires s'en est emparé pour indiquer au ministère compétant que la réalisation des budgets des communes serait particulièrement difficile. Et puis vous nous avez expliqué aussi, Madame BACH, et je crois aussi que c'est la lecture du rapport qui nous le rappelle, qu'il y a une augmentation de la masse salariale parce que vous avez estimé qu'il fallait embaucher, vous avez estimé qu'il fallait augmenter les salaires, vous avez aussi suivi la loi qui impose un certain nombre d'augmentations, soit. La conséquence de tout ça, c'est une diminution réelle et importante de l'autofinancement. Si je fais une synthèse de ça, ça veut dire diminution des recettes, augmentation des dépenses. Comment faites-vous pour dégager 50 à 55 millions qui devraient permettre un investissement à Perpignan ? J'ai le sentiment que vous êtes un véritable prestidigitateur, à moins que vous n'ayez une explication rationnelle à nous donner.

### **M. le Maire**

Ça a le mérite d'être bref. (*hors micro*) Exactement. Madame GOMBERT. C'est à Madame GOMBERT.

### **Mme Chantal GOMBERT**

Monsieur le Maire, mes chers collègues. À l'issue de ce Débat d'Orientation Budgétaire, des investissements, de vos choix, j'ai une question d'actualité. Le projet dont je vais vous parler est pourtant en page 5 du journal L'Indépendant aujourd'hui et je n'ai trouvé aucun élément concernant ce projet. Ce n'est ni une orientation budgétaire, mais j'ai une question et il s'agit bien sûr du couvent Sainte-Claire et de l'avenir des Clarisses au Vernet. D'où mes questions puisque je vais parler de La Bressola. Pensez-vous faire appel, ou peut-être l'avez-vous déjà fait ? Cela va

encore coûter plus de 50 000 € en frais de justice pour la Ville qu'il faudra intégrer au futur budget bien sûr, puisque ces honoraires vont, si vous le faites, être inclus sur le budget de la Ville et sur les finances publiques et ce sont les impôts de nos Perpignanais qui vont les financer. Car vous savez que la date butoir approche, donc dans moins de 15 jours il va falloir prendre une décision. Une école, vous le savez, c'est la force d'un quartier, donc ce sera un élément supplémentaire pour ce quartier du Vernet qui a déjà 5 petites écoles autour. Une école qui est inscrite dans notre République. Et cela, vous l'avez bien compris, Monsieur le Maire, lorsque vous avez aidé à travailler en dynamisant l'école 42 sur le quartier gare catalogne. De plus, la restauration scolaire pour la Bressola. J'ai eu communication d'un courrier de votre adjoint délégué à l'éducation, en date du 25 janvier dernier, qui précise qu'à compter de cette rentrée scolaire, soit septembre 2023-2024, la Ville cesserait, je mets au conditionnel parce j'ai le courrier là, mais simplement je ne pense pas que ce soit possible de faire ça, la Ville cesserait d'assurer certains services concernant la restauration scolaire. Ceci uniquement pour la Bressola. Quel service, l'inscription à la restauration scolaire, il n'y aurait plus d'encaissement des cantines via la Ville et il n'y aurait plus de service à table pour les enfants, ce qui engendre, ou engendrerait, ou engendrera, pour les petits revenus, une forte augmentation de facto, puisque ce sera la fin du tarif réduit pour les gens. Donc à la rentrée de septembre, c'est une asphyxie programmée pour certains. C'est lâche et, me semble-t-il, mesquin de s'en prendre aux petits et aux enfants.

En conclusion, c'est que vous avez, vous, Monsieur le Maire, et votre équipe, un projet sur cet endroit. Je parle toujours du couvent Sainte-Claire au Vernet. Lequel ? Nous ne le connaissons pas. C'est un paradoxe. Je ne comprends pas. Il faudra bien nous le chiffrer, nous l'expliquer, le mettre dans le prochain budget parce que si on l'achète, ça coûte des sous, si on rénove, ça coûte des sous, et si on y fait quelque chose, il faut faire quelque chose de concret. Je vous remercie. C'était une petite anecdote.

### **M. le Maire**

Monsieur CAPSIE. Ce n'est pas Monsieur CAPSIE ?

### **Mme Fatima DAHINE**

Juste pour rebondir par rapport, Monsieur le Maire, sur les interventions qui ont eu lieu concernant le Parc des Sports.

### **M. le Maire**

Attendez, on y reviendra après.

### **Mme Fatima DAHINE**

C'est juste une question pour compléter ce qu'a dit Monsieur NOUGAYREDE. Certes, il y a un projet sur l'autorisation de programme de 24 millions d'euros. En l'occurrence, sur 2023, il y a 2 150 000, et sur 2024, on commence à 14 000 900. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus concernant ce projet ? Y a-t-il eu des concertations avec la population ? Y a-t-il eu des réunions publiques, ce qui avait été annoncé à l'époque, des réunions de concertation ? On peut se réjouir aussi du centre d'entraînement qui va être réalisé sur le Parc des Sports. Malheureusement, encore un centre d'entraînement provisoire, mais qui par la suite sera, j'ai bien lu,

pour les associations qui en profiteront après. Mais un centre d'entraînement provisoire, mais qui quand même correspond au cahier des charges de l'équipe nationale de rugby du Portugal qui établira son camp de base pour la Coupe du Monde 2023 et qui se réjouit des installations dites provisoires sur ce Parc des Sports. Donc est-ce que vous pouvez nous en dire plus à ce sujet ? Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci. Monsieur CAPSIE.

**M. Philippe CAPSIE**

Merci. Je ne voudrais pas vous contrarier, Monsieur le Maire.

**M. le Maire**

Ne vous inquiétez pas.

**M. Philippe CAPSIE**

J'ai des difficultés à partager votre satisfaction à la présentation de la situation financière de cette commune. Elle est présentée de manière visuelle, quasi photographique, par ces 10 graphiques que vous avez présentés dans votre rapport. Ces 10 graphiques nous enseignent des éléments importants. Le premier, c'est l'excédent de fonctionnement. Au lieu d'augmenter, ce qui aurait été un signe de bonne santé, ils baissent. Le résultat comptable, au lieu d'augmenter, il baisse. La capacité d'autofinancement, au lieu d'augmenter, elle baisse. Le délai moyen de remboursement, au lieu de baisser, il augmente. Le taux d'épargne, au lieu d'augmenter, il baisse. Les dépenses de fonctionnement, au lieu de baisser, elles explosent. L'excédent brut, au lieu d'augmenter, il baisse. J'ai entendu toutes les explications sur les causes de ce mauvais bilan. C'est un mauvais bilan. On peut s'en satisfaire mais c'est un très mauvais bilan. J'ai entendu le contexte de crise économique, la guerre, l'inflation, l'augmentation des taux d'intérêt, la hausse du coût de l'énergie, le désengagement de l'État. On aurait pu aussi parler de malchance, de fatalité. On aurait pu aussi parler peut-être de mauvais choix de gestion. Parce que ces chiffres qui sont mauvais, ils ne sont pas mauvais depuis la guerre en Ukraine, ils ne sont pas mauvais depuis la crise économique qui en a suivi, ils ne sont pas mauvais parce qu'il y a des problèmes d'approvisionnement avec certaines matières premières. Ils sont mauvais, Monsieur le Maire, depuis 2020. C'est certainement une coïncidence. Depuis 2020, ce sont vos graphiques qui parlent, la situation se dégrade. Là où ça devait augmenter, ça baisse, et là où ça devait baisser, ça augmente. Très sincèrement, je ne partage pas votre satisfecit de cette situation et je voulais vous faire part au contraire de mon inquiétude. Ça, c'était mon premier point.

Le second point, Monsieur le Maire, il y a un graphique qui est édifiant, c'est celui qui figure en page 35 de votre rapport, ce sont les partenariats financiers. On a des partenariats financiers qui ont là encore, pardon, augmenté jusqu'en 2020, et puis à partir de 2020, ça chute. On passe de 15 millions à 10, puis de 10 à 5, et de 5, on prévoit 4. Ça, c'est encore, pour moi, une nouvelle source d'inquiétude. C'est-à-dire que vos partenaires financiers, Monsieur le Maire, vous fuient, vous échappent, dans des proportions importantes. Il faudra là aussi nous donner des explications.

Et la troisième question, c'est indiscutablement l'évolution des dépenses de fonctionnement. Je vous l'ai dit, jusqu'en 2020, ces dépenses de fonctionnement étaient non pas maîtrisées, elles étaient en baisse. Et puis 2020, ça explose, 144 millions, 153 millions, 161 millions. Au vu du contexte que vous vous plaisez à décrire sur les difficultés que vous rencontrez, expliquez-nous comment, dans ce contexte particulier avec des situations financières qui sont dégradées, vous continuez d'augmenter vos dépenses de fonctionnement ?

### **M. le Maire**

Madame BRUZI pour conclure.

### **Mme Chantal BRUZI**

Merci Monsieur le Maire. Ça sera juste un complément. Vous avez dit, pour les dépenses de fonctionnement, et je pense que vous allez le redire, c'était parce que certains services étaient dégradés.

### **M. le Maire**

C'est sûr, ça.

### **Mme Chantal BRUZI**

Je pense que vous n'allez pas le dire pour le service de la police municipale qui n'était pas un service dégradé, puisque ça ressort de votre rapport où il était indiqué : police municipale, année 2020, 160 policiers municipaux armés. Juste en dessous, il est noté : aujourd'hui, 192 policiers. Bien sûr, les services ont fait disparaître le mot « armés » parce qu'ils savent bien présenter les documents parce qu'aujourd'hui, il n'y en a pas 192 armés. Mais sur ça, je pense que vous me répondrez par écrit, parce que vous m'avez déjà répondu par écrit la dernière fois, et c'est quelque part grâce à votre réponse que je peux vous dire que ce n'est pas le cas. J'ai fait le bilan des tableaux qui m'ont été communiqués, et sur ces tableaux figure un tout autre chiffre puisque je peux vous dire qu'il y a 178 policiers armés, c'est le compte que je fais avec les chiffres qui m'ont été donnés, et qu'il y a 10 ASVP. Si je vais plus loin et si je regarde le nombre de policiers armés sur le terrain, j'arrive à 129. Alors je ne vous dis pas que vous avez perdu des policiers parce que je sais très bien que vous avez, même s'il y en a certains qui sont partis et vous les avez remplacés, plus de 160 policiers municipaux aujourd'hui. Mais ce qui est important, c'est que dans ce dossier, il y a quand même un petit souci de chiffres par rapport aux chiffres que vous annoncez dans la presse. Le courrier qui m'a été adressé en date du 26 janvier, Monsieur le Maire, on me fait état de 181 policiers qui font l'objet d'un armement, alors que dans le tableau, peu importe, je ne les retrouve pas, à 2 ou 3 près, puisque je suis à 178. Dans un deuxième temps, on m'annonce quelque chose que j'ai du mal à comprendre, c'est qu'on me dit, suite à une question que j'ai posée lors du précédent Conseil Municipal, est-ce qu'il y a eu plus d'heures supplémentaires ? À cette question, Monsieur DUSSAUBAT m'avait répondu « non ». Et dans le courrier que vous m'adressez, d'ailleurs c'est Monsieur DUSSAUBAT qui le signe, il est indiqué 75 000 € d'heures supplémentaires en 2021 et 106 000 en 2022. On voit bien qu'il y a 30 000 € de plus, ce qui veut dire qu'on a recruté un peu plus, même si je ne les retrouve pas, à 1 ou 2 près, vous me répondrez par écrit, ce n'est pas ça le sujet, mais en plus, il y a plus d'heures supplémentaires. Là aussi, quelque

part je m'interroge sur la gestion et sur la façon dont fonctionne le service aujourd'hui. J'ai une petite idée, mais vous me direz si j'ai raison, c'est que vu que vous avez créé la brigade de nuit avec le 24h/24, vous avez prélevé au jour des agents pour les mettre à la nuit, et que peut-être il en manque au jour de temps en temps et que du coup, il y a des heures supplémentaires. Je vous alerte sur cette problématique, mais sur le nombre je sais que vous me répondrez par écrit.

**M. le Maire**

Merci Madame BRUZI. On va répondre à tout ça. Je donne la parole à Madame Marie BACH.

**Mme Marie BACH**

Je vais commencer par Monsieur NOUGAYREDE. Franchement, Monsieur NOUGAYREDE, vous êtes quand même de mauvaise foi. Franchement, il faut le reconnaître. Quand vous dites que la Ville augmente les impôts de 11 %, c'est faux. (*hors micro*) Vous permettez. C'est faux. Écoutez, moi je vous ai laissé parler, alors vous me laissez parler.

**M. le Maire**

On vous a laissé parler, laissez parler.

**M. Bruno NOUGAYREDE (*hors micro*)**

Vous ne pouvez pas m'accuser de menteur et ne pas me laisser la parole.

**M. le Maire**

Si, après vous direz que n'êtes pas menteur.

**Mme Marie BACH**

Monsieur NOUGAYREDE, on revient...

**M. le Maire**

En tout cas, vous apparaissez comme un menteur.

**Mme Marie BACH**

On revient à la fiscalité. Vous dites que nous augmentons de 11 points les impôts. Je suis désolée, ce n'est pas nous qui augmentons. C'est l'État. Alors vous allez me dire, il faudrait carrément baisser les taux. Évidemment. Mais nous serions la seule commune peut-être en France, oui, à baisser les taux. Je suis désolée, on ne peut pas, quand on a un budget, vous avez une entreprise, vous avez des dépenses qui s'imposent à vous. Écoutez, laissez-moi parler s'il vous plaît. Nous avons des dépenses obligatoires qui s'imposent à nous. Et nous avons nos recettes. Au niveau des dotations de l'État, parlons-en. Les dotations de l'État, la DGF en 2010, dotation de péréquation, toutes les dotations s'élevaient à 29,7 millions d'euros, en 2010. En 2022, je vous l'ai déjà dit en Commission des Finances mais vous aimez bien répéter les

choses, elles s'élèvent à 30,4 millions d'euros. Un différentiel en 10 ans, que nous verse l'État au niveau des dotations, de 700 000 €. En 10 ans, 700 000 €, je vous fais grâce. Quand on voit les dépenses comment elles augmentent, pareil. Ça, ce sont les concours financiers. Après, lorsque vous parlez de la majoration d'impôts, vous savez que la fiscalité, je vous l'ai dit aussi en Commission des Finances, un point de fiscalité à Perpignan, c'est un million d'euros. On peut, effectivement, baisser d'un million d'euros, il n'y a pas de problème. On ne va pas verser la subvention d'un million d'euros qu'on a votée au précédent Conseil au CCAS, vous trouvez que c'est normal ça ? Écoutez, je suis désolée, c'est nous qui sommes aux commandes aujourd'hui, et c'est nous qui faisons le budget comme nous le ressentons et comme nous le faisons. Je dois vous dire une chose, la semaine dernière, nous étions en réunion pour la DSC à l'Agglo. Un de vos amis maire, parce que je râlais, parce que je défendais les intérêts de la ville de Perpignan, m'a fait passer une fiche financière de la situation financière de la ville de Perpignan, c'était le dernier compte administratif 2021 qui avait été voté, et qui m'a dit « avec un budget comme ça, vous n'avez rien à demander à l'Agglo ». Ce qui veut dire qu'il a considéré que nous avions quand même un très bon budget. (*hors micro*) Je suis désolée, on n'a pas augmenté, je le maintiens.

Ensuite, je vais répondre à Monsieur PARRAT. Monsieur PARRAT, je suis désolée, vous savez que dans les budgets, on ne peut pas mettre des recettes fictives. Ce sont des recettes pour lesquelles nous avons eu des notifications. Quand vous dites qu'il est illusoire de dire « on va majorer, on va payer, on va faire 57 millions d'euros », c'est parce qu'ils sont financés. Vous avez le financement qui est donné en dernière page. Vous avez un autofinancement brut, je vous le concède, qui a baissé, je vous le concède, mais on arrive à financer nos 57 millions avec un autofinancement net de 15 millions ; avec des timbres-amendes que nous récupérerons de PMM de 4 millions ; avec un emprunt de 20 millions, c'est vrai ; fonds de compensation, 4,5 ; des ventes foncières, 2,4 ; subventions d'investissement, 4 millions ; et des reports de 7 millions. On ne peut pas, je suis désolée, inscrire des recettes qui ne le sont pas.

Quand vous dites, je ne sais pas qui a dit qu'au niveau des dotations, on avait que 4 millions. Monsieur CAPSIE. Là, je suis désolée, c'est pareil. On ne peut inscrire dans le Débat d'Orientation Budgétaire que ce qui nous a été notifié. Nous demandons chaque année des subventions pour les équipements, pour les travaux d'investissement, mais nous ne pouvons inscrire que celles pour lesquelles nous avons reçu la notification et l'acceptation. C'est pour cela que nous avons 4 millions là au niveau du DOB. Mais si ça se trouve, au CA, nous aurons 15 millions. En tout cas, je l'espère.

Voilà, je ne sais pas si j'ai répondu à toutes vos questions.

## **M. le Maire**

François.

## **M. François DUSSAUBAT**

Sur la Bressola, je voudrais apporter deux précisions. Concernant le couvent, visiblement vous avez des infos que nous n'avons pas parce qu'aujourd'hui, l'instance est encore pendante et elle est loin d'être terminée, donc le délai de 15 jours est magnifique.

Concernant la remarque que vous faites sur la cantine, c'est très simple ce que nous avons fait. Nous avons juste appliqué la loi. On a essayé de remettre un peu d'ordre parce qu'aujourd'hui, la Bressola, qui est une école privée comme une

autre, bénéficiait de l'encaissement par la Ville, ce qui est interdit. Aujourd'hui, c'étaient les régisseurs de la Ville qui faisait cet encaissement. On a simplement dit que, comme toutes les écoles privées, la cantine devait être gérée par l'établissement. C'est uniquement ça, on a essayé de remettre de l'ordre dans des pratiques qui n'avaient pas lieu d'être. Une école privée est gérée par une association. Et la cantine n'a pas à être gérée par les régisseurs de la Ville.

## **M. le Maire**

Sur la Bressola, après je redonnerai la parole à Madame BACH, je me souviens d'un débat houleux où nos places étaient inversées. J'étais là-bas, à la place de Madame BRUZI, et Madame BRUZI n'était pas à ma place mais à côté, et il y avait cette histoire de la Bressola déjà. Je me souviens que Jean-Marc PUJOL avait été obligé finalement de respecter la loi. D'ailleurs, ça avait valu la colère de Madame BRUNET et de quelques autres, qui manifestement avaient monté cette usine à gaz, qui permettait de faire fonctionner la Bressola selon une réglementation qui n'était pas conforme à la loi. Je pense que sous la pression de certains, Jean-Marc PUJOL, c'était en 2016, avait pris la mesure du danger qui le guettait et a rectifié les choses. D'ailleurs, beaucoup l'avaient, à ce moment-là, houspillé pour cela, et finalement c'est la queue de comète de ce fonctionnement-là qu'on est obligés de prendre aujourd'hui. Parce que moi, je n'ai pas envie demain d'avoir des soucis parce que juste sur une école privée, parce que c'est une école privée, aussi satisfaisante soit-elle et aussi populaire soit-elle auprès d'un jeune public, on soit en dehors de la loi. J'estime que tout ce que fait la Mairie pour la Bressola doit être mis à son actif, et que pour l'instant, elle n'a pas à se plaindre, je pense, du traitement qu'on lui réserve tout simplement parce qu'elle fait partie des écoles de Perpignan, parce que ses enfants font partie des enfants du territoire et que nous serons, nonobstant les considérations politiciennes de certains porteurs de projets qui tournent autour de cette école, nous serons toujours du côté des élèves, des enseignants et de ce projet éducatif. Je ne peux pas en dire plus. Maintenant, sur Sainte-Claire, l'affaire continue. Vous verrez bien la suite des événements. Je vous dis une chose, d'autres lieux sont possibles pour avoir un collège en catalan à Perpignan. D'autres lieux sont possibles avec beaucoup moins de contraintes. Et si demain la Bressola venait à acheter, avec l'argent de la Generalitat d'ailleurs, le collège de la Bressola, monter un collège, à cet endroit-là, je ne suis pas persuadé qu'ils aient le droit de le faire et je suis même persuadé du contraire, pour des raisons de circulation, pour des raisons de sécurité, pour des raisons d'inondabilité. Quand vous voyez que l'État a fait retoquer le projet de Palais de Justice, qui est son équipement d'État, pour soi-disant les inondations qu'il pourrait y avoir par rapport à la Basse, vous imaginez dans cette zone-là, quand vous regardez la carte, ce qu'il adviendrait d'une école avec des enfants en pleine zone inondable. À un moment donné, il faut arrêter de raconter des bêtises. Oui, nous sommes pour un autre collège de catalan parce qu'il est porté par un certain nombre de personnes et qu'il y a des élèves qui le fréquentent, mais non, pas à cet endroit parce que c'est une mauvaise idée et parce que je pense qu'il ne sortira pas à cet endroit-là. C'est tout. Et je pense que c'est purement un problème politique mené par la gauche et l'extrême gauche et avec vos anciens amis, Madame BRUNET et quelques-uns, qui utilisent ce sujet pour faire de la crème comme ils ont fait sous ALDUY et comme ils continuent à le faire sous d'autres cieux. Maintenant, qu'est-ce que vous voulez dire ? C'est terminé. Moi, je respecte tout le monde. Je regrette que le Président de la Generalitat de Catalogne soit venu à Perpignan sans venir me rencontrer. J'ai vu que depuis, il a un peu changé d'avis. Sur la Bressola, il est prêt à discuter. Mais pour le coup, il n'est pas venu. Moi, je suis



prêt à le rencontrer pour discuter avec lui et lui remémorer un certain nombre de choses. Voilà ce que j'ai à vous dire. Mais ne vous inquiétez pas, Madame BRUNET a trouvé une aide précieuse avec le Département et un apport de voix pour voter son budget, donc il n'y a pas souci, tout ça est bien alimentaire, mais on connaissait ça depuis longtemps.

On va passer à Madame BACH qui veut compléter.

### **Mme Marie BACH**

Je vais un peu compléter aussi au niveau de la fiscalité. J'ai quand même omis de dire qu'il y avait, il y a de cela 4 mois, pas mal de réunions qui se faisaient avec la DGFIP et nos services financiers pour la revalorisation des bases économiques. Ces études ont été stoppées. Cette année, les entreprises n'auront qu'une majoration de 0,5. Il faut souligner quand même l'énorme travail qui a été fait par nos services, les services de la Ville, pour aider à stopper, puisque nous avons dénoncé le travail qui a été fait avec les services de la DGFIP et qui aurait vraiment risqué de poser d'énormes problèmes de majoration aux entreprises, qui allait de 100 % à pratiquement 400 % pour certains secteurs. Cela a été fait. Cette réforme est reportée en 2025. Je dois quand même rappeler à Monsieur NOUGAYREDE, il ne m'écoute pas mais je veux le lui dire, qu'aucun dispositif ne permet de baisser la taxe foncière du secteur habitat sans toucher à la taxe foncière du secteur économique. Ça, il faut le savoir. Baisser la fiscalité communale aurait donc pu, en effet, neutraliser la fiscalité habitat et baisser la fiscalité du secteur économique. De plus, si la commune entendait baisser son taux de foncier bâti, elle devrait obligatoirement varier dans la même proportion son taux de taxe d'habitation et de foncier non bâti avec un impact très significatif sur les ressources de la commune. Cela est réellement impossible aujourd'hui. Je suis désolée.

### **M. le Maire**

Monsieur MENARD sur le Parc des Sports.

### **M. Sébastien MENARD**

Sur le Parc des Sports, il y a beaucoup de choses à dire parce qu'il y a eu beaucoup de questions. Sur le projet initial, on avait annoncé un gros projet sur toute l'extension, mais vous savez qu'un projet comme ça, ça peut être compliqué, surtout quand on ne maîtrise pas le foncier puisque de toute façon, il n'y a pas eu de politique foncière ces dernières années, donc on se retrouve dans une ville où on n'a pas de foncier. Non, non, c'est vrai, on n'a pas de foncier sur la ville de Perpignan et le foncier qui est autour du Parc des Sports est privé, donc il faut le négocier.

### **M. le Maire**

On est peut-être Calimero, mais ceux qui nous ont bloqué le projet, c'est plutôt la poule aux œufs d'or, en revanche.

### **M. Sébastien MENARD**

Quand vous négociez avec des propriétaires privés qui vous répondent qu'ils ne vous vendront pas le terrain à un tarif correct parce que les promesses de l'ancien

Maire n'ont pas été tenues, c'est un peu compliqué à réussir à les mettre autour de la table. Quand un terrain vaut 5 € et qu'ils nous demandent 70 €, c'est un peu compliqué. Déjà, ça pose un problème sur le foncier. Donc forcément, le projet a évolué à cause de cette contrainte. On a décidé, je ne vais pas rentrer dans les détails, on l'expliquera quand on aura finalisé tout le projet, on va le faire évoluer pour être sûr de pouvoir faire sortir un certain nombre d'équipements très rapidement et de faire un deuxième temps sur l'extension sur les terrains qu'on pourrait avoir à acheter entre temps plus tard. On va faire un projet en deux temps. C'est pour ça que dans le budget, vous voyez des montants qui sont un peu inférieurs, c'est-à-dire qu'au lieu de passer à 20 ou 26 millions, la première phase serait aux alentours des 14-16 millions. On est encore en train de le faire chiffrer. Donc plus besoin de référendum. Je voudrais savoir si on devait faire un référendum sur les rénovations des deux stades pro, est-ce que vous y seriez favorable aussi ? Vous voyez, il faut faire des référendums pour le sport amateur, mais dès que ça va toucher aux pro, peut-être qu'on se posera la question différemment.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

*(hors micro)* Je suis ouvert à toute discussion dans la mesure où les éléments sont posés, et les choix sont posés. Je considère qu'il y a beaucoup de choix dans une ville qui ne sont pas des choix évidents et qui dépendent finalement de ce que veulent les habitants. Parce que choisir de développer quelque chose au nord ou choisir de faire quelque chose au sud, il n'y a pas de raison objective, morale de le faire.

**M. Sébastien MENARD**

J'y viens.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Il faut quand même de temps en temps demander leur avis aux habitants.

**M. le Maire**

C'était juste dans notre programme électoral.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Oui mais vous aviez promis, Monsieur le Maire, que sur ce genre d'équipements vous demanderiez leur avis aux Perpignanais au fur et à mesure. Parce que, comme je vous le rappelle, la crise, la guerre n'étaient pas prévues, et il y a peut-être aujourd'hui des équipements plus importants et plus prioritaires.

**M. le Maire**

Il vient de vous l'expliquer.

**M. Sébastien MENARD**

De toute façon, la concertation se fait d'abord avec les usagers, c'est-à-dire les clubs et les pratiquants. On leur demande leur avis de savoir ce qu'eux veulent ou

pas. Déjà, sur ce projet, on ne va pas rentrer dans les détails ce soir mais on le fait évoluer, on va le faire en deux temps.

Ensuite, sur les équipements, vous dites pourquoi tout faire au sud et pas au nord, etc. Déjà, c'est de mettre de côté tout ce qu'on a fait depuis 2 ans parce qu'il y a quand même des choses qui ont été faites. On a rénové tous les ESP, ou presque. On en a créé des nouveaux. C'est un détail pour vous mais par exemple... (*hors micro*) Ça fait partie des équipements structurants indirectement, oui. Parce que quand vous faites le Parc des Sports avec des nouveaux équipements, vous allez libérer des créneaux dans des petits gymnases et des petits stades, ce qui va permettre aux clubs d'avoir plus de créneaux et de pouvoir répondre à la demande. Parce qu'aujourd'hui, le problème, c'est la demande de créneaux à laquelle on ne peut pas répondre. Si on fait des équipements supplémentaires au Parc des Sports, c'est parce qu'il y a aussi la nécessité d'avoir des pôles avec des mutualisations. Parce que faire ce qui a été fait dans toutes les villes, ce n'est pas qu'à Perpignan, mais tout ce qui a été fait dans toutes les villes, où on met un gymnase dans un coin, une piscine dans un endroit, le jour où vous voulez faire des extensions, vous êtes coincé parce que vous avez du voisinage, vous avez les voisins qui se plaignent du bruit, vous avez des problèmes de vétusté que vous ne pouvez pas rénover parce que le terrain n'est pas bon. On a plein de cas comme ça. La piscine de la Garrigole, on ne peut rien faire dessus, elle n'appartient même pas à la Ville, et ceux qui nous l'avaient laissée en délégation sur un BEA de 30 ans ou 40 ans, ils sont tous morts. Donc qu'est-ce que vous voulez en faire de cette piscine ? C'est un équipement structurant. Tout ça, on ne peut pas le faire. Ce sont des choix qu'on fait en fonction de contraintes notamment foncières. On a des contraintes foncières puisqu'on n'a pas de terrain, et on a des contraintes aussi de réglementation et ce n'est pas vous qui allez dire le contraire. Quand vous faites les PLU, les PRG, tous ces plans où on a la moitié de la Ville qui est en zone inondable, on ne peut rien construire. On ne peut plus rien faire. On n'a plus de possibilité de construire des gros équipements structurants. Il faut de la place, et on n'a plus de place, donc on est obligés de faire des petits trucs. Sur les équipements qui ont été faits, je ne sais pas si ça a été mentionné ou pas dans le dossier, mais il y a un projet en centre-ville de rénovation de l'espace sportif du jardin Bourrat, il y a des projets à Clos Banet, il y a des projets à Saint Assisclé, il y a des projets partout. Sauf que ce n'est pas tout cette année. Ça va être étalé sur la durée du mandat. Le problème de ce que vous nous dites c'est que si on fait le Parc des Sports, on ne fera rien d'autre autour. Mais ce n'est pas vrai. Les problèmes, ce ne sont pas des grandes salles surdimensionnées qui ne répondent pas aux besoins des clubs qui n'arrivent même pas à remplir. Il faut remplir, il faut faire ce qu'on peut faire et ce qui répond aux besoins. Ça passe par exemple sur la création de club-houses sur des terrains. Ça paraît anecdotique pour vous, mais pour la vie en club... (*hors micro*) Non mais, ce n'est pas des structurants, vous me dites ce n'est pas un objet structurant, mais pour la structuration d'un club, pour la vie d'un club, avoir un club-house, pour avoir un lieu de vie à proximité de son lieu de pratique, c'est le plus important. Ce n'est pas d'avoir des gros équipements au nord, à l'est, à l'ouest juste pour se faire plaisir d'avoir des gros équipements. Ça, vous l'oubliez. Après, on fait aussi autre chose, qui est aussi important, c'est rénover tout ce qui est un peu vétuste et tout ça. On a déjà fait 2 toitures qui menaçaient de s'effondrer. Non mais voilà. On est en train de travailler sur les éclairages parce que le district de foot nous a fait des contrôles d'éclairage, tous les terrains sont déclassés parce que les éclairages sont tous en dessous des limites. On a des travaux à faire partout, et faire des équipements structurants énormes partout pour se donner l'impression de faire un truc, ça ne sert à rien. Donc le projet Parc des Sports, on va le continuer, on est en train de finaliser des chiffrages, on est en train de finaliser des

esquisses pour pouvoir les présenter au club pour voir si ça correspond bien à ce qu'ils ont besoin. Ensuite, il y aura des concertations. Et en termes de concertation, je vous signale quand même que depuis un an et demi, il y a une concertation qui est ouverte avec des cahiers à la DAU et au sport, on a vérifié, on a demandé, à ce jour, il n'y a pas une remarque dans ces cahiers. *(hors micro)* Non, ce n'est pas vrai. J'en ai parlé à plein de gens, je leur ai dit que s'ils avaient des trucs à dire, il fallait qu'ils viennent. Mais les gens ne viennent pas. Vous voulez faire une consultation comment alors ? On fait une consultation sur référendum où il y aura 5 % de personnes qui vont répondre...

**M. le Maire**

Bon allez, on va conclure.

**M. Sébastien MENARD**

Oui, je vais finir. On va faire un référendum avec 5 personnes qui répondent et ça va être quoi ?

Ensuite, sur les financements, parce que c'est aussi une question, Marie BACH en a un peu parlé sur les subventions qui ne sont pas inscrites, etc. Par exemple sur la rénovation, la création d'un nouveau gymnase au Clos Banet, parce qu'il est très vieux et il faut en faire un nouveau. On avait finalisé un projet à 7 ou 8 millions d'euros, on a reçu la lettre de la Région qui nous a annoncé que pour sa part, elle financerait au maximum à 1,5 million d'euros sur 8.

**M. le Maire**

Un gymnase à 8, ça faisait cher quand même.

**M. Sébastien MENARD**

On est obligés de revoir le projet à la baisse et donc ça reporte, ça ralentit. *(hors micro : pourquoi ?)* Pourquoi quoi ? *(hors micro)* Parce que ses critères c'est de dire que c'est 50 % avec un plafond à 1 million. Mais c'est la même chose avec le Département avec le gymnase de la Garrigole, c'était 1 million mais plafonné à 500 000 ou je ne sais plus combien. En fait, ils ne participent plus.

**M. le Maire**

Bon. Merci Sébastien. Fatima DAHINE et après je conclurai le débat.

**Mme Fatima DAHINE**

Très rapidement. En l'occurrence, vous me dites que la première tranche sur 2023 est à 2 150 000. Elle correspond à quoi, s'il vous plaît ? Puisque je n'ai pas vu de présentation.

**M. Sébastien MENARD**

Cette année, on va finaliser l'esquisse, on va valider ce qu'on y met dedans et ensuite on va lancer la rédaction des dossiers de consultation des marchés, des concours, etc.

**Mme Fatima DAHINE**

Donc ça ne correspond à aucun équipement alors, 2 150 000 ? Si j'ai bien compris.

**M. Sébastien MENARD**

Il y aura un début sur certaines choses, mais le problème c'est qu'on a des crédits de côté pour pouvoir faire toutes ces études, et ensuite on verra ce qu'on pourra commencer. Mais ça dépend aussi de tout un tas de choses. Déjà, il faut mettre d'accord tout le monde.

**Mme Fatima DAHINE**

Oui mais j'entends.

**M. Sébastien MENARD**

Donc une fois qu'on aura validé tout ça, on va lancer toutes les procédures. Après, ça c'est des crédits qui sont posés, si on ne les utilise pas, ils seront en décalé sur l'année prochaine.

**M. le Maire**

C'est pour le centre d'entraînement.

**Mme Fatima DAHINE**

Ah, d'accord, c'est pour le centre d'entraînement. En l'occurrence, l'actuel centre d'entraînement, comme je vous disais tout à l'heure, correspond très bien à une équipe nationale, qui est en l'occurrence le Portugal. Puisque nous, nous avons fait la demande à l'époque en 2019. On avait fait une demande où on s'était positionné candidat, avec Monsieur RIVIERE, Président de l'USAP, et Monsieur FOUSSAT, avec le Comité. Nous avons adressé un courrier à l'organisation en 2019, pour indiquer que nous étions candidat pour camp de base. Là, en l'occurrence, on se réjouit puisque le Portugal a répondu favorablement à cette demande et donc on aura le Portugal pour la préparation de la Coupe du Monde 2023. Par la suite, vous indiquez que vous allez étendre le centre d'entraînement, et donc vous allez faire la continuité pour le centre d'entraînement sur le Parc des Sports actuellement, qui sera normalement prêt pour quand ?

**M. Sébastien MENARD**

Le centre d'entraînement temporaire, si ça commence maintenant, un an et demi de travaux.

**Mme Fatima DAHINE**

Ça dépend comment vous allez le faire.

**M. le Maire**

Avril 2024.

## **Mme Fatima DAHINE**

Donc saison prochaine. Ok, d'accord. Parfait. Merci.

## **M. le Maire**

Merci. Je vais conclure ce débat. Évidemment, il y a le jeu de l'opposition et de la majorité mais il y avait quand même une grosse partie de mauvaise foi.

Sur le Parc des Sports, ils vous ont répondu.

Sur l'entrée de ville, Monsieur NOUGAYREDE, vous n'êtes pas censé ignorer qu'il n'y a pas qu'une seule entrée en ville. J'ai l'impression que oui. Parce que quand ils ont fait le fameux pont devant la clinique Saint-Pierre, ça a permis précisément déjà de désengorger une partie du flux de circulation. Cette entrée de ville, je vous rappelle qu'elle était votre projet. 1 000 voitures en parking de surface en entrée de ville ; je me souviens encore des croquis, je ne les ai pas là mais c'est dommage, on aurait pu les afficher ; ce qui aurait été une catastrophe quand même en entrée de ville. Parce que 1 000 voitures à l'entrée comme ça, tout de suite en passant le pont, on ne pouvait pas dire que ça aurait donné une image flamboyante de la ville de Perpignan. En revanche là, (*hors micro*) oui, oui, vous direz ce que vous voulez mais vous verrez. En revanche, là, ce qui se prépare, c'est un parc arboré qui retrouvera, pour les anciens Perpignans, que certains sondent sur Vauban, l'ancien parc de la pépinière qui ira du commissariat au Théâtre de l'Archipel, en effaçant un certain nombre de routes et de serpentins qui y sont, et vous verrez que ça aura une autre figure et ça donnera l'image d'un autre Perpignan. De ce point de vue-là, je comprends que vous ne soyez pas au courant parce que nous sommes encore dans l'étude et encore en discussion, que ce soit avec l'Agglo, mais que ce soit aussi avec le Département et avec l'État, mais que les choses avancent, et que là encore, j'ai bon espoir évidemment que ça se fasse avant 2026 puisque de toute façon, il n'y a pas de gros ouvrages d'art pour le coup. Ça permettra aussi d'ouvrir sur les quartiers Clodion et d'éviter ces grandes barrières sur les côtés dont on a l'impression de sortir d'une autoroute pour entrer dans une ville. Ce sera beaucoup plus adouci et avec de la mobilité précisément, et tout cela dans le cadre de discussions que nous pouvons avoir avec l'Agglo précisément. Le Parc des Expositions, vous nous dites, partout où ça a été fait, ça a échoué, vous n'avez pas cité un seul nom de ville. Je peux vous dire, ce Parc des Expositions, il est vieillissant. Eh bien, on va lui redonner un peu de lustre, on va le moderniser, on va y faire une salle de spectacles et puis on verra après. Mais en tout cas, ce qui a été budgété, c'est fait pour ça. Je ne suis pas comme d'autres équipements que j'avais vus où ils étaient trop bas pour avoir du sport et pas assez large pour avoir une bonne acoustique. On va y revenir mais c'est important tout ça. Mais c'est bien quand même de le rappeler. Vous rappelez autre chose, Monsieur NOUGAYREDE, parce que vous êtes d'une mauvaise foi quand même, la compétence économique, ce n'est pas la Mairie qui l'a, ce sont vos amis de l'Agglo. Quand vous dites que Perpignan n'accueille aucune entreprise etc., allez le dire à Robert VILA et à Laurent GAUZE et on verra. Parce que moi, je peux vous dire qu'ils se décarcassent pour essayer de faire venir des entreprises sur le territoire, notamment à Perpignan. Sur la seule grande école qui vient s'installer à Perpignan depuis longtemps, vous avez voté contre.

**M. Bruno NOUGAYREDE (hors micro)**

C'est faux.

**M. le Maire**

L'école 42. Vous avez voté contre ! Vous vous y êtes opposé ! Quand il s'est agi de racheter le bâtiment, vous avez voté contre !

**M. Bruno NOUGAYREDE (hors micro)**

Le bâtiment appartenait à la Ville.

**M. le Maire**

Non, il n'appartenait pas à la Ville, pas du tout, on l'a racheté. C'était un bail emphytéotique. Non mais il faut être précis dans la vie. Donc vous racontez n'importe quoi. Et sur ça précisément, vous n'étiez pas convaincu. Pour le coup, je vais vous dire, c'est grâce à la mairie de Perpignan... Oui, oui mais c'est grâce à la mairie de Perpignan que l'école 42 a ouvert, sur l'initiative de l'Agglo et sur l'initiative notamment de Laurent GAUZE. Mais s'il n'y avait pas eu d'un côté à l'initiative Laurent GAUZE et de l'autre la mairie de Perpignan avec nous ici, jamais l'école 42 ne serait arrivée parce qu'un certain nombre de vos petits amis au sein de la majorité et dans les villes... Mais oui ! Préféraient que cette école aille à Montpellier, sous le joug des socialistes, plutôt qu'elle vienne à Perpignan avec une mairie telle que je dirige. Mais c'est cohérent. Ce que Madame GAVALDA a dit sur les Déferlantes, quand elle a dit à Indochine, ou je ne sais pas à qui elle s'adressait d'ailleurs, et oui vous vous rendez compte comme c'est difficile de vivre dans une ville du Rassemblement National. Je vais vous dire, j'ai eu honte de ce message, Madame GAVALDA. Je n'en dirai pas plus, j'ai eu honte. Parce que je peux vous dire que la honte, c'est d'avoir à ramasser le bilan qu'on est en train de payer aujourd'hui, le vôtre ! Ça, c'est sûr, ça je peux vous le dire.

*(applaudissements)*

Je rappelle une chose, ce que nous finançons aujourd'hui, mis à part, je l'ai dit et je l'ai toujours dit sur la police municipale, on continue l'effort qui a été fait sur la police municipale, mais sur le reste, vous aviez abandonné la Ville ! Vous aviez abandonné la ville ! Que ce soit la propreté. Vous savez combien on a mis là en 2 ans et demi pour faire fonctionner les machines que vous n'aviez pas changées ? 3 millions d'euros ! Pourquoi vous ne l'aviez pas fait ? Vous avez vu ? *(hors micro)* Oui, oui, sûrement dans votre quartier. La propreté, l'embellissement de la Ville, la sécurité, tous ces sujets-là dans les quartiers, vous voulez que je rappelle la fameuse maison du quartier des Baléares ? *(hors micro)* Oui d'accord mais c'est important de le renouveler ! La pédagogie, c'est l'art de la répétition. *(hors micro)* Non, pas du tout. En revanche, tout le monde aura bien compris une chose, c'est que, et d'ailleurs les Perpignanais le savent, oui, il suffit de voir aux dernières élections, ils le manifestent. Que vous le vouliez ou non, le changement est perceptible, la qualité de vie, que vous le vouliez ou non, s'améliore, la dynamique commence à prendre forme en matière culturelle. Les impôts augmentent, parce que vous ne dites pas la vérité, nous sommes aussi sous la contrainte de décisions qui ne sont pas de notre fait, et si on vous écoutait, pour gommer les décisions de l'État par rapport à l'augmentation de la fiscalité, il aurait fallu faire 7 millions d'économie sur le budget. Alors oui, on aurait pu le faire. On aurait diminué par 2 l'USAP, les Dragons, la culture,

la politique de la ville et des quartiers, on aurait peut-être économisé 7 millions pour permettre, peut-être, une baisse de la fiscalité qui, quand on voit l'évolution des prix par ailleurs, n'aurait profité à personne. La vérité, elle est là. Voilà ce que j'ai à vous dire. Je ne suis pas Madame Irma, je fais avec le contexte qui est le nôtre, je fais avec l'héritage que vous nous avez laissé, qui n'est pas partout catastrophique mais qui, malheureusement, souvent l'a été. Nous en reparlerons au moment du renouvellement du mandat en 2026, mais je suis persuadé que les Perpignanais seront massivement et majoritairement de notre côté plutôt que sur la critique permanente qui est la vôtre depuis maintenant 2 ans et demi dans cette assemblée. Voilà, je conclus le débat. *(hors micro)* Oui, oui, ne vous inquiétez pas, mais je rappelle certaines vérités.

### **Le Conseil Municipal prend acte de la tenue de ce débat.**

Nous passons au dossier suivant avec le 1.04 et l'adoption du règlement budgétaire et financier porté par Madame Marie BACH.

### **DOSSIER 1.04 – Adoption du règlement budgétaire et financier**

#### **Mme Marie BACH**

Merci Monsieur le Maire. Il s'agit juste d'une obligation qui nous est faite, dès lors que la Ville est passée de la M14 à la comptabilité M57. On a souhaité le faire par anticipation. La Ville s'est engagée à adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette démarche nécessite de modifier la conduite et la documentation de certaines procédures internes en se dotant d'un règlement budgétaire et financier. Ce document obligatoire, nomenclature du M57, a pour objet de décrire les procédures comptables et budgétaires de la collectivité, de formaliser un référentiel et une culture de gestion commune pour les services, rappeler les normes et respects de principe de permanence des méthodes et définir les règles de gestion en matière d'autorisations de programmes et de crédits qui seront utilisés pour la première fois au budget primitif 2023. Il détaille le partage de la fonction finances, précise le calendrier budgétaire et le mode de gestion pluriannuelle des autorisations de programmes. Il précise enfin nos règles de gestion du solde de la dette directe ou garantie, et le pilotage du solde de la trésorerie.

#### **M. le Maire**

Est-ce qu'il y a des remarques ? Il n'y a pas de remarques.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 1.04 est adoptée à l'unanimité.**

On passe aux permis de louer, et Madame Marion BRAVO sur ce dossier. Madame BRUZI ne participe ni au débat ni au vote et doit quitter la salle.



## **2 – HABITAT – URBANISME**

### **Permis de Louer**

#### **DOSSIER 2.01 – Modification du périmètre**

##### **Mme Marion BRAVO**

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il s'agit de soumettre à votre approbation la modification du périmètre permis de louer dans Perpignan, à savoir inclure les emprises foncières des copropriétés dégradées les Oiseaux et Bellevue, et enlever quelques rues de ce périmètre-là, qui ne sont pas vraiment concernées par le permis de louer parce que l'expérience nous a montré que ce ne sont pas des immeubles dégradés et que la majorité des propriétaires sont occupants.

##### **M. le Maire**

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 2.01 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au dossier 2.02, toujours Madame Marion BRAVO.

#### **DOSSIER 2.02 – Caisse d'Allocations Familiales – Renouvellement de la convention de partenariat pour l'échange de données**

##### **Mme Marion BRAVO**

Dans le cadre de l'instauration du permis de louer, on a signé une convention entre la CAF et la ville de Perpignan, portant sur les échanges de données. À savoir que la CAF, une fois par mois, informe les services sur les demandes d'allocation logement et la ville de Perpignan fait des retours pour préciser que les logements sont dégradés, n'ont pas fait l'objet d'un permis de louer, ou alors que les propriétaires bailleurs n'ont pas déposé de demande de permis de louer. On vous demande la possibilité de renouveler cette convention.

##### **M. le Maire**

Monsieur NOUGAYREDE.

##### **M. Bruno NOUGAYREDE**

Juste un point qui est en parallèle de cette convention. Un des problèmes majeurs de Saint-Jacques aujourd'hui, on l'a dit, ce sont les marchands de sommeil. Ces marchands de sommeil qui, malgré quelques dénonciations dans la presse,

continuent à exercer, on ne va pas se mentir. Aujourd'hui, ils s'appuient essentiellement sur un point, à savoir la possibilité dans un seul bâtiment de louer à 4 personnes différentes de la même famille le garage comme un studio, le premier étage comme 2 chambres, le deuxième étage comme un autre studio indépendant, et touchent de la CAF 4 allocations logement pour ce même logement-là. Tant que ce système-là perdurera, vous pourrez faire ce que vous voudrez, à mon avis, avec le permis de louer, mais il ne se passera strictement rien au niveau de ces gens-là. Aujourd'hui, je n'ai pas le sentiment qu'il y ait une véritable discussion lancée avec la CAF autour de cette question-là qui, à mon avis, est première et essentielle si on veut lutter d'abord et avant tout contre ces marchands de sommeil.

**Mme Marion BRAVO**

Pas du tout parce qu'en fait, chaque demande d'allocation logement fait l'objet d'un contrôle de la part de la ville de Perpignan. Oui, systématiquement.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Là vous dites, il n'y a plus aucun logement dans lequel il y a 4 CAF ou 3 CAF différentes pour le même logement ? Non mais dites-le nous parce que...

**Mme Marion BRAVO**

Attendez, je vous parle depuis 2021, depuis septembre 2021 où nous avons instauré le permis de louer.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Ça n'a rien à voir, le permis de louer. Le permis de louer, les marchands de sommeil ne le demandent pas.

**Mme Marion BRAVO**

Je vous confirme que chaque, on vérifie si c'est un garage, si c'est un appartement, et on a une relation très précise avec la CAF. Et on fait bloquer les APL.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Est-ce que vous savez ce que la CAF verse dans un immeuble pour X propriétaires différents ?

**Mme Marion BRAVO**

Les services le savent, tout à fait.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Donc aujourd'hui, ils le savent et il y en a toujours autant. Parce que je vous promets qu'il y en a beaucoup.

**Mme Marion BRAVO**

Ça se fait alors après l'instauration du permis de louer.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Encore une fois, ça n'a rien à voir avec le permis de louer. Ils ne demandent pas le permis de louer, ces gens-là. Ils ne le demandent pas.

**Mme Marion BRAVO**

Écoutez, donnez-nous des adresses.

**M. le Maire**

Mais si vous avez des exemples concrets, usez de votre article 40.

**Mme Marion BRAVO**

Voilà, vous nous écrivez en signalant...

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Ne vous inquiétez pas là-dessus. Ne vous inquiétez pas sur l'article 40, d'une part.

**Mme Marion BRAVO**

Faites-le.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Deuxièmement, parlez-en aussi avec vos services, ils en connaissent plein.

**Mme Marion BRAVO**

Non, non. Écoutez, si vous avez des adresses où il y a des irrégularités, vous nous écrivez, vous nous envoyez un mail, peu importe.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Ok, ne vous inquiétez pas.

**Mme Marion BRAVO**

Bien évidemment, les inspecteurs iront faire des contrôles.

**M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

Allez, Docteur GATAULT.

### **M. Jean-Yves GATAULT**

La situation, le permis de louer à déclaration obligatoire sur Saint-Jacques, lorsque la CAF a une demande de versement pour une adresse qui concerne Saint-Jacques, elle envoie le dossier aux services de Madame DANOY en disant : à telle adresse, il y a telle demande de CAF. Aujourd'hui, nous commençons, c'est tout récent tout ça, à confronter un petit peu les déclarations CAF et les éléments que nous avons. Je ne dis pas que ça résout tout, je dis que nous commençons à travailler, avec la CAF, avec le souci que chaque versement qui est fait sur une adresse sur Saint-Jacques, nos services passent voir cette résidence. C'est-à-dire que toute personne de CAF qui signale une nouvelle adresse sur Saint-Jacques est notifiée, et nos services, voyant qu'il y a une nouvelle personne à cette adresse, on a le droit de le demander dans le cadre du permis de louer. Le permis de louer va nous permettre d'accéder à des endroits sur des changements d'allocataires CAF. C'est ça le principe.

### **M. le Maire**

Pas que.

### **M. Jean-Yves GATAULT**

C'est assez compliqué à mettre en place encore puisqu'il faut confronter les renouvellements tous les mois avec nos données. C'est une confrontation de données. Ça se met en place en ce moment.

### **Mme Marion BRAVO**

Par contre, nous pouvons revenir sur le passé. Si vous avez des adresses de logements insalubres ou autres, faites le signalement. C'est clair.

### **M. le Maire**

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 2.02 est adoptée à l'unanimité.**

On passe maintenant au 2.04, Madame Soraya LAUGARO. (*hors micro*) Ah bon, pardon, le 2.03 d'abord.

### **DOSSIER 2.03 – Caisse d'Allocations Familiales – Renouvellement de la convention de partenariat pour l'habilitation à la qualification des critères de décence du logement**

### **Mme Marion BRAVO**

Il s'agit là aussi du renouvellement d'une convention de partenariat entre la ville de Perpignan et la CAF. À savoir que nos inspecteurs attachés à la DSPE, le service concerné, inspectent les logements et font des rapports à la CAF. Comme ils sont assermentés, la CAF ne conteste pas ces rapports, ils sont recevables.

### **M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 2.03 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au dossier 2.04.

### **DOSSIER 2.04 – Urbanisme – Avis sur la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Perpignan**

#### **Mme Soraya LAUGARO**

Mes chers collègues. PMM a saisi la ville de Perpignan, par courrier en date du 23 janvier 2023, pour un avis du Conseil Municipal sur le dossier de modification n° 2 du PLU. Cette modification a été prescrite par arrêté du Président de PMM en date du 11 juin 2021.

Elle a pour objet d'ouvrir à l'urbanisation la zone AU0 Orlin, et ainsi permettre la réalisation à court terme d'une Zone d'Activité Économique à vocation essentiellement logistique ; de définir une orientation d'aménagement et de programmation sur ce secteur, incluant la réactualisation de l'étude urbaine d'entrée de ville sud-ouest, séquence Orlin.

En conséquence, je vous demande de donner un avis favorable à ladite modification.

### **M. le Maire**

Pierre PARRAT.

#### **M. Pierre PARRAT**

Madame Soraya, je dois vous féliciter...

#### **Mme Soraya LAUGARO**

Madame LAUGARO. Soraya, c'est mon prénom.

#### **M. Pierre PARRAT**

Pardon, excusez-moi. (*rires*) C'est vrai que nous ne sommes pas suffisamment proches pour que je vous appelle par votre prénom.

Je dois vous féliciter pour le fait d'avoir repris ce qui avait été initié par l'équipe de Jean-Marc PUJOL, puisque c'est un vieux projet que celui-ci. En revanche, je dois

vous morigéner parce que vous avez suivi servilement ce que les fonctionnaires de la mairie ont préconisé. Je m'explique. Nous sommes dans une zone économique. On a prévu un cheminement indispensable pour que les camions puissent se rendre dans les entrepôts que l'on va construire. C'est très bien. On a prévu un passage pour les piétons avec un trottoir, c'est parfait, on a même prévu la végétation, je vous en félicite. En revanche, on a prévu une piste cyclable, ce qui est très bien. Mais là où je dis que vous avez suivi servilement ce que certains fonctionnaires préconisent, c'est que cette piste cyclable va avoir 3 mètres de large, alors que la voie pour les camions, et Dieu sait qu'il va y en avoir puisque nous sommes dans une zone économique, n'a que 7 mètres. Je vous suggère, parce que la loi ne nous oblige pas à faire des pistes cyclables de 3 mètres, je vous suggère de réduire cette voie cyclable à 2 mètres et d'élargir au contraire la voie pour les camions. Parce que vous savez, il va y avoir un trafic énorme et si les vélos, il n'y en aura pas beaucoup dans une zone économique, si les vélos prennent autant de place, nous aurons quelques difficultés de circulation.

### **Mme Soraya LAUGARO**

Je pense que vos propos vont aller droit au cœur des écolos, Monsieur PARRAT.

### **M. le Maire**

Et des fonctionnaires !

### **M. Pierre PARRAT**

Que vous vouliez satisfaire certaines personnes, je le conçois et c'est très bien. Qu'il soit nécessaire de faire une piste cyclable, oui. La question se pose de savoir s'il faut une dimension que j'estime surestimée pour les vélos, au détriment des camions. C'est tout. Je crois, personnellement, que 2 mètres suffiront et qu'en revanche, il est nécessaire d'élargir la voie pour les camions. C'est tout. C'est une suggestion que je vous fais. Ça ne m'empêchera pas de donner un avis positif à ce dossier puisque nous l'avons porté, mais je vous dis que peut-être quelques fois, il faut regarder les dossiers avec un œil critique quand ils vous sont présentés par les fonctionnaires, qui font leur travail de la meilleure manière qui soit mais souvent, avec des acquis intellectuels qui résultent de lobbys qui traînent un petit peu partout dans notre pays.

### **Mme Soraya LAUGARO**

Je vous remercie pour mon œil critique. Je pense que cette modification qui est portée par vous depuis longtemps et par nous parce qu'on a un besoin logistique de Saint-Charles, c'est une modification qui, je pense, doit être mise en œuvre assez rapidement, et si toutefois on touchait aux pistes cyclables, on aurait certainement des recours qui engendreraient un certain retard.

### **M. le Maire**

Je crois que la piste cyclable, je ne veux pas dire de bêtises, c'est 1,50 mètre dans un sens, et quand ils se croisent c'est le double. (*hors micro*) Vous êtes sûr ? C'est 2,50 mètres !

**M. Pierre PARRAT**

Non, non ! La loi dit 2 mètres mais on recommande 2,50 ou 3. Mais entre la recommandation et l'obligation qui résulte de la loi, il y a un monde. Moi je suis un homme pragmatique, et je dis que le pragmatisme doit nous conduire à faire en sorte que cette zone économique fonctionne bien, que les camions puissent passer facilement, et qu'il n'y ait pas de difficultés de circulation. C'est tout, c'est un choix. Je vous dis quel est le mien.

**M. le Maire**

Bon. Ce sera noté au PV que Monsieur PARRAT...

**M. Pierre PARRAT**

*hors micro* : mieux que ça, je voudrais que vous modifiez le dossier...

**Mme Soraya LAUGARO**

Oui, bien sûr, le 27 février. Mais seulement, avec les 2 mètres, Monsieur PARRAT, les vélos ne peuvent pas se croiser. Ils ne peuvent pas se croiser.

*(hors micro)*

**M. le Maire**

On ne va pas chipoter pour 50 cm.

**M. Pierre PARRAT**

*(hors micro)* Mais respectez la loi ! J'anticipe les difficultés de circulation ultérieures, c'est tout. C'est ce que je veux souligner. Attention aux difficultés de circulation. On sait que dans les zones économiques où les voies pour les camions ne sont pas suffisamment larges, il y a de grosses difficultés. Demain, vous allez les avoir là. Il y a d'autres erreurs d'urbanisme qui ont été faites à Perpignan, vous le savez comme moi, et pas seulement là. Alors, je vous en prie, en écoutant tous ces lobbys qui rêvent de supprimer toutes les voitures, tous les camions, tous les piétons, toutes les trottinettes, pour ne mettre que des vélos, eh bien on arrive à marcher sur la tête ! C'est un exemple.

**M. le Maire**

Pour les trottinettes, votre voisine est pour !

**M. Pierre PARRAT**

*(hors micro)* Mais soit ! C'est vous qui décidez quelque part puisque vous avez la majorité. Mais acceptez quelques fois que l'opposition puisse vous donner un avis constructif.

**M. le Maire**

Mais heureusement ! On passe au vote.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ? Pierre PARRAT ?

**M. Pierre PARRAT**

*(hors micro)* Mais non ! Ce serait idiot de voter contre ça. *(hors micro)*

**M. le Maire**

- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 2.04 est adoptée à l'unanimité.**

Allez, je vais, parce qu'on a oublié tout à l'heure, dans le vote sur les dons d'urgence, il eut fallu voter dossier par dossier. Donc, il faut qu'on vote la Croix Rouge, l'Ordre de Malte, et SOS Chrétiens d'Orient.

Pour la Croix Rouge,

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

Pour l'Ordre de Malte,

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

Pour SOS Chrétiens d'Orient,

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

On passe maintenant au dossier 3.01, Frédéric GUILLAUMON.



### **3 – COMMERCE – DOMAINE PUBLIC**

#### **DOSSIER 3.01 – Redynamisation de la rue des Augustins – Exonération des droits d'occupation du domaine public en 2023**

##### **M. Frédéric GUILLAUMON**

Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération, comme les deux suivantes, concerne des exonérations de terrasse.

La première se situe rue des Augustins. Comme nous le faisons chaque année, nous exonérons les droits de terrasse des commerçants de cette rue qui est, comme nous le savons tous, sinistrée. Donc afin d'épauler les commerçants dans leur action et dans leur activité, nous vous proposons d'appliquer un dégrèvement sur les redevances annuelles relatives à l'ensemble des éléments taxables du domaine public, que ce soit bandes, terrasses, stores, vérandas, jeux, surplombs du domaine public, pour les établissements suivants : il s'agit du Village, Bêtise d'Emilie, le Torrêfacteur, la Droguerie, la Maison d'Alep, Raconte Pas d'Salades, Pyrénées Vêtements et Ly Picerie de Vin Primeur.

Ces exonérations seront donc appliquées sur l'année 2023 et s'élèvent pour un montant total, pour toutes ces terrasses, à 2 898 €.

##### **M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 3.01 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au dossier suivant, le 3.02.

#### **DOSSIER 3.02 – Travaux publics place Rigaud – Exonération des droits de terrasse**

##### **M. Frédéric GUILLAUMON**

Le dossier suivant concerne la place Rigaud.

Concernant la place Rigaud, depuis le début de l'année 2022, d'importants travaux se sont échelonnés sur plusieurs mois. Ces travaux ont entraîné la fermeture de voies environnantes et donc l'impossibilité pour les commerces environnants d'utiliser leur terrasse. Afin d'accompagner au mieux les commerçants impactés du secteur, nous avons étudié l'exonération des droits d'occupation du domaine public, pour l'année 2022.

Il est proposé d'appliquer un dégrèvement sur les redevances annuelles relatives à l'ensemble des éléments taxables du domaine public pour les établissements suivants : Tandoori Kebab, Atakan Kebab, Italia Mia, l'Atmosphère Bella Ciao, Frida's, Brasserie Rigaud, et la Table Rigaud Ubu.

Le montant de ces exonérations s'élève à 5 181,50 €.

## **M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 3.02 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au dossier 3.03.

## **DOSSIER 3.03 – Travaux publics entravant l'implantation de terrasses – Exonération des droits de terrasse**

### **M. Frédéric GUILLAUMON**

Le 3.03 concerne les travaux qui ont entravé l'implantation de terrasses et leur exonération.

Dans le cadre de ces travaux de rénovation totale de la Maison de Santé rue Foch, des travaux de voirie place des Poilus et l'aménagement du secteur Jean Payra, comprenant le carrefour Larminat, le quai Batllo, les commerces environnants ont été dans l'impossibilité d'utiliser pleinement ou partiellement leur terrasse. Par souci d'équité, nous avons étudié la possibilité de dégrever les droits de terrasse de ces commerces au prorata temporis de la durée de carence de l'utilisation de leur terrasse.

Il est proposé d'appliquer un dégrèvement sur les redevances relatives aux terrasses pour les établissements suivants : Café de la Source, Spaghetteri'Aldo, Le Populaire, Le Chat Noir et la Brasserie Aux Poilus.

Ces exonérations seront appliquées sur l'année 2022 et s'élèvent, pour l'ensemble de ces terrasses, à 1 992 €.

## **M. le Maire**

Monsieur NOUGAYREDE.

### **M. Bruno NOUGAYREDE**

J'ai plutôt une petite question sur un sujet qui est lié à la redynamisation du commerce mais pas sur cette délibération, si vous me permettez. Donc peut-être qu'on peut passer au vote et je le dis après, ou comme vous voulez.

## **M. le Maire**

Non, non allez-y. (*hors micro*) Allez-y.

### **Mme Chantal GOMBERT**

On risque de dire la même chose. Sur l'exonération des droits de terrasse, évidemment qu'on va voter pour. Simplement, je vous rappelle que le dernier Conseil Municipal, nous avons voté contre l'augmentation de 5 %. D'accord ? Vous

vous rappelez, des droits de terrasse. Et je me disais, tant qu'à faire pourquoi on n'exonère pas toute la Ville ? Première question.

Deuxième question, au niveau, je me suis baladée de façon impromptue sur le Quai Vauban. Et quelle fut ma surprise de voir tant de belles enseignes fermées. Je parle d'Espi de Mango, de l'USAP. Si vous passez Quai Vauban, vous avez carrément des vitrines vides, et c'est vraiment désolant. Donc je me dis qu'à l'approche des fêtes Pascales, peut-être pourrions-nous faire quelque chose. Tout simplement.

### **M. le Maire**

Je ne sais pas si Monsieur GUILLAUMON veut répondre ?

### **M. Frédéric GUILLAUMON**

Je vais dire un petit mot sur l'exonération. Nous exonérons les terrasses qui en ont le plus besoin, on ne peut pas se permettre, on n'a pas les moyens d'exonérer toute la Ville sur les taxes de terrasse, sur le montant total. Je sais que Madame BRUZI s'est émue lors du dernier Conseil Municipal de l'augmentation des 5 % mais ce n'est jamais de gaîté de cœur qu'on fait une augmentation. On vient de parler budget longuement, donc il y a un moment, les choses il faut les faire et les prendre en main.

Quant aux terrasses, quant aux commerces du Quai Vauban, comme vous l'avez lu dans la presse, nous allons avoir l'installation à la place de Mango de Starbuck, donc qui arrive sur le Quai Vauban. Vous n'avez pas cité Espi, (*hors micro*) je ne l'ai pas entendu alors, désolé, mais c'est une préoccupation que nous avons, nous agissons pour trouver un preneur et un repreneur à cette enseigne. Et quant à l'USAP, l'autre enseigne que vous avez citée, c'est du domaine du privé, on essaie d'intervenir comme l'on peut. Et dans le cadre de la convention avec la CCI et la Chambre des Métiers, nous avons mis en place un guichet unique maintenant, nous recevons régulièrement les commerçants en quête de locaux ou en quête de développement et on est en passe de trouver des solutions à tout ça. Mais, ça ne va pas aussi vite qu'on le voudrait.

### **M. le Maire**

Juste, Madame GOMBERT, je ne veux pas dire de bêtises mais l'USAP est ouvert, la boutique de l'USAP est ouverte au Quai Vauban. Alors, elle est peut-être fermée après 19h, ou le lundi. (*hors micro*) Ah non, elle est ouverte. Elle est peut-être fermée le jour où vous êtes passée mais elle est ouverte. Ou alors, peut-être il a annoncé sa fermeture mais pour l'instant, j'y suis allé il n'y a pas longtemps, donc je peux en attester. Madame BRUZI.

### **Mme Chantal BRUZI**

Juste une question, par rapport aux droits de terrasse, Monsieur GUILLAUMON, ça représente quel montant pour la Ville ? Si vous ne le savez pas, ce n'est pas une question piège, vous nous répondrez par écrit. Parce que la question qu'on se pose, quand Chantal GOMBERT demande, et ça peut paraître démagogique de dire on n'a qu'à offrir le droit de terrasse à toute la Ville, mais c'est que compte tenu de la problématique du coût de l'électricité, compte tenu des difficultés que rencontrent pas mal de nos restaurateurs, la question qu'on se posait effectivement, c'était de savoir si le budget c'était possible de dire « cette année, on fait l'effort, on soutient

nos restaurateurs, ça représente tant et on l'offre.» Mais je n'ai pas idée du coût total, donc vous le regarderez.

**M. le Maire**

Sur toute la Ville, 400 000 €.

**Mme Chantal BRUZI**

400 000 € pour toute la Ville, et pour le cœur de Ville ?

**M. Frédéric GUILLAUMON**

Alors, je vais vous répondre concernant les droits de terrasse. Nous avons reçu, avec Monsieur le Maire et Monsieur ROUCH, la semaine dernière, Brice SANNAC le président de l'UMIH au niveau départemental. Il avait quelques demandes, on a échangé sur pas mal de sujets, notamment sur la sécurité, sur les heures de fermeture etc., mais à aucun moment il n'a été question de prix exorbitants de terrasse, ou de demande...

**Mme Chantal BRUZI**

Non, non mais ce n'est pas une demande des restaurateurs, pas du tout. Ce que je vous demande, ce n'est pas une demande des restaurateurs, j'en ai parlé avec eux, effectivement, eux ce qu'ils voudraient surtout c'est avoir un service en face, et d'ailleurs c'est la raison pour laquelle je l'avais évoqué, ils veulent plus de présence policière notamment à une certaine heure. Donc nous avons eu la même réunion. Mais c'était une question de savoir ce que représentaient les droits de terrasse sur la Ville.

**M. Frédéric GUILLAUMON**

Oui Monsieur le Maire a dit 400 000, moi j'allais vous répondre 385 tout à l'heure, on n'était pas bien loin. C'est la différence d'exonération.

**Mme Chantal BRUZI**

Parfait. Merci. Et pour confirmation, je vous confirme Monsieur le Maire que la boutique est déjà fermée.

**M. le Maire**

Alors, c'est récent !

**Mme Chantal BRUZI**

C'est récent mais elle est déjà fermée. Il l'avait annoncé.

**M. le Maire**

C'est peut-être le lundi... Vas-y.

## **M. Charles PONS**

On passe au vote.

- Qui est contre ? Monsieur NOUGAYREDE vous êtes contre ? (*hors micro*) Comme vous levez la matin !

- Qui s'abstient ?

- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 3.03 est adoptée à l'unanimité.**

Nous allons passer...

## **M. Bruno NOUGAYREDE**

Excusez-moi, j'avais demandé la parole pour poser une petite question. Elle est légère ne vous inquiétez pas.

## **M. Charles PONS**

Allez-y.

## **M. Bruno NOUGAYREDE**

Je la pose en tant que père de famille d'ailleurs, Monsieur GUILLAUMON, ça fait donc des années que beaucoup d'enfants passent beaucoup de temps le samedi matin sur le manège de la place de la République. Ce manège, il disparaît puisqu'il a été vendu et qu'il ne s'installera plus, le nouveau propriétaire ne l'installera pas à Perpignan. Et ce matin, j'ai vu que dans la presse vous avez dit « mais il y en a un nouveau qui s'installe place de la Résistance ». Alors, permettez-moi, en tant que père de famille, de vous dire que c'est quand même plus facile d'amener des enfants sur une place piétonne, sur laquelle il y a des cafés qui permettent d'attendre, parce que quelques fois ils veulent y rester longtemps. Une place piétonne sur laquelle ils peuvent partir en courant sans qu'il n'y ait trop de risques qu'ils se fassent écraser. Plutôt que place de la Résistance, entre le boulevard Clemenceau, les flux de voitures du boulevard Leclerc, sans aucun commerce, sans rien, qui objectivement enlève toute attractivité au manège. Donc s'il vous plaît, est-ce que vous pouvez faire quelque chose pour que le manège, et c'est une demande de beaucoup d'enfants je vous promets, soit place de la République, et de beaucoup de parents, place de la République plutôt que place de la Résistance, ou aux deux endroits si vous y arrivez ?

## **M. Frédéric GUILLAUMON**

Monsieur NOUGAYREDE, comme vous avez dû le lire dans le journal, dans la presse ce matin, le départ de ce carrousel n'est pas de notre fait. C'est le forain, pardon ? (*hors micro*) Laissez-moi continuer s'il vous plaît. Donc du fait, c'est le forain qui a vendu son manège, qui n'a pas souhaité reconduire son installation sur la place de la République. Et, à mon avis, s'il y faisait fortune, le repreneur l'aurait peut-être laissé sur place. C'est la question que je me suis posée. Il n'est pas exclu, on a

dit, et j'ai dit à la presse que pour l'instant il n'était pas question de mettre un autre manège, parce qu'on a un travail de restructuration de la place au niveau des terrasses, au niveau de l'organisation du marché, et c'est une bonne occasion. Et il n'est pas dit qu'un jour on n'en remette pas un mais enfin, ce n'est pas à l'ordre du jour. J'ai fait allusion à l'installation, c'est vrai, à la réinstallation du manège Armand, qu'on appelle pour les initiés, place de la Résistance. Il faut savoir, vous connaissez ce manège puisque vous êtes père de famille, il était au square Bir Hakeim, où il a souhaité partir parce qu'il ne travaillait plus. On lui a proposé place de Catalogne, il n'a pas voulu rester, il n'a pas pu rester parce qu'il ne travaillait plus. Par contre, il est allé place de la Résistance, il y est resté quelques mois avant la réfection et ça s'est très bien passé pour lui, tellement bien que dès que la place a été terminée, sans nous demander quoi que ce soit, il est allé s'y réinstaller. Donc, je pense qu'il doit avoir des clients, et il doit avoir des enfants qui s'y trouvent bien. Après, on n'est pas fermés à l'installation d'un autre manège, d'un autre style, mais pour l'instant en tout cas, ce n'est pas à l'ordre du jour.

### **M. Charles PONS**

Donc on va continuer, nous allons passer maintenant dans le secteur de la santé avec Madame Christine ROUZAUD DANIS, le 4.01.

## **4 – SANTÉ**

### **DOSSIER 4.01 – Agence Régionale de Santé – Signature du Contrat Local de Santé – Années 2023/2027**

#### **Mme Christine ROUZAUD DANIS**

Merci. Bonjour à tous. Monsieur le Maire, Monsieur le Premier Adjoint et mes chers collègues. Je vous propose maintenant de parler de la signature du Contrat Local de Santé entre la ville de Perpignan et l'Agence Régionale de Santé.

Introduit par la loi de 2009, du 21 juillet, suite à la fameuse loi HPST, les Contrats Locaux de Santé sont une mesure innovante, qui visent à mettre en cohérence la politique régionale de santé et qui permettent une meilleure adaptation et articulation du projet régional de santé qui est dirigé par l'ARS et des démarches locales de santé existantes.

Le Contrat Local de Santé a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, en proposant des parcours de santé plus cohérents et adaptés à l'échelon local. Il a comme enjeu prioritaire de santé de coordonner les acteurs institutionnels et associatifs médico-sociaux pour la mise en œuvre d'actions répondant aux besoins tels que déterminés dans le contrat. Il est garant de l'articulation de la politique locale de santé, avec le projet régional de santé. C'est l'outil privilégié pour mettre et permettre la déclinaison du niveau local du projet régional, afin d'apporter une réponse adaptée au plus près des besoins de la population. Les CLS en Occitanie s'articulent autour de 4 thématiques suivantes, répondant aux singularités des territoires : prévention et promotion de la santé, accès aux soins, santé environnementale, santé mentale, et dont la gouvernance sera assurée par un Conseil Local de Santé Mentale, qu'on est en train de mettre en place.

Avant qu'on présente les axes prioritaires, il faudrait attendre un tout petit peu, parce qu'il y a la vidéo avant. Merci.

Le CLS est un outil souple qui se base sur une dynamique collective avec l'ensemble des acteurs de santé locaux. La Direction de la Santé Publique et Environnementale porte le Contrat Local de Santé. Par délibération en date du 7 février 2019, un CLS 2 a été engagé sur la période de 2019-2021 et a fait l'objet d'un avenant par délibération en date du 3 février 2022, il a été prolongé jusqu'au 31/12/2022. Durant l'année 2022, il a été procédé à la réalisation du diagnostic territorial de santé, avec l'appui de l'ARS Occitanie, de l'Agence Régionale de Santé, que nous avons réalisé grâce à nos services et au Centre Médical, à la réalisation d'un profil santé Contrat Local Santé Perpignan 2018-2022, organisé cette fois-ci par le CREAL-ORS Occitanie. Un comité de pilotage réunissant la ville de Perpignan, l'ARS et la CPAM, a validé en date du 18 novembre 2022 les axes stratégiques du CLS 3.

Je vous propose, on a beaucoup entendu parler, mais qu'on voit une petite vidéo. C'est une vidéo qui a été montée et organisée par l'ARS Occitanie. Je vous propose de regarder, ce qui sera plus parlant. Merci.

*(projection vidéo)*

Là vous voyez, il y a 4 grands axes, dans la vidéo de l'ARS Occitanie, nous nous avons 6 axes, je vous les présenterai après.

Vous voyez que ça implique beaucoup de monde, et donc le coordinateur du Contrat Local de Santé, bien sûr, son poste cofinancé à la fois par l'ARS à hauteur de maximum 30 000 € par an, et par la Mairie.

Est-ce qu'on peut passer le premier slide s'il vous plaît ?

Voilà, les 6 axes qui ont été validés lors du dernier COPIL, 6 axes prioritaires, suite à ce que je vous ai dit, aux actions que nous avons menées, à travers le diagnostic territorial, les groupes de travail que je vous ai évoqués la fois dernière.

Le premier axe, c'est l'accès aux soins, l'accès aux droits, prévention éducation à la santé. Faciliter l'accès aux soins et aux droits pour tous. Et pour reprendre un petit peu un point que Monsieur NOUGAYREDE avait évoqué par rapport à la fuite de médecins, alors il ne faut pas oublier qu'il y a la Maison de Santé Pluriprofessionnelle qui s'est installée et qui va s'installer très prochainement à Foch. Nous-mêmes nous avons recruté encore 2 médecins au Centre Médical Municipal. Et puis d'autres Maisons de Santé Pluriprofessionnelles s'organisent et des pôles d'excellence en cardiologie. Donc il n'y a pas vraiment une fuite, il y a des départs à la retraite de médecins, ça c'est vrai, et donc, qui feront l'objet d'un axe. Favoriser l'activité physique et sportive, la lutte contre la sédentarité, équilibre alimentaire ; améliorer le dépistage et la vaccination ; favoriser la prévention et les parcours de santé des jeunes en accompagnant la parentalité. Et vous voyez que les actions qui sont financées à la fois par des partenaires de l'État, qui soient portées par nous en tant qu'accompagnant des porteurs de projets, qui seront financés, il y a la recherche de financement, la coordination, l'accompagnement, touchent beaucoup de secteurs et beaucoup de délégations.

L'axe santé mentale, en axe 2, est très important parce qu'il faut le recréer et l'animer à travers un Conseil Local de Santé Mentale, qui travaillera bien sûr avec tous les partenaires et les spécialistes pour répondre aux besoins et au vide qu'il y a. Améliorer la santé mentale des habitants, je ne fais pas de dessin, vous voyez bien à la fois par rapport aux problèmes d'addiction ou aux problèmes de SDF. Addiction, c'est un acte à part entière, mettre en place une stratégie d'action concertée de réduction de risques, réduction on parle et non pas d'arrêt hélas ; prévenir les conduites addictives.

Attractivité territoriale, favoriser la formation et l'installation de nouveaux professionnels et mettre en place un conseil local justement d'attractivité, on aura l'occasion d'en reparler ; accompagner le déploiement des structures d'exercices coordonnés.

La santé environnementale. Favoriser les actions améliorant le cadre de vie et un logement favorable à la santé ; prévenir les maladies et la prolifération de moustiques tigres, c'est une vraie problématique avec toutes les conséquences que ça entraîne ; accompagner le déploiement des mobilités actives, on en a parlé tout à l'heure ; naître, grandir, vieillir et mourir à Perpignan, parce que c'est vrai que favoriser le fait de pouvoir choisir de finir ses jours entouré des siens et chez soi est très important, en tout cas pour les personnes âgées et même les personnes atteintes de maladies qui doivent malheureusement entrevoir et concevoir leur fin de vie chez eux, dans des bonnes conditions, donc nous devons développer des structures adaptées pour permettre de choisir la mort. On choisit de vivre dans un endroit mais on devrait pouvoir aussi choisir sa mort. Renforcer les actions à destination des habitants des quartiers prioritaires, les QPV ; prévenir la perte d'autonomie ; accompagner la fin de vie.

Le travail de ces fiches action, donc chaque axe, vous voyez, fera l'objet de fiches action qui seront coconstruites avec l'ensemble de tous nos partenaires.

L'objectif de la délibération est d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la signature du nouveau Contrat Local de Santé qui, cette fois, de 3 ans est passé à 5 ans, pour le bien de tous. Et puis, on félicite et on se réjouit de l'arrivée d'un nouveau partenaire, la CPAM, qui donc à la fois est très important parce que c'est lui qui finance énormément et comme il valide les axes et les fiches action, on aura comme ça plus de poids à trouver d'autres partenaires et surtout à être financés dans les axes qu'ils coportent. Et nous aurons la signature le 2 mars, avec Monsieur le Maire, le Directeur Général Régional de l'ARS Occitanie et le Directeur de la CPAM, avec tous nos partenaires qui seront invités et nous convierons bien sûr les membres de l'opposition.

## **M. le Maire**

Merci Madame ROUZAUD DANIS. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 4.01 est adoptée à l'unanimité.**

On passe maintenant à la culture et au patrimoine.

Madame Chantal GOMBERT ne participe ni au débat ni au vote du point 5.01 au point 5.24 et doit quitter la salle. Je sais qu'elle est partie mais j'espère qu'on lui a mis une chaise, qui est une demande récurrente. (*hors micro*) Elle est partie, d'accord !

Marion BRAVO, sur le premier dossier, je dois repartir. Messieurs Louis ALIOT, André BONET, Patricia FOURQUET, Christine ROUZAUD DANIS, Florence MOLY, François DUSSAUBAT, Jean-François MALLOLS, Charles PONS, ne participent ni au débat ni au vote et doivent quitter la salle.



## **5 – CULTURE – PATRIMOINE**

### **Festival de Musique Sacrée 2023**

#### **DOSSIER 5.01 – Convention avec l'Établissement Public de Coopération Culturelle Théâtre de l'Archipel portant co-réalisation d'un concert spectacle**

##### **Mme Marion BRAVO**

Mes chers collègues, il s'agit d'une convention ville de Perpignan avec le Théâtre de l'Archipel, qui porte sur une co-réalisation d'un concert spectacle, le 4 avril 2023, 20h30, dans la salle le Grenat de l'Archipel.

Le vote ?

##### **Mme Marie BACH**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 5.01 est adoptée à l'unanimité.**

Pour le prochain, Monsieur André BONET, ils sont déjà dehors... ils arrivent. Madame FOURQUET, Madame Chantal GOMBERT, ne participent ni au vote et quittent la salle. Ils l'ont quittée déjà. François DUSSAUBAT.

#### **DOSSIER 5.02 – Convention de mandat pour l'encaissement de recettes de billetterie entre la ville de Perpignan et l'Office de Tourisme Municipal « Perpignan Rayonnement »**

##### **M. François DUSSAUBAT**

Deux délibérations relativement simples. La première c'est une convention qui permet à l'Office Municipal de Tourisme, pour le compte de la Ville de vendre la billetterie du Festival de Musique Sacrée et d'encaisser les recettes avant de les reverser.

La seule information qui n'est pas dans la délibération, c'est que les frais s'élèveront à 60 €.

Est-ce qu'il y a une opposition ? Oui, Monsieur NOUGAYREDE.

##### **M. Bruno NOUGAYREDE**

Juste une petite question. Comment ça se passait avant et quel est l'avantage de déléguer à l'Office du Tourisme ça ? Est-ce que ça aura un avantage pour les participants ou est-ce que ça permettra d'élargir la vente ?

##### **M. François DUSSAUBAT**

Non, non. On ne délègue pas, on élargit la vente. Est-ce que ça se faisait avant avec l'Office du Tourisme, je ne sais pas.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Non.

**M. François DUSSAUBAT**

Mais ce n'est pas une exclusivité.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

D'accord, ok.

**M. François DUSSAUBAT**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 5.02 est adoptée à l'unanimité.**

**DOSSIER 5.03 – Convention de partenariat avec l'association Centre Méditerranéen de Littérature (CML)**

**M. François DUSSAUBAT**

Et simplement, une convention de partenariat avec le Centre Méditerranéen de Littérature pour l'organisation d'une conférence Musique et Littérature. Il n'y a aucune incidence financière pour la Ville.

**Mme Marie BACH**

Désolée mais il faut que des élus sortent.

**M. François DUSSAUBAT**

Ah pardon. Alors, nous allons faire sortir. Doivent sortir... On va faire rentrer tout le monde. Est-ce qu'on peut faire rentrer tout le monde sauf Madame ROUZAUD DANIS, Monsieur Jean-François MAILLOLS et Monsieur André BONET, qui ne participent ni au débat ni au vote ? Tous les autres...

Alors, je redis ce que j'ai dit, c'est une convention de partenariat avec le Centre Méditerranéen de Littérature pour l'organisation d'une rencontre conférence Musique et Littérature.

Qui est contre ? Ah, Monsieur NOUGAYREDE, une question ?

**M. Bruno NOUGAYREDE**

J'ai vu que la principale obligation qui était donnée au Centre Méditerranéen de Littérature, dans le cadre de cette convention, c'était de diffuser auprès de ses adhérents les informations. Donc pour comprendre la pertinence d'une telle

convention, j'aimerais bien savoir, au 31 décembre 2022, combien il y avait d'adhérents à jour de cotisation au Centre Méditerranéen de Littérature. Je vous remercie de me le communiquer au minimum par écrit.

**M. François DUSSAUBAT**

On vous le communiquera.  
Sur cette convention,

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 5.03 est adoptée à l'unanimité.**

On peut faire rentrer tout le monde sauf Madame MOULENAT et Monsieur Jean-François MAILLOLS. Et Monsieur BONET surtout rentre.

**DOSSIER 5.04 – Convention de partenariat tripartite avec l'Université Perpignan Via Domitia et la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole**

**M. André BONET**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous allons donc évoquer dans un premier temps le Festival de Musique Sacrée, avec une convention de partenariat tripartite entre la Ville, l'Université et la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée. Cette convention a pour objet la mise en place d'un partenariat destiné à proposer aux différents publics des rencontres d'artistes, deux concerts au lever du soleil, et une rencontre Musique et Littérature. La Ville prend à sa charge les frais d'intervention des artistes. L'UPVD s'engage à faire participer les étudiants en musicologie et en théâtre ; et le Conservatoire s'engage à faire participer les élèves en art dramatique.

Il convient donc d'approuver la conclusion de cette convention de partenariat. Pas de questions ? Monsieur le Maire.

**M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 5.04 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au 5.05.

## **DOSSIER 5.05 – Convention de partenariat avec l'Association Strass**

### **M. André BONET**

Toujours le Festival de Musique Sacrée, convention de partenariat entre la Ville et l'association Strass.

L'association promeut le concert Réminiscence sur ses supports de communication ; en contrepartie les adhérents de l'association Strass bénéficient de tarifs réduits à l'ensemble des concerts.

Il convient d'adopter cette délibération.

### **M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 5.05 est adoptée à l'unanimité.**

On passe à la 5.06.

## **DOSSIER 5.06 – Convention de parrainage avec Radio Arrels**

### **M. André BONET**

Toujours au Festival de Musique Sacrée, il s'agit là d'une convention, comme chaque année, de parrainage entre la ville de Perpignan et Radio Arrels pour la promotion du festival, convention pour promouvoir le festival sur les antennes radio et en contrepartie, la Ville offre 16 places pour un jeu concours et propose le logo et achète une campagne publicitaire.

### **M. le Maire**

Juste, je me permets une remarque et je souhaite qu'elle soit consignée au procès-verbal. Radio Arrels se refuse délibérément à inviter une quelconque personnalité de la Mairie en raison soi-disant de nos idées politiques. Je tiens à le rappeler parce que nous, ça ne nous gêne pas de voter des partenariats.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 5.06 est adoptée à l'unanimité.**

5.07.

## **DOSSIER 5.07 – Convention de parrainage avec France Bleu Roussillon**

### **M. André BONET**

Festival de Musique Sacrée toujours, une convention de parrainage entre la Ville et France Bleu Roussillon pour la promotion du festival.

C'est comme pour la précédente délibération, il s'agit d'une convention pour promouvoir le festival sur les antennes de France Bleu ; en contrepartie la Ville accorde une page publicitaire dans la plaquette du programme, offre 10 places et achète une campagne publicitaire.

### **M. le Maire**

Monsieur NOUGAYREDE.

### **M. Bruno NOUGAYREDE**

Oui, j'ai juste une question par rapport à la précision ou l'absence de précision de cette convention. Il est juste précisé que la Ville achète une campagne publicitaire auprès de Radio France pour renforcer sa communication dans le département des Pyrénées Orientales. Il ne me semblerait pas judicieux de préciser quelle est la hauteur de l'engagement financier et quel est l'objet de cette publicité ? Ça me semble un peu léger comme convention, pour les 2 partenaires d'ailleurs.

### **M. le Maire**

Je suppose que c'est le festival.

### **M. Bruno NOUGAYREDE**

Oui mais vous êtes juriste, la supposition ça ne marche pas très très bien en droit quand même. C'est un peu opposable.

### **M. le Maire**

Déduction, oui.

### **M. Bruno NOUGAYREDE**

Et le montant, il n'y a rien marqué.

### **M. André BONET**

On vous fera passer l'information, je ne la vois pas sur la convention.

### **M. Bruno NOUGAYREDE**

Je pense qu'il faut surtout la corriger pour qu'il y ait un montant. Ça me semble important.

### **M. André BONET**

On le fera inscrire.

#### **M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ? Monsieur NOUGAYREDE ? (*hors micro : Non*) Ah bon.
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 5.07 est adoptée à l'unanimité.**

5.08.

#### **DOSSIER 5.08 – Convention de parrainage entre la Société Télérama**

##### **M. André BONET**

La 5.08, il s'agit d'une convention de parrainage avec Télérama, convention pour promouvoir le festival. La Revue met à disposition un module dans son agenda national, valorisé à 11 900 €. Elle permet au festival d'accéder à sa plateforme Télérama Sorties, valorisée à 10 000 €, et mentionner les concerts dans sa newsletter, valorisé à 2 600 €. En contrepartie, la Ville appose le logo et règle les frais techniques pour un montant de 700 € hors taxes.

#### **M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 5.08 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au dossier suivant, parrainage avec la société Établissements Galeries Bares.

#### **DOSSIER 5.09 – Convention de parrainage avec la Société Établissements Galeries Bares**

##### **M. André BONET**

Concernant les Galeries Bares, c'est donc une convention toujours dans le cadre du Festival de Musique Sacrée, pour promouvoir notre festival avec mise à disposition d'une vitrine, diffusion du programme auprès des clients, présentation et exposition. En contrepartie, la Ville fournit 20 places pour chaque concert payant et appose le logo de l'entreprise.

#### **M. le Maire**

- Qui est contre ?

- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 5.09 est adoptée à l'unanimité.**

Dossier 5.10., parrainage avec la société Peugeot Perpignan.

### **DOSSIER 5.10 – Convention de parrainage avec la société Peugeot Perpignan**

**M. André BONET**

Alors, concernant le parrainage de la société Peugeot, le concessionnaire met à disposition gratuitement 3 véhicules pour le transport des artistes programmés en y apposant le visuel du festival. En contrepartie, la Ville appose le logo de l'entreprise sur ses supports de communication, à fournir 30 places pour le concert du 31 mars et 30 places pour le concert du 1<sup>er</sup> avril.

**M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 5.10 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au 5.11, avec la société Kéolis.

### **DOSSIER 5.11 – Convention de parrainage avec la Société Kéolis Perpignan Méditerranée**

**M. André BONET**

Il s'agit donc toujours du Festival de Musique Sacrée. Dans une démarche écoresponsable, la Ville souhaite inciter les spectateurs à utiliser les déplacements doux. L'entreprise promeut le festival sur ses réseaux sociaux, organise un mini concours avec 10 places à gagner, appose l'affiche du festival dans les abribus. En contrepartie, la Ville réserve un encart publicitaire dans la plaquette du festival et appose le logo de l'entreprise sur ses supports et fournit 10 places pour le jeu concours.

**M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 5.11 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au 5.12.

**DOSSIER 5.12 – Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie dans le cadre du dispositif « Soutien aux festivals dans le champ de la création artistique »**

**M. André BONET**

Festival de Musique Sacrée toujours, demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie dans le cadre du dispositif « Soutien aux festivals dans le champ de la création artistique ».

Cette demande de subvention sera évidemment souhaitée la plus large possible dans le cadre du dispositif national de ce soutien. Le budget global du festival, lui, est évalué à 330 000 €.

**M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 5.12 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au 5.13, sur la tarification.

**DOSSIER 5.13 – Tarification**

**M. André BONET**

Concernant la tarification proposée, c'est celle qui confirme la volonté de la Ville de rendre accessible au plus grand nombre l'accès aux concerts payants. Ainsi, sont proposés un tarif solidaire de 4 € pour les demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap, bénéficiaires de Fonds National de Solidarité et quotient familial inférieur ou égal à 650 € ; et un tarif de 1 € pour les moins de 26 ans.

**M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 5.13 est adoptée à l'unanimité.**

Festival Terres d'ailleurs, en 2 parties, la 5.14 et la 5.15.



## **Festival « Terres d'ailleurs »**

### **DOSSIER 5.14 – Convention de partenariat avec l'association Kimiyio pour l'accueil du festival**

#### **M. André BONET**

La 5.14, il s'agit d'une convention de partenariat avec la Ville et l'association Kimiyio, comme chaque année, pour ce beau festival Terres d'ailleurs.

Accueil pour la 3<sup>ème</sup> année du festival de culture scientifique, organisé par cette association du 21 au 26 février 2023. Le montant forfaitaire dû par la Ville à l'association pour la prise en charge des frais d'animation des rencontres et des déplacements de l'ensemble des intervenants est fixé à 2 950 €.

#### **M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 5.14 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au suivant, 5.15.

### **DOSSIER 5.15 – Gratuité de l'entrée au Musée Casa Pairal**

#### **M. André BONET**

Le 5.15, gratuité de l'entrée au musée Casa Pairal, justement à l'occasion de ce festival. Le festival proposera donc des activités et animations gratuites dans notre musée, musée des Monnaies et Médailles Puig, Muséum d'Histoire naturelle, et le musée de la Casa Pairal, les 4 bibliothèques et le théâtre municipal Jordi Père Cerda ; seul le musée Casa Pairal a un droit d'entrée à 2 €.

Il est donc proposé la gratuité d'entrée au musée Casa Pairal les jours où sont organisés les ateliers, à savoir les 23 et 26 février 2023.

#### **M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 5.15 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au 5.16.

### **DOSSIER 5.16 – « Portrait d'une jeune fille » par Aristide Maillol – Acceptation Don**

## **M. André BONET**

Alors, le 5.16, le voilà. Attendez que je le retrouve. Le 5.16, oui Portrait d'une jeune fille. Il s'agit là d'une délibération concernant une donation, il s'agit d'un plâtre de l'atelier de taille humaine représentant la tête nue d'une jeune fille coiffée d'un chignon, d'une hauteur de 35 cm. Considérant que cette œuvre est particulièrement précieuse et intéressante pour le patrimoine perpignonais au titre de son origine, de sa provenance et de sa documentation. L'œuvre est réalisée à Banyuls-sur-Mer, d'après le modèle vivant d'une jeune fille alors âgée de 18 ans. Dans le cas présent, cette œuvre sera proposée au notaire pour une estimation de 20 000 €.

Nous vous proposons donc d'adopter l'accord de cette donation.

## **M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 5.16 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au 5.17.

## **DOSSIER 5.17 – Université de Montpellier – Convention de prêt d'exposition « Litterature »**

## **M. André BONET**

Le 5.17, il s'agit d'une convention de prêt de l'exposition Litterature avec l'université de Montpellier.

Dans le cadre de sa mission de diffusion de la culture scientifique, l'université a produit une exposition intitulée Litterature, qui s'articule autour de 3 thèmes : la classification des espèces, les plantes et insectes dans la nature, les plantes et insectes dans la littérature jeunesse. Elle a donc été conçue de manière à pouvoir être itinérante.

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de prêt de cette exposition à la médiathèque municipale, du 25 avril au 6 juin.

## **M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 5.17 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au 5.18.

**DOSSIER 5.18 – Appel à projets Éducation Artistique et Culturelle volet 2 CGEAC – Année 2023**

**M. André BONET**

Il s'agit d'un appel à projets Éducation Artistique et Culturelle, c'est le volet 2 de la Convention pour la Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle, la CGEAC.

Cet appel a pour objet, précise les objectifs, les engagements communs poursuivis par l'État et la Ville qui souhaitent réaliser conjointement, en s'appuyant sur les compétences des opérateurs du territoire, des structures ou labels culturels dans le domaine de l'accompagnement de la jeunesse, de la médiation culturelle et patrimoniale, comme de l'action artistique. Une priorité sera accordée aux projets d'Éducation Artistique et Culturelle destinés au public des QPV de Perpignan, éloignés de la culture pour des raisons physiques, psychologiques, sociologiques ou géographiques. Une subvention en cofinancement Ville DRAC sera allouée aux associations retenues.

**M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 5.18 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au 5.19.

**DOSSIER 5.19 – Association Prévention Pyrénées-Orientales Langage Orthophonie – Convention de partenariat pour l'accueil des nouveau-nés en maternité**

**M. André BONET**

Il s'agit cette fois-ci d'une convention de partenariat avec l'association Prévention Pyrénées-Orientales Langage Orthophonie.

La présente convention a pour objet de définir le partenariat entre la Ville et l'Association pour l'intervention des bibliothèques jeunesse, de la médiathèque au sein des maternités de l'hôpital, de la polyclinique Méditerranée de Perpignan, de 2 demi-journées par mois pour accompagner les orthophonistes de l'Association, lire des livres aux nouveau-nés et à leurs familles ; présenter le réseau des bibliothèques de la ville de Perpignan et leur action ; proposer une carte de lecteur aux nouveau-nés comme cadeau de naissance.

**M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 5.19 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au festival Live au Campo.

**DOSSIER 5.20 – Festival Live au Campo 2023 – Convention de partenariat avec l'association La Frontera Production**

**M. André BONET**

Le festival Live au Campo, la présente convention a pour objet de définir les termes du partenariat entre la Ville et l'Association pour l'organisation et le déroulement de l'édition 2023 du festival Live au Campo à Perpignan.

Le festival comptera au moins 6 soirées musicales entre le 19 et le 31 juillet, présentées au Campo Santo. L'Association est seule responsable de l'organisation artistique et technique des soirées. En contrepartie, la Ville met à disposition la scène et les gradins et accorde une subvention de 150 000 € dans le cadre des dispositions de l'article 1.2 de l'ordonnance 45.2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles.

Je vous précise que très prochainement, la programmation sera rendue publique par les organisateurs.

**M. le Maire**

Monsieur CAPSIE.

**M. Philippe CAPSIE**

Merci. Évidemment nous voterons pour cette convention de partenariat mais c'est peut-être, me semble-t-il, l'occasion pour vous, Monsieur le Maire, de revenir sur le projet avorté d'accueil du festival des Déferlantes sur la commune de Perpignan. C'est un interlocuteur identique. Parce que je constate que cette affaire d'accueil avorté a été riche d'enseignements. Le premier enseignement, c'est que le Maire de Perpignan se couche tôt, puisque vous êtes apparu sur une émission de télévision de grande écoute en pyjama à 20h50... *(rires)*

**M. le Maire**

Vous n'avez vu que le haut !

*(rires)*

**M. Philippe CAPSIE**

Et c'est bien comme ça !

Le deuxième enseignement, qui est évidemment plus important, est celui aux conditions d'accueil que vous avez proposées qui sont apparues plutôt improvisées, on ne remplace pas le château de Valmy ou celui d'Aubiry, par le parking du Palais des Expositions ou encore moins la déchetterie municipale. Je voudrais que vous nous expliquiez aussi sur le choix que vous aviez proposé aux organisateurs.

Je constate également, en troisième lieu, que la communication, pour le coup, une fois de plus, n'a pas été peut-être parfaitement maîtrisée puisqu'on a, de mon point de vue, été précipités dans l'annonce de ce festival sur Perpignan.

Et quatrième, on peut effectivement reprocher aux artistes le choix de ne pas venir se produire sur Perpignan, on peut aussi regretter que la ville de Perpignan ne soit pas attractive pour ces artistes. En tout cas, ce qui est sûr, c'est que... (*protestations*) Je le regrette avec vous. Et je termine juste en disant qu'on va tous se retrouver en faisant ce constat d'échec de voir ce festival partir sur une autre commune que celle de Perpignan.

#### **M. le Maire**

Alors, je réponds André ?

#### **M. André BONET**

Oui, oui.

#### **M. le Maire**

Nous n'étions pas candidat à recevoir le festival. Nous avons été contactés par Frontera Production pour venir sur ce site en question. C'est eux qui ont identifié le site, ce n'est pas nous. Et, ils sont venus, ça faisait un mois à peu près même pas, et ils commençaient à travailler sur cette hypothèse d'ailleurs pour des questions, c'est ça que le débat, pas curieusement, mais de développement durable, en disant « il n'y a que Perpignan qui peut accueillir ce festival, c'est la ville centrale, il y a l'aéroport, il y a les trains, la moitié de la fréquentation du festival, ce sont des Perpignanais donc ils seront sur place, ils n'auront pas à prendre leur véhicule ». Et se posait donc juste la question des parkings et pour le reste, près du Parc des Expositions il y avait les équipements électriques, les équipements de déchets, etc. Bref, tout était sur place. C'est pour ça qu'ils l'avaient choisi. Ils avaient imaginé, ce que moi je n'ai pas vu, mais une scène particulièrement moderne, qui aurait gommé l'aspect parking, d'où d'ailleurs on peut déplorer la Une de l'Indépendant qui a mis ça comme si on était au milieu de je ne sais quoi. Et puis voilà. Et on a cheminé. Et on a même cheminé ensemble sur le calendrier d'annonce. Ce n'est pas nous qui avons annoncé précipitamment, c'est eux qui ont voulu, à ce moment-là, annoncer la chose. Mais nous, nous n'étions ni dans les négociations avec Céret, ni dans les négociations avec les partenaires, ni avec la Région, le Département, on n'avait qu'eux comme interlocuteur. Donc dans cette affaire, on a été un peu les victimes aussi de ce système-là. Et ce n'est qu'Indochine qui a mis le feu aux poudres. Parce que sur le festival dont on vient de voter le principe, les artistes viennent, et ils savent où ils viennent. Je regrette que ce soit Indochine qui l'ait fait et qui a été rejoint ensuite par Louise Attaque etc., mais parce qu'ils ont fait pression, ils ont passé des coups de fil, etc. Le vice-président du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, cherchant à joindre la chanteuse Rosalía pour lui dire de ne pas venir parce qu'on est des abominables anticatalanistes, je ne vois pas ce que ça venait faire dans l'histoire. Et la Région menaçant de diminuer la subvention. Et maintenant, on en est là où on en est. Céret ne veut pas, ou ne veut plus ; Toulouges et le Soler, ce n'était quand même pas facile à caser dans ces deux villes ; la seule ville possible qui a l'expérience, c'est le Barcarès mais on n'en a pas terminé avec le Barcarès parce qu'apparemment, le Maire demande un financement à l'Agglo. Et c'est à l'Agglo qu'il va falloir maintenant se prononcer. Donc moi je déplore un peu cet état de fait mais c'est comme ça, je suis comme vous.

Mais après, je me réjouis qu'au Live au Campo, nous ayons un certain nombre d'artistes. Et puis tout au long de cet été, vous en verrez d'autres.

Je pense qu'on est rentrés sur un groupe engagé. Je n'avais pas mesuré, je me doutais quand même des coups fourrés mais pas d'eux, mais enfin quand on sait qu'après ils sont allés chanter dans un concert privé dans les locaux du Parti Communiste Français, on a tout compris, mais c'est comme ça. Cette affaire est purement politique, elle n'a rien à voir avec la culture et ça s'est fait à notre détriment. Et la prochaine fois, on prendra l'affaire avec encore plus de pincettes que ce que, pourtant, nous avons mis en place comme gardes-fous parce que, y compris sur les parkings etc., il fallait vraiment que ce soit possible pour que nous le signions. Nous n'avons rien signé. Voilà la vérité du cheminement des Déferlantes à Perpignan. Merci.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 5.20 est adoptée à l'unanimité.**

Et on va passer au 5.21, Monsieur André BONET ne participe ni au débat ni au vote et doit quitter la salle. Et le dossier est porté par François DUSSAUBAT.

### **DOSSIER 5.21 – Cinémathèque Euro régionale Institut Jean Vigo – Convention d'objectifs pour l'année 2023**

#### **M. François DUSSAUBAT**

La présente convention a pour objet de préciser les objectifs, il s'agit pardon d'une convention avec l'Institut Jean Vigo pour l'année 2023.

La présente convention a pour objet de préciser les objectifs de l'Association et de définir les modalités des aides apportées par la Ville aux activités menées par l'Association pour la seule année 2023 puisqu'on attend, on est en attente d'une convention entre l'Association, la Ville elle est prête, le Département, la Région et l'État, qui sera normalement prévue pour 2024-2026. La Ville s'engage à verser une subvention de fonctionnement de 150 000 €, à laquelle s'ajoute une subvention complémentaire de 93 000 € destinée à compenser le remboursement des dépenses de personnel mis à disposition.

#### **M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 5.21 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au dossier 5.22, Madame Florence MOLY sur l'église Saint-Jacques.

## **DOSSIER 5.22 – Église Saint-Jacques – Restauration de 2 tableaux de la chapelle de la Sanch – Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)**

### **Mme Florence MOLY**

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, il s'agit d'une demande de subvention auprès de la DRAC pour la restauration de 2 tableaux de l'église Saint-Jacques.

Dans le cadre de la mise en valeur des édifices inscrits ou classés aux monuments historiques, la Ville souhaite poursuivre la restauration des éléments mobiliers de l'église. Deux tableaux ornant la chapelle de la Sanch nécessitent aujourd'hui d'importants travaux de restauration. Il s'agit des œuvres suivantes : l'Élévation de la Croix et Véronique essuie le visage de Jésus ; tous les 2 signés d'un grand peintre Rieudemont et réalisés autour de 1760. Ce sont des tableaux de très grande envergure, ils mesurent chacun 3,80 mètres de large sur 2 mètres. Et leur restauration permettra, bien évidemment, de compléter l'ensemble de la rénovation de la chapelle de la Sanch.

Ces travaux sont évalués à un montant global de 29 514 €, duquel il faut exclure les frais de transport puisque l'objet de cette délibération est de demander une subvention à la DRAC, à hauteur de 50 %, mais la DRAC peut intervenir uniquement sur l'aspect de restauration, et pas sur le transport. Donc de la somme globale, il faut enlever environ 6 % pour les frais de transport. C'est donc sur la somme totale de 27 580 que nous sollicitons la DRAC à hauteur de 13 790 €, qui correspondent à 50 % de la dépense générale.

Je vous demande d'approuver cette proposition.

### **M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 5.22 est adoptée à l'unanimité.**

On passe maintenant à Ruscino et à notre ami Jean-Claude PINGET.

### **Direction du Patrimoine- Ruscino**

## **DOSSIER 5.23 – Demande de subvention pour le dépôt archéologique au Ministère de la Culture/DRAC**

### **M. Jean-Claude PINGET**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous savez que les objets récoltés dans les fouilles doivent être conservés de façon extrêmement particulière et fonction de leur nature. C'est-à-dire des problèmes de trop de lumière, trop de chaleur. Donc nous avons la nécessité d'aménager une pièce pour y entreposer des amphores, des fragments d'amphores et des enduits peints. Pour cela, nous avons une convention avec la DRAC qui prendra les travaux à charge à 80 %.

Donc nous demandons à la DRAC une subvention de 4 760 €.  
Je vous demande de l'approuver.

#### **M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 5.23 est adoptée à l'unanimité.**

Le 5.24.

#### **DOSSIER 5.24 – Programme Collectif de Recherche (PCR) – Demande de subvention pour la reprise des fouilles, la prospection géophysique, l'étude des enduits peints et peintures murales d'époque romaine**

#### **M. Jean-Claude PINGET**

Là c'est un peu plus intéressant, si je peux dire, intéressant scientifiquement en tout cas. Parce que nous avons entamé l'an dernier une campagne de prospection géophysique. Ne me demandez pas exactement comment ça se passe mais ça consiste à envoyer des ondes électriques dans le sol et fonction de leur réception, de déterminer les chemins qui étaient, les voies d'égout, ça ne donne pas la certitude que l'on trouve quelque chose mais ça évite souvent de se tromper. Donc, le premier but ici, c'était donc le raccord entre le quartier d'habitat et la ville romaine qui, elle, se trouve de l'autre côté du forum, face à l'immeuble de Ruscino. Toute cette partie-là avait été fouillée dans les années 75-80. On y avait trouvé des choses intéressantes, mais c'est le moment où on a laissé Ruscino à l'abandon et les archéologues n'ont eu à l'époque d'autres solutions que de recouvrir ce qu'ils y avaient trouvé, avec malheureusement des galets un peu trop gros, ce qui donnera beaucoup de travail pour quand il faudra les redécouvrir. Et pour les redécouvrir, nous avons une convention avec d'autres archéologues, venant notamment d'universités italiennes, celle de Macerata et de l'université de Nice. Ce sont des fouilles qui seront réentreprises, recommencées. Beaucoup de travail, beaucoup de tonnes de galets à soulever. Et nous savions, parce que des rapports ont été faits à l'époque, qu'il y avait des enduits peints et des peintures murales existantes par là. Donc nous allons devoir faire appel à, en l'occurrence, une spécialiste qui est une toichographologue, du grec teichos qui veut dire mur, et graphologue, vous savez quoi. Et donc c'est une dame, c'est une archéologue mais qui a comme spécialité au sein de l'archéologie la lecture, l'identification, la reconstitution d'écritures et de peintures antiques.

Pour tout cela, bien entendu, nous demandons les subventions habituelles à la DRAC, c'est-à-dire une subvention de 12 336 €, c'est pour la prospection géophysique ; une subvention de 4 400 € pour la fouille et l'étude de l'urbanisme antique ; et enfin, une subvention d'un montant de 2 960 € pour les 80 % du contrat d'étude des enduits peints et des peintures murales. Ruscino avance doucement mais il avance. Il avait des siècles derrière lui, nous n'allons pas le brusquer ! (rires)

Je vous demande votre approbation, bien entendu.



(applaudissements)

## **M. le Maire**

Merci. Et ainsi, on montre notre attachement à ce site remarquable d'ailleurs, et à cette période qui a donné le nom d'une partie de notre Département, le Roussillon.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 5.24 est adoptée à l'unanimité.**

André BONET, un point qui n'est pas dans l'ordre du jour mais une communication sur le musée Rigaud, rapidement.

## **Musée Hyacinthe Rigaud**

### **M. André BONET**

Oui, rapidement. Effectivement, vous m'aviez demandé, je ne sais plus si c'était Chantal qui l'avait demandé la dernière fois, de vous parler de l'exposition de l'été prochain.

Donc chose promise, chose due, je vais vous en dire un petit mot. Très brièvement, un petit bilan sur l'exposition Monfreid sous le regard de Gauguin. Elle a permis au musée de garantir une fréquentation qui a atteint 43 000 visiteurs en 2022, dont 35 000 pour l'exposition qui a produit une recette de 300 000 €, billetterie et boutique ; un succès unanime dans la presse nationale et spécialisée. Et je vous invite, si vous le souhaitez, à consulter le dossier de presse qui est conséquent, je le mettrai à votre disposition.

Alors, cet été, nous allons vivre au rythme, au cœur d'une exposition Guino Renoir, du 25 juin au 5 novembre 2023. Richard GUINO, 1890-1973, est un artiste né à Gérone, qui a connu un réel écho parmi ses contemporains. Enfant prodige de la sculpture, il s'inscrit très jeune dans le paysage artistique catalan. Richard GUINO explore la matière sous toutes ses formes, le verre, la céramique, le métal, le bois, le plâtre, le bronze, le papier et la peinture. Artisan d'Aristide MAILLOL qui l'avait découvert à l'occasion d'une exposition à Gérone, il a étudié dans sa ville natale puis à Barcelone.

Cette exposition inédite permettra, au travers de la présentation de 200 œuvres, de faire découvrir au public le travail de sculpteur de Richard GUINO, dans toute sa dimension de ses qualités artistiques appliquées à la statuaire comme aux arts décoratifs. Le parcours permettra de mesurer l'évolution de la carrière de Richard GUINO sous l'angle plus spécifique de la transmission et de la collaboration artistique qu'il développera au contact de Pierre Auguste RENOIR, 1841-1919, avec lequel il va créer un ensemble de sculptures ayant pour thèmes le Jugement de Paris, des allégories mais aussi le portrait de Madame RENOIR. L'ensemble sera présenté au musée Rigaud grâce au soutien du musée du Quai d'Orsay.

Voilà ce que je voulais vous dire. Peut-être vous préciser en conclusion qu'il s'agit de la première exposition d'une telle ampleur consacrée au sculpteur Richard GUINO. L'événement abordera son œuvre de manière rétrospective en s'appuyant

sur les recherches documentaires réalisées dans le cadre de la préparation de cette exposition mais également sur l'acquisition récente par la ville de Perpignan de 2 sculptures, que nous avons votée en Conseil Municipal, une Maternité de Richard GUINO de 1916, un plâtre patiné acquise en 2021 et une grande Baigneuse de GUINO de 1913 en bronze qui avait été acquise en 2019. Voilà mes chers collègues.

## **M. le Maire**

Merci André BONET. On passe au dossier suivant, le 6.01, Madame Christelle MARTINEZ.

Monsieur LALIBERTE doit quitter la salle, et ne participe ni au débat ni au vote.

## **6 – JEUNESSE**

### **DOSSIER 6.01 – Ouverture d'un Relais Info Jeunes – Convention de Partenariat ville de Perpignan / Info Jeunes 66 / BIJ / Centre Régional Information Jeunesse Occitanie – Années 2023/2024**

#### **Mme Christelle MARTINEZ**

Mes chers collègues. C'est mon baptême du feu, ce sont mes premières délibérations. Je vais synthétiser, ne vous inquiétez pas.

Info Jeunes 66 et le Centre Régional d'Information Jeunesse Occitanie poursuivent des buts communs en matière d'information des jeunes. Un Relais Info Jeunes est l'expression d'un partenariat au sein du réseau régional Occitanie entre une structure support, l'espace Jeunesse Bartissol de la ville de Perpignan et une structure labellisée Info Jeunes, anciennement BIJ, par l'État. Le Relais Info Jeunes a pour vocation de permettre aux jeunes de 16 à 30 ans d'accéder au réseau info jeunes régional et départemental. Le Relais Info Jeunes propose accompagnements et conseils auprès des jeunes, sur les questions d'information, et oriente vers le bureau départemental et régional pour la mobilisation de services spécifiques ou des expertises.

La ville de Perpignan s'engage au travers d'une convention avec Info Jeunes et le CRIJ Occitanie, avec des conditions tripartites.

Je vous demande donc d'approuver la convention de partenariat entre la commune de Perpignan et les associations Information Jeunes 66 et CRIJ Occitanie ; d'approuver la filiation de la Ville aux associations Info Jeunes 66 et le CRIJ ; d'inscrire au budget de la Ville l'abonnement du Relais au CRIJ Occitanie pour 180 € par an ; et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document utile en la matière.

#### **M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 6.01 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au dossier 6.02.

### **DOSSIER 6.02 – Association Bureau Information Jeunesse – Convention de Partenariat Année 2023**

#### **Mme Christelle MARTINEZ**

L'association Bureau Information Jeunesse a modifié son appellation en déclaration en Préfecture des Pyrénées Orientales en date du 28 juillet 2022, faisant connaître les changements suivants : dirigeants, statuts et titre. Dans le cadre de sa politique adolescence et jeunesse, la ville de Perpignan s'est engagée fortement auprès de cette association et soutient son projet depuis sa création. Depuis, l'association a démontré ses capacités à animer l'information, tout en proposant des initiatives pédagogiques attractives en direction de tous les jeunes de la Ville.

Considérant le bilan positif tiré de la mise en œuvre de la convention pour 2022, et plus particulièrement du bénéfice qui en a été tiré par les jeunes, il est aujourd'hui opportun de procéder à un renouvellement du partenariat entre la ville de Perpignan et l'association Info Jeunes Pyrénées-Orientales par la conclusion d'une convention pour l'année 2023.

La délibération présentée aujourd'hui est destinée à approuver les termes de la convention de partenariat pour l'année 2023 avec l'association Info Jeunes Pyrénées-Orientales, par laquelle il a été fait état des engagements réciproques des deux parties.

En conséquence, je vous demande d'approuver les termes de la convention de partenariat pour l'année 2023 entre la Ville et l'association Info Jeunes 66 selon les termes énoncés ; d'autoriser Monsieur le Maire et son représentant à signer toutes pièces utiles ; et de décider que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de la Ville, sur les lignes budgétaires 65 422, 6 574, 6 545.

#### **M. le Maire**

Ce n'est pas la peine !

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 6.02 est adoptée à l'unanimité.**

Merci Christelle. On passe au 6.03, Madame COSTA-FESENBECK.

### **DOSSIER 6.03 – Rénovation et agrandissement de l'accueil de loisirs maternel Victor Duruy – Demande de subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et de l'État dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville**

#### **Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK**

Mes chers collègues, il s'agit ici d'un dossier sur la rénovation et l'agrandissement de l'accueil de loisirs maternel Victor Duruy et une demande de subventions.

La ville de Perpignan prévoit des travaux au sein de l'accueil de loisirs maternel Victor Duruy, situé dans le quartier du Bas Vernet, dans l'enceinte de l'école. Les travaux envisagés portent sur la reconfiguration de ses locaux et sur l'amélioration de ses performances énergétiques. Le nouvel espace, plus fonctionnel et équipé avec du mobilier spécifique, est destiné à la mise en place d'une action parentalité autour du livre, développée dans le cadre de la Cité Éducative. Il servira aussi pour l'accueil de loisirs maternel les mercredis et vacances scolaires ou bien encore pour l'école qui pourra l'utiliser durant le temps scolaire. L'opération représente une enveloppe prévisionnelle de 65 000 € hors taxes. La Caisse d'Allocations Familiales des P-O peut financer des opérations d'investissement pour les accueils de loisirs à hauteur de 50 % du coût total hors taxes de l'opération, soit dans ce cas 32 500 € hors taxes. L'ensemble de l'opération peut également bénéficier de financements de la dotation politique de la ville, attribuée par les services de l'État.

C'est pourquoi, afin de soutenir l'effort de la Ville dans ce projet d'investissement, il est proposé de solliciter à la fois le soutien financier de la CAF des P-O au titre des projets enfance jeunesse et celui de la dotation politique de la ville. Je vous remercie.

#### **M. le Maire**

Pas de questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 6.03 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au sport maintenant, Sébastien MENARD pour la 7.01.

### **7 – SPORTS**

**Convention de partenariat pour la saison 2022/2023 entre la ville de Perpignan et :**

**DOSSIER 7.01 – Association Sportive de Jorkyball**

#### **M. Sébastien MENARD**

Il s'agit d'une première demande de subvention du Jorkyball et on propose d'attribuer 4 000 €, comme d'habitude.

#### **M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 7.01 est adoptée à l'unanimité.**

7.02.

### **DOSSIER 7.02 – Association Sporting Perpignan Nord**

**M. Sébastien MENARD**

C'est une demande de subvention du Sporting Perpignan Nord. On propose une subvention de 40 000 €, versée en 2 fois, 30 000 de suite et le reste au deuxième trimestre.

**M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 7.02 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au suivant 7.03.

### **DOSSIER 7.03 – Association Perpignan Roussillon Tennis de Table (PRTT)**

**M. Sébastien MENARD**

Demande de subvention du Perpignan Roussillon Tennis de Table, le PRTT, pour la saison 2022-2023. Et on propose une subvention de 33 000 € et une seconde de 3 000 € dans le cadre de l'organisation de leur tournoi.

**M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 7.03 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au 7.04.

### **DOSSIER 7.04 – Association Perpignan Roussillon Volley Ball (PRVB)**

**M. Sébastien MENARD**

Demande de subvention de Perpignan Roussillon Volley Ball, et donc on maintient la même subvention à 17 000 €.

**M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 7.04 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au 7.05.

**DOSSIER 7.05 – Association Émulation Sauvetage Natation Perpignan**

**M. Sébastien MENARD**

Demande de subvention d'Émulation Sauvetage Natation Perpignan pour la saison 22-23 et on propose une subvention de 7 000 €.

**M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 7.05 est adoptée à l'unanimité.**

Et le suivant.

**DOSSIER 7.06 – Association Saint Gaudérique Volley Ball**

**M. Sébastien MENARD**

La dernière. Demande de subvention du Saint Gaudérique Volley Ball pour la saison 22-23, et on propose une subvention de 300 €.

**M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 7.06 est adoptée à l'unanimité.**

On passe maintenant à des demandes de subvention pour le Fonds Vert, Dotation de Soutien à l'Investissement Local et à la Politique de la Ville.

## **8 – FINANCES**

### **DOSSIER 8.01 – Demandes de subvention auprès de l'État dans le cadre des dispositifs : Fonds Vert, Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DISIL) et Dotation Politique de la Ville (DPV)**

#### **M. le Maire**

Ce matin, nous avons une réunion à l'Agglo sur le sujet, je suppose qu'il n'y a pas de remarques, sur ces deux demandes de subvention.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 8.01 est adoptée à l'unanimité.**

### **DOSSIER 8.02 – Politique de la Ville : convention de participation financière 2021-2026 entre la ville de Perpignan et la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole**

#### **M. le Maire**

Et le dossier suivant, c'est la Politique de la Ville et notre convention de partenariat financier qui existait déjà auparavant, et que nous avons votée d'ailleurs la dernière fois, et qui permet à la Ville de récupérer 1 million d'euros par an pour les investissements en matière de Politique de la Ville.

Pas de remarques ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 8.02 est adoptée à l'unanimité.**

On passe au dossier suivant, sur la régie du parking Arago.

Il y en a qui doivent sortir là. Jean-Yves GATAULT, Charles PONS, GUILLAUMON et Madame BERTRAN.

### **DOSSIER 8.03 – Régie du Parking Arago – Tarif Quartier Prioritaire Parking Saint-Martin**

#### **M. le Maire**

Il s'agit d'un rectificatif. Lors de notre dernière séance de notre Conseil Municipal, nous avons voté, comme chaque année, les tarifs des services publics locaux dont ceux du stationnement du parking Arago. Lors de ce Conseil, nous avons proposé de supprimer les tarifs dits quartiers prioritaires du centre ancien appliqués au parking

Saint-Martin. Plusieurs usagers ayant manifesté leur intérêt à maintenir ces tarifs, afin de leur garantir un stationnement dans ce secteur à un tarif avantageux, il est apparu majeur de renouveler cette politique tarifaire sur le parking Saint-Martin. Après analyse du fonctionnement et dans l'objectif d'optimiser cet ouvrage, il convient de remettre en service les gammes tarifaires initialement existantes sur le quartier prioritaire de centre ancien.

Voilà quel est l'objet de cette délibération.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 8.03 est adoptée à l'unanimité.**

On passe à François DUSSAUBAT sur le foncier et l'avenue Paul Gauguin.

## **9 – FONCIER**

### **DOSSIER 9.01 – Avenue Paul Gauguin – Convention de mise à disposition et servitude de passage avec Enedis**

#### **M. François DUSSAUBAT**

Un dossier extrêmement simple, il s'agit simplement d'autoriser Enedis à implanter un transformateur sur l'avenue Paul Gauguin, foncier municipal dans le quartier de l'avenue Paul Gauguin.

#### **M. le Maire**

Vous faites aussi dans l'électricité !

#### **M. François DUSSAUBAT**

*(hors micro)* Oui, j'essaie de m'adapter.

#### **M. le Maire**

Pierre PARRAT.

#### **M. Pierre PARRAT**

Pour les raisons que j'ai déjà évoquées lors du dernier Conseil Municipal, à savoir que cette société rançonne les Perpignandais, il n'y a pas de raisons qu'elle ne paie pas. Donc comme vous le lui faites gratuitement, je voterai personnellement contre. Je ne sais pas ce que mon équipe fera.

#### **M. le Maire**

On leur transmettra le message.



- Qui est contre ? Le groupe d'opposition
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Majorité, merci.**

**La délibération n° 9.01 est adoptée à la majorité.**

On passe maintenant aux dossiers n° 10, toujours François DUSSAUBAT, sur le Centre Départemental de Mémoire.

## **10 – RESSOURCES HUMAINES**

### **DOSSIER 10.01 – Centre Départemental de Mémoire des Pyrénées-Orientales – Convention de mise à disposition de personnel – Année 2022 – Avenant n° 1 à la délibération n° 2022-133**

**M. François DUSSAUBAT**

Tout à fait. Il s'agit simplement de prendre acte que le nom de la personne qui était mise à disposition a changé en cours d'année.

**M. le Maire**

Attends, il faut que je... et Monsieur GEBHART doit partir aussi.

**M. François DUSSAUBAT**

Monsieur ALIOT et Monsieur GEBHART ne prennent part ni au débat ni au vote. Il s'agit simplement de prendre acte que la personne qui était mise à disposition de ce Centre n'est plus la même. Une nouvelle personne a été mise à disposition, mais on reste toujours avec une personne.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 10.01 est adoptée à l'unanimité.**

### **DOSSIER 10.02 – EPIC – Perpignan Rayonnement – Convention pour le paiement provisoire des rémunérations des agents**

**M. François DUSSAUBAT**

Dernière délibération RH, il s'agit de valider une convention... pardon Monsieur André BONET, Monsieur Charles PONS, Monsieur Frédéric GUILLAUMON, Madame Florence MOLY, Monsieur Frédéric GOURIER, Madame Véronique DUCASSY,

Madame Patricia FOURQUET et Madame Chantal GOMBERT ne participent ni au débat ni au vote et ils quittent la salle.

Suite à une difficulté, dont la presse d'ailleurs s'est faite écho sur les immatriculations des EPIC, il n'a pas été possible que l'EPIC tourisme prenne en charge les salaires des agents. La Ville s'est substituée, une convention est prévue pour régulariser cette difficulté.

Maître PARRAT.

**M. Pierre PARRAT**

Les agents ont-ils été payés, au moment où nous parlons ?

**M. François DUSSAUBAT**

Oui bien sûr, oui.

**M. Pierre PARRAT**

Ça pose un problème juridique.

**M. François DUSSAUBAT**

Ça a été validé...

**M. Pierre PARRAT**

Comment la Ville peut-elle payer des salaires à des gens qui ne sont pas ses salariés, sans qu'aucune convention préalable n'ait été établie ?

**M. François DUSSAUBAT**

Elle n'a pas payé les salaires. Elle a fait des avances,

**M. Pierre PARRAT**

C'est quoi ces avances ?

**M. François DUSSAUBAT**

Ce ne sont pas ses salariés. Effectivement j'entends parfaitement votre remarque là-dessus. C'est une difficulté qui n'était pas de notre fait. Et effectivement, c'est la solution que nous a proposé le trésorier municipal.

**M. Pierre PARRAT**

Monsieur le trésorier municipal est plein de bonnes intentions mais je ne suis pas sûr que nous soyons dans la légalité.

**M. François DUSSAUBAT**

Si. Et c'est d'ailleurs la solution qui a été proposée aux autres communes, puisque ce problème s'est posé aussi à Canet en particulier.

**M. le Maire**

Moi qui étais assidu à la séance des vœux, du TGI de Perpignan, j'ai entendu le bâtonnier justement s'émouvoir de cette situation et que l'État n'avait pas prévu la transition de l'enregistrement par le Tribunal de Commerce via le nouveau site sur l'INPI et s'inquiétait des dysfonctionnements que ça pouvait engendrer, dont nous avons été victimes. Et donc l'État, nos députés sont intervenus et je pense que l'État a demandé à son administration de trouver un moyen, même boiteux mais un moyen quand même.

**M. Pierre PARRAT**

Monsieur le Maire, je suis d'accord, l'attitude de l'État et de l'INPI est scandaleuse. Et il y a de nombreuses entreprises aujourd'hui qui ont des difficultés à cause de ça. Mais ce n'est pas parce que cette attitude est scandaleuse et que nous sommes confrontés à des difficultés sans nom que nous devons pour autant approuver des décisions proposées par l'État qui sont illégales. Alors, moi je suis un légaliste, vous le savez, personnellement et je pense que mon équipe fera pareil, nous allons nous abstenir sur ce dossier parce que nous avons conscience, parce qu'il est indispensable de payer les gens qui ont travaillé, mais il n'est pas question de cautionner les erreurs, les aberrations du système qui sont aujourd'hui proposées par l'État.

**M. François DUSSAUBAT**

Il était impossible de ne pas payer ces gens-là.

**M. Pierre PARRAT**

Mais bien sûr ! Il fallait les payer !

**M. François DUSSAUBAT**

Et sans immatriculation, aucune banque ne voulait ouvrir de compte.

**M. Pierre PARRAT**

Écoutez, nous avons des énarques qui nous pondent des décrets tous les jours pour importuner les Français.

**M. François DUSSAUBAT**

Ah mais vous avez complètement raison.

**M. Pierre PARRAT**

Ils ne sont pas capables d'établir un décret spécifique pour régler cette difficulté. Alors, moi je dis non, il y en a assez, je ne veux pas cautionner les erreurs de l'Etat.

**M. le Maire**

Donc abstention du groupe ? D'accord.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Majorité, merci.**

**La délibération n° 10.02 est adoptée à la majorité.**

On passe à la délibération suivante sur une modification de statuts et des personnalités qualifiées au sein de l'EPIC de l'Office du Tourisme.

## **11 – GESTION ASSEMBLÉE**

### **DOSSIER 11.01 – EPIC – Perpignan Rayonnement – Approbation modifications statuts et personnalité qualifiée**

**M. le Maire**

Simplement, Monsieur Robert BASSOLS a délégué quelqu'un, en l'occurrence Monsieur Maxime CREUZET ROMEU, en tant que personnalité qualifiée à sa place. Est-ce que ça pose un problème majeur ? C'est une évolution des statuts, je ne vais pas les relire. *(hors micro)* C'est le 11.01. *(hors micro)* C'est ça. Alors, intervenez.

**M. Pierre PARRAT**

L'État, encore une fois, nous a demandé de modifier les statuts, je ne veux pas savoir s'il a raison ou pas mais je constate simplement que la lettre que Monsieur le Préfet a dû adresser à votre administration a été recopiée fidèlement, afin qu'il n'y ait pas d'erreur et que l'État ne nous reproche rien ensuite dans les statuts. Alors, l'article 13, il est ainsi libellé, le nouveau : depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, le choix de confier les fonctions de comptable à un comptable de la Direction Générale des Finances est subordonné à un avis conforme. Non Monsieur le Maire, on ne peut pas recopier la lettre de Monsieur le Préfet pour la transformer en un article de l'EPIC. Je vous propose une autre écriture qui correspondra davantage à ce que l'on doit attendre. Je vous propose d'écrire : le choix du comptable intervient après avis conforme du Directeur Départemental, ou le cas échéant Régional, des finances publiques et du comité de direction. Là nous aurons un article qui sera écrit, je parle sous le contrôle de Madame le Professeur de Droit qui est derrière moi, qui bien entendu approuve cette nouvelle écriture.

**M. le Maire**

Moi je ne suis pas opposé à ça mais je vous demande en même temps d'écrire au Préfet qu'ils ne savent pas de quoi ils parlent.

**M. Pierre PARRAT**

Ah mais je peux ! Ça ne me gêne pas.

**M. le Maire**

Je vous enjoins d'écrire au contrôle de légalité pour leur dire...

**M. Pierre PARRAT**

Je suis un élu du peuple.

**M. le Maire**

Exactement.

**M. Pierre PARRAT**

Et le peuple ne doit pas se mettre à genoux devant l'administration de l'État !

**M. le Maire**

Donc, nous faisons une modification en séance de cette délibération sur l'EPIC selon la science juridique de Maître PARRAT et en même temps, nous avons bien acté le fait qu'il écrivait au contrôle de légalité pour lui dire qu'il ne connaissait pas ses manuels de droit.

**M. Pierre PARRAT**

*(hors micro)* Je lui écrirai avec un peu plus de souplesse !

**M. le Maire**

Oui, je me doute.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

J'ai juste deux petites questions complémentaires vis-à-vis de ça. Du coup, vous avez pu déposer un dossier de demande d'immatriculation à l'INPI sans avoir de statuts ?

**M. le Maire**

C'est une modification des statuts qui existaient.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Oui mais qui n'avaient pas été validés par le contrôle de légalité de la Préfecture. Si je comprends bien.

**M. François DUSSAUBAT**

Si, mais ils ont été modifiés à la suite de la validation.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Donc la Préfecture les a validés, et vous a demandé de les modifier. C'est pour comprendre.

**M. le Maire**

Ah oui, ça oui.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

D'accord.

Et deuxième question Monsieur le Maire, par rapport au budget.

**M. François DUSSAUBAT**

*(hors micro)* Pardon, c'est une modification mineure qu'ils ont demandé d'apporter mais ils ont validé les statuts.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

D'accord, non mais c'est une question. Je pose des questions. Deuxième question Monsieur le Maire, j'ai regardé un petit peu pour les 128 000 habitants de la Communauté Urbaine de Béziers, le budget de l'Office du Tourisme c'est 3,5 millions. Vous nous annoncez un budget triomphal de 900 et quelques mille euros, pour une fois je vous pousserais plutôt à la dépense, vous croyez vraiment qu'il est à la hauteur de ce qu'on doit faire sur la commune de Perpignan ?

**M. le Maire**

C'est la première année, c'est le démarrage.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

On avait parié que vous répondriez ça.

**M. le Maire**

Exactement.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

On est de plus en plus forts !

**M. le Maire**

Et on ne fait que reprendre, je vous signale, ce qui existait auparavant dans notre association avec l'Agglo.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Oui, à part que tout était mutualisé, qu'il y avait un certain nombre de choses qui étaient plus efficaces quand elles étaient mutualisées, Monsieur le Maire.

**M. le Maire**

Oui, on verra.

**M. Bruno NOUGAYREDE**

Il y avait moins de doublons.

**M. le Maire**

On verra. On verra.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 11.01 est adoptée à l'unanimité.**

**M. François DUSSAUBAT**

Et puis le périmètre n'est pas le même à Béziers, je crois que l'Office du Tourisme est aussi en charge de l'animation. Ce qui n'est pas le cas chez nous.

**M. le Maire**

Oui c'est vrai, il gère les festivités et l'animation. Ceci étant acté, on a voté. Si, on a voté.

Dossier suivant, Monsieur ALIOT, Madame PUJOL, Christine ROUZAUD DANIS, Madame CALLIEZ, COSTA FESENBECK, TRANCHECOSTE, Madame BRUZI, Madame GOMBERT, Monsieur GENIS, Monsieur PALACIN, Monsieur GUILLAUMON, ne participent ni au débat ni au vote et doivent quitter la salle.

**DOSSIER 11.02 – Commission Communale pour l'Accessibilité – Modification désignations**

**M. François DUSSAUBAT**

Pour la Commission Communale d'Accessibilité, qui a connu 3 démissions, il convient donc de remplacer ces 3 personnes.

Le Conseil Municipal va donc procéder à la désignation des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité. Le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément le mode du scrutin secret, article L 21.21-21 du CGCT.

Je vous propose donc de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces nominations.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

Il convient donc de désigner 3 personnes. Je vous propose de désigner Monsieur GENIS, Monsieur PALACIN et Monsieur GUILLAUMON.

- Qui est contre ?

- Qui s'abstient ?

- Qui est pour ?

**Unanimité, merci.**

**La délibération n° 11.02 est adoptée à l'unanimité.**

**M. Charles PONS**

Le Conseil Municipal est clôturé.

Notre Conseil Municipal est terminé.

**La séance est levée à 21H29**



## TABLES DES MATIÈRES

<b>1 – BUDGET .....</b>	<b>15</b>
<b>DOSSIER 1.01 – Rapport 2022 sur la situation en matière de développement durable</b>	<b>15</b>
<b>DOSSIER 1.02 – Rapport 2022 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de Perpignan .....</b>	<b>24</b>
<b>DOSSIER 1.03 – Débat d'Orientation Budgétaire – Année 2023.....</b>	<b>27</b>
<b>DOSSIER 1.04 – Adoption du règlement budgétaire et financier .....</b>	<b>50</b>
<b>2 – HABITAT – URBANISME .....</b>	<b>51</b>
<b>Permis de Louer .....</b>	<b>51</b>
<b>DOSSIER 2.01 – Modification du périmètre .....</b>	<b>51</b>
<b>DOSSIER 2.02 – Caisse d'Allocations Familiales – Renouvellement de la convention de partenariat pour l'échange de données .....</b>	<b>52</b>
<b>DOSSIER 2.03 – Caisse d'Allocations Familiales – Renouvellement de la convention de partenariat pour l'habilitation à la qualification des critères de décence du logement.....</b>	<b>55</b>
<b>DOSSIER 2.04 – Urbanisme – Avis sur la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Perpignan .....</b>	<b>55</b>
<b>3 – COMMERCE – DOMAINE PUBLIC .....</b>	<b>58</b>
<b>DOSSIER 3.01 – Redynamisation de la rue des Augustins – Exonération des droits d'occupation du domaine public en 2023 .....</b>	<b>58</b>
<b>DOSSIER 3.02 – Travaux publics place Rigaud – Exonération des droits de terrasse</b>	<b>59</b>
<b>DOSSIER 3.03 – Travaux publics entravant l'implantation de terrasses – Exonération des droits de terrasse.....</b>	<b>59</b>
<b>4 – SANTÉ.....</b>	<b>63</b>
<b>DOSSIER 4.01 – Agence Régionale de Santé – Signature du Contrat Local de Santé – Années 2023/2027 .....</b>	<b>63</b>
<b>5 – CULTURE – PATRIMOINE .....</b>	<b>65</b>
<b>Festival de Musique Sacrée 2023.....</b>	<b>65</b>
<b>DOSSIER 5.01 – Convention avec l'Établissement Public de Coopération Culturelle Théâtre de l'Archipel portant co-réalisation d'un concert spectacle .....</b>	<b>65</b>
<b>DOSSIER 5.02 – Convention de mandat pour l'encaissement de recettes de billetterie entre la ville de Perpignan et l'Office de Tourisme Municipal « Perpignan Rayonnement » .....</b>	<b>66</b>
<b>DOSSIER 5.03 – Convention de partenariat avec l'association Centre Méditerranéen de Littérature (CML) .....</b>	<b>67</b>
<b>DOSSIER 5.04 – Convention de partenariat tripartite avec l'Université Perpignan Via Domitia et la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole.....</b>	<b>68</b>
<b>DOSSIER 5.05 – Convention de partenariat avec l'Association Strass.....</b>	<b>68</b>
<b>DOSSIER 5.06 – Convention de parrainage avec Radio Arrels .....</b>	<b>68</b>
<b>DOSSIER 5.07 – Convention de parrainage avec France Bleu Roussillon.....</b>	<b>69</b>
<b>DOSSIER 5.08 – Convention de parrainage entre la Société Téléràma.....</b>	<b>70</b>
<b>DOSSIER 5.09 – Convention de parrainage avec la Société Établissements Galeries Bares.....</b>	<b>71</b>
<b>DOSSIER 5.10 – Convention de parrainage avec la société Peugeot Perpignan.....</b>	<b>71</b>

DOSSIER 5.11 – Convention de parrainage avec la Société Kéolis Perpignan Méditerranée .....	71
DOSSIER 5.12 – Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie dans le cadre du dispositif « Soutien aux festivals dans le champ de la création artistique ».....	72
DOSSIER 5.13 – Tarification.....	72
Festival « Terres d'ailleurs ».....	73
DOSSIER 5.14 – Convention de partenariat avec l'association Kimiyo pour l'accueil du festival.....	73
DOSSIER 5.15 – Gratuité de l'entrée au Musée Casa Pairal.....	73
DOSSIER 5.16 – « Portrait d'une jeune fille » par Aristide Maillol – Acceptation Don.....	74
DOSSIER 5.17 – Université de Montpellier – Convention de prêt d'exposition « Littérature ».....	74
DOSSIER 5.18 – Appel à projets Éducation Artistique et Culturelle volet 2 CGEAC – Année 2023.....	75
DOSSIER 5.19 – Association Prévention Pyrénées-Orientales Langage Orthophonie – Convention de partenariat pour l'accueil des nouveau-nés en maternité .....	75
DOSSIER 5.20 – Festival Live au Campo 2023 – Convention de partenariat avec l'association La Frontera Production .....	76
DOSSIER 5.21 – Cinémathèque Euro régionale Institut Jean Vigo – Convention d'objectifs pour l'année 2023.....	78
DOSSIER 5.22 – Église Saint-Jacques – Restauration de 2 tableaux de la chapelle de la Sanch – Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).....	78
Direction du Patrimoine- Ruscino .....	79
DOSSIER 5.23 – Demande de subvention pour le dépôt archéologique au Ministère de la Culture/DRAC .....	79
DOSSIER 5.24 – Programme Collectif de Recherche (PCR) – Demande de subvention pour la reprise des fouilles, la prospection géophysique, l'étude des enduits peints et peintures murales d'époque romaine .....	79
<b>6 – JEUNESSE.....</b>	<b>81</b>
DOSSIER 6.01 – Ouverture d'un Relais Info Jeunes – Convention de Partenariat ville de Perpignan / Info Jeunes 66 / BIJ / Centre Régional Information Jeunesse Occitanie – Années 2023/2024 .....	81
DOSSIER 6.02 – Association Bureau Information Jeunesse – Convention de Partenariat Année 2023.....	82
DOSSIER 6.03 – Rénovation et agrandissement de l'accueil de loisirs maternel Victor Duruy – Demande de subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et de l'État dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville .....	83
<b>7 – SPORTS .....</b>	<b>83</b>
Convention de partenariat pour la saison 2022/2023 entre la ville de Perpignan et .....	83
DOSSIER 7.01 – Association Sportive de Jorkyball.....	83
DOSSIER 7.02 – Association Sporting Perpignan Nord.....	84
DOSSIER 7.03 – Association Perpignan Roussillon Tennis de Table (PRTT) .....	84
DOSSIER 7.04 – Association Perpignan Roussillon Volley Ball (PRVB) .....	84

DOSSIER 7.05 – Association Émulation Sauvetage Natation Perpignan.....	85
DOSSIER 7.06 – Association Saint Gaudérique Volley Ball.....	85
<b>8 – FINANCES</b> .....	<b>85</b>
DOSSIER 8.01 – Demandes de subvention auprès de l'État dans le cadre des dispositifs : Fonds Vert, Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DISIL) et Dotation Politique de la Ville (DPV).....	86
DOSSIER 8.02 – Politique de la Ville : convention de participation financière 2021-2026 entre la ville de Perpignan et la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole .....	86
DOSSIER 8.03 – Régie du Parking Arago – Tarif Quartier Prioritaire Parking Saint-Martin.....	86
<b>9 – FONCIER</b> .....	<b>87</b>
DOSSIER 9.01 – Avenue Paul Gauguin – Convention de mise à disposition et servitude de passage avec Enedis.....	87
<b>10 – RESSOURCES HUMAINES</b> .....	<b>88</b>
DOSSIER 10.01 – Centre Départemental de Mémoire des Pyrénées-Orientales – Convention de mise à disposition de personnel – Année 2022 – Avenant n° 1 à la délibération n° 2022-133 .....	88
DOSSIER 10.02 – EPIC – Perpignan Rayonnement – Convention pour le paiement provisoire des rémunérations des agents .....	88
<b>11 – GESTION ASSEMBLÉE</b> .....	<b>90</b>
DOSSIER 11.01 – EPIC – Perpignan Rayonnement – Approbation modifications statuts et personnalité qualifiée.....	90
DOSSIER 11.02 – Commission Communale pour l'Accessibilité – Modification désignations .....	94